ELABORATION DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU VEXIN THELLE

Pièce n°1a - Rapport de présentation

RAPPORT DE DIAGNOSTIC

Maître d'ouvrage :

Communauté de Communes du Vexin Thelle
6 rue Bertinot Juel - Espace Vexin-Thelle n°5
BP30 - 60240 CHAUMONT-EN-VEXIN
Tél. : 03.44.49.15.15 Fax. : 03.44.49.41.59
Courriel : accueil@cc-vexin-thelle.com
Site internet : www.vexin-thelle.com
Documents consultables à la CCVT.

ARRÊT du projet de SCOT par délibération du conseil communautaire en date du 21 janvier 2014.

APPROBATION du SCOT par délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2014.

Rendu exécutoire le 20 mars 2015

Urbanistes :

Agence d'Urbanisme ARVAL SARL

MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD

3 bis, Place de la République - 60800 CREPY EN VALOIS
Tél.03.44.94.72.16 Fax.03.44.39.04.61
Courriel : Nicolas.Thimonier@Arval-Archi.fr

Membres de l'équipe : N. THIMONIER, A.-C. GUIGAND

Avant-propos : la démarche

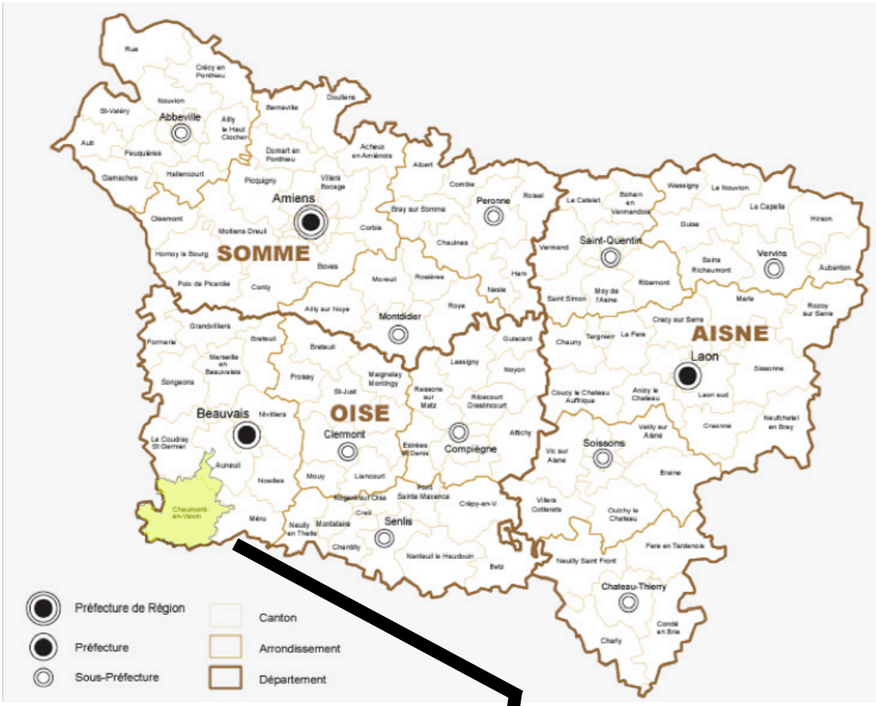

LES 42 COMMUNES ETUDIÉES

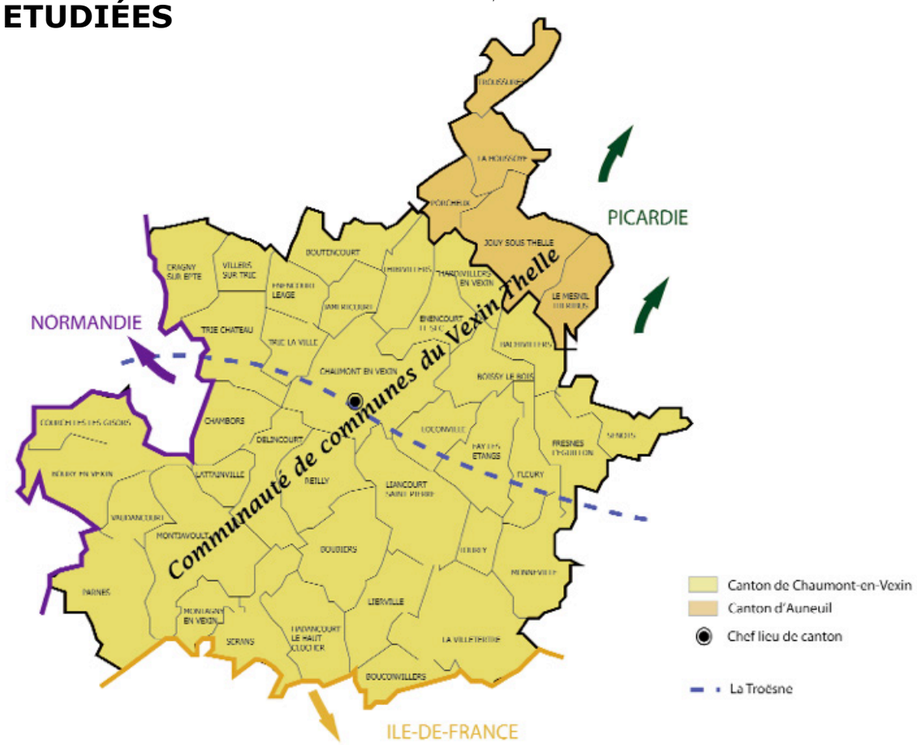

La Communauté de Communes du Vexin-Thelle a engagé courant 2010 une consultation de bureaux d'études pour l'élaboration de son Schéma de COhérence Territoriale (SCOT). L'Agence d'Urbanisme ARVAL a été retenue pour réaliser les travaux nécessaires à l'élaboration de ce document de planification urbaine.

Le territoire regroupe les 37 communes du canton de Chaumont-en-Vexin et 5 communes du canton d'Auneuil, rassemblées en Communauté de Communes du Vexin-Thelle. Le périmètre du SCOT correspond donc à celui de cette structure intercommunale.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale permet aujourd'hui de définir un véritable projet d'aménagement et de développement pour les 15 à 20 ans à venir à l'échelle du Vexin-Thelle, projet intégrant des actions engagées ou programmées à l'échelle inter-territoriale et tenant compte des orientations de développement retenues par les autres structures voisines.

La démarche retenue pour réaliser cette étude repose sur 4 phases : un diagnostic, une prospective permettant de définir un scénario d'aménagement à l'horizon 2030, la formalisation du dossier de schéma de cohérence territoriale et sa validation par les différents partenaires.

Il convient ici de rappeler que le Schéma de Cohérence Territoriale est un document dont le contenu, les objectifs et la procédure d'élaboration sont clairement définis dans le code de l'urbanisme (article L.122-1 et suivants). Il doit notamment établir un diagnostic mettant en évidence les besoins en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, d'environnement, d'équilibre social de l'habitat, de transports, d'équipements et de services. Ce rapport de diagnostic fait l'objet d'un document distinct du rapport d'état initial de l'environnement, même si des renvois de l'un vers l'autre sont effectués. Il en est de même pour le rapport du diagnostic agricole et le rapport de diagnostic du document d'aménagement commercial (DAC).

Il tient compte des études déjà réalisées ou en cours de réalisation à ce sujet, des données disponibles auprès des différents partenaires (collectivités territoriales, services de l'Etat, chambres consulaires, agences de l'eau, etc.) ainsi que des enquêtes menées auprès de chacune des 42 communes et de la structure intercommunale du Vexin-Thelle au printemps 2011, complétées par les commissions thématiques tenues à l'automne 2011.

Ce travail d'analyse du territoire a été mené conjointement avec les membres du comité de pilotage et les responsables techniques de la Communauté de communes.

L'approche par sous thématique suivie pour établir cet état des lieux forme la trame de ce rapport avec les thèmes suivants : identité et structure du territoire, équipements et services, habitat, activités économiques et emploi, transports/déplacements/réseaux et tourisme. La question environnementale (paysages, zones naturelles, gestion des eaux, etc.) est traitée dans le rapport joint Etat Initial de l'Environnement. L'analyse agricole est traitée dans le rapport de diagnostic agricole. La situation commerciale est traitée dans le rapport de diagnostic du document d'aménagement commercial (DAC)

Il convient de rappeler que le diagnostic du territoire a fait l'objet d'une présentation au conseil communautaire du 29 mars 2012.

Pour chacun des thèmes traités, des enjeux et des propositions d'orientations sont présentés. La synthèse de ces derniers permet de préparer l'évaluation des incidences notables sur l'environnement, que pourra avoir le projet d'aménagement et de développement durables du Vexin-Thelle dont le contenu sera affiné dans la phase suivante.

Sommaire

Avant-propos p.1

Chapitre 1 : Identité et structure du territoire p.3

Chapitre 2 : Equipements et services p.9

Chapitre 3 : Habitat (population et logement) p.18

Chapitre 4 : Activités économiques et emploi p.34

Chapitre 5 : Transports, Déplacements, Réseaux et diagnostic numérique p.45

Chapitre 6 : Tourisme p.53

Chapitre 7 : Carte de synthèse des enjeux p.58

Etat initial de l'environnement et scénario du «fil de l'eau» (voir document joint)

Diagnostic agricole (voir document joint)

Diagnostic du Document d'Aménagement Commercial (voir document ci-joint)

IDENTITE ET STRUCTURE DU TERRITOIRE

Un périmètre présentant une réelle cohérence territoriale

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

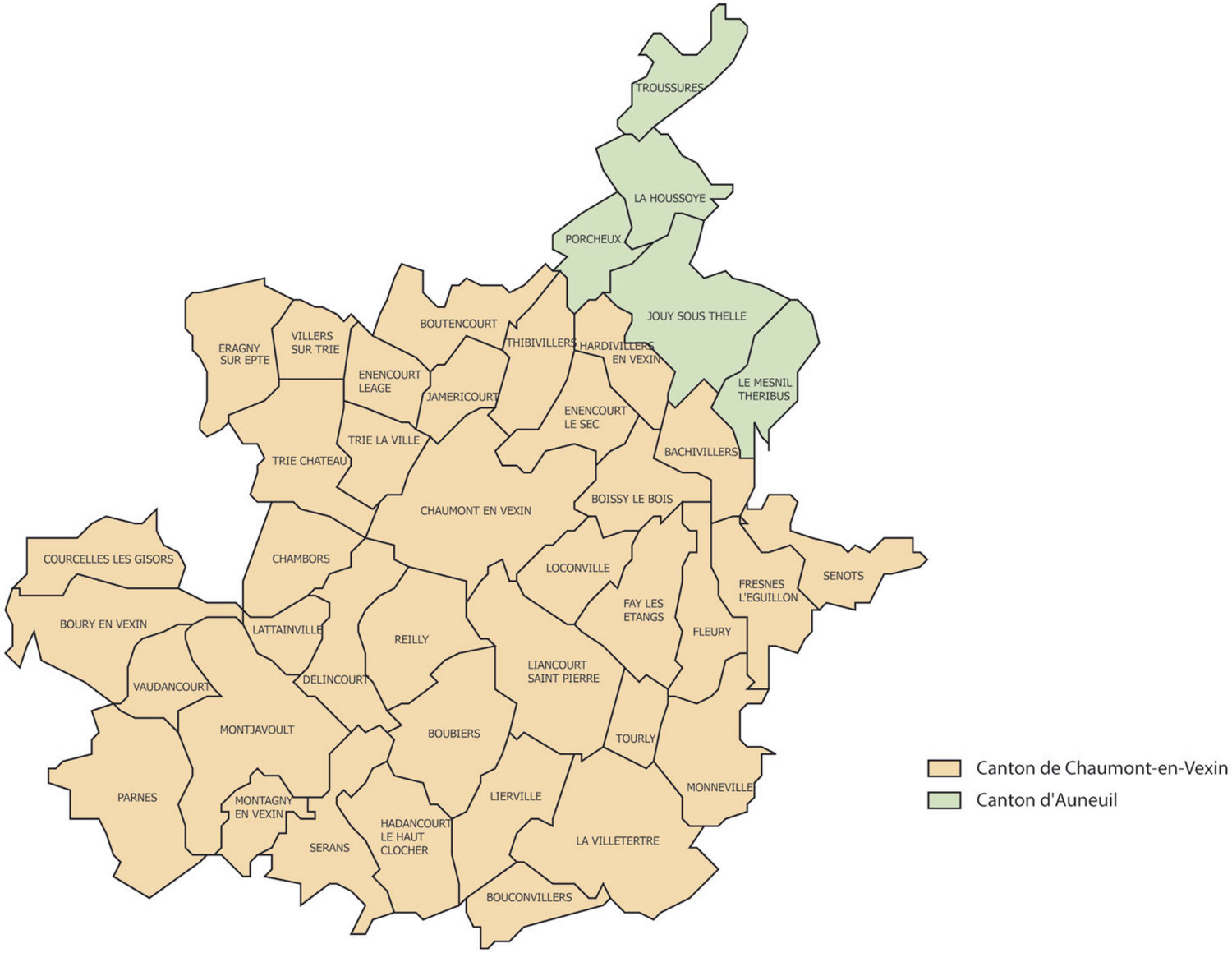

1 - La cohérence territoriale du périmètre d'étude

Le périmètre retenu pour élaborer le SCOT du Vexin Thelle présente une réelle cohérence telle que le demande la loi. En effet, la loi SRU précise les critères de définition du périmètre d'un SCOT. Il s'agit d'un territoire d'un seul tenant et sans enclave qui, lorsqu'il concerne des établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de schéma de cohérence territoriale, recouvre tout le périmètre de ces établissements.

En date du 2 avril 2010, l'arrêté préfectoral délimite le périmètre du SCOT sur la totalité de la Communauté de Communes du Vexin Thelle qui correspond aux limites du canton de Chaumont-en-Vexin complété de cinq communes du canton d'Auneuil (Troussures, La Houssoye, Porcheux, Jouy-sous-Thelle et Le Mesnil Théribus), soit 42 communes.

Le territoire du Vexin Thelle a la particularité d'être limitrophe à deux départements, l'Eure (région Normandie) en bordure ouest et le Val-d'Oise (Ile-de-France) au sud. Il s'étend en rive gauche de l'Epte, sur les plateaux du Vexin et de Thelle. On y retrouve une configuration géomorphologique semblable donnant toute sa cohérence au périmètre.

En outre, le Vexin Thelle constitue un ensemble de communes situé non loin de plusieurs agglomérations urbaines au rayonnement régional : Beauvais au nord et le pôle de Cergy-Pontoise au sud.

Il convient de rappeler que, pour les communes qui se trouvent à moins de 15 km de la périphérie d'agglomération de plus de 50 000 habitants (cas de l'agglomération de Beauvais) et qui ne sont pas couvertes par un SCOT applicable, le plan local d'urbanisme ne peut être modifié ou révisé en vue d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser délimitée après le 1er juillet 2002. Elles ne pourront le faire qu'avec l'accord du Préfet donné après avis de la commission départementale des sites et de la chambre d'agriculture. L'objectif de cette règle est de favoriser la coopération entre l'ensemble des communes faisant partie d'un même bassin de vie. Dès lors qu'un périmètre de SCOT est arrêté par le Préfet, l'ouverture à l'urbanisation de ces zones est soumise à l'avis du Président de la structure intercommunale en charge de l'élaboration du SCOT.

Eu égard à la législation, aux orientations retenues dans la charte de Pays du Vexin-Sablons-Thelle , et à la logique géographique, le territoire du Vexin Thelle présente de nombreuses similitudes de fonctionnement justifiant le périmètre du SCOT.

Situation du Vexin Thelle

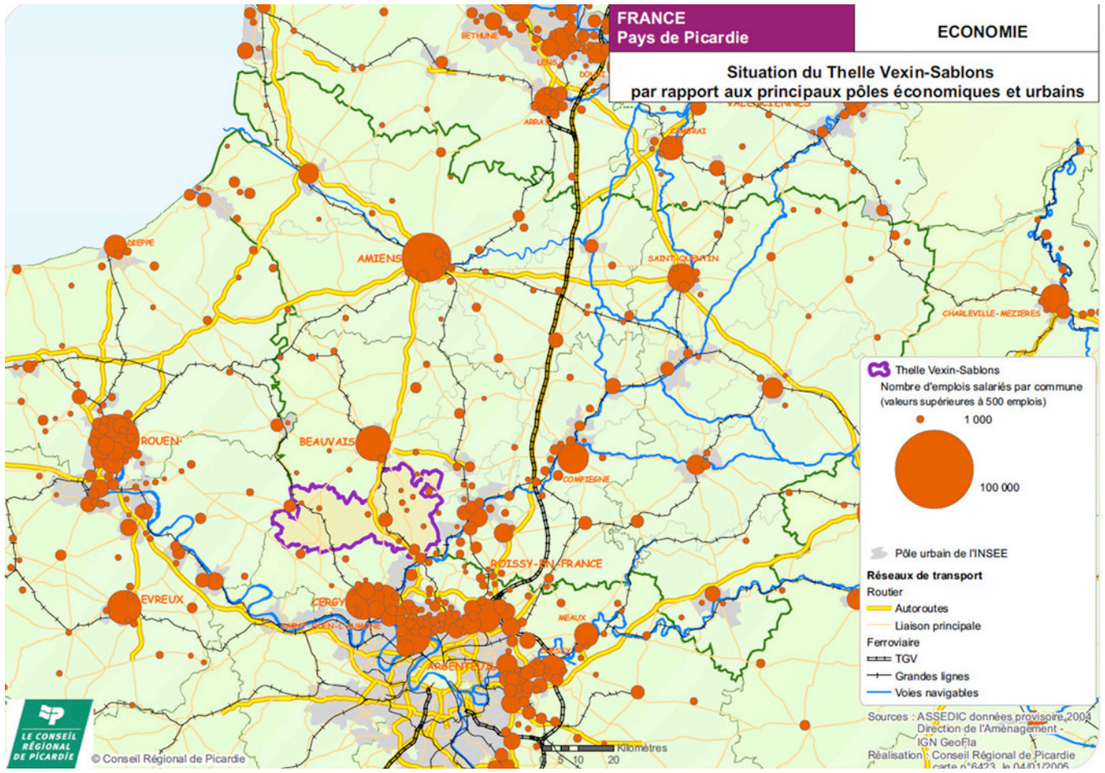

SITUATION A L'ECHELLE INTERREGIONALE

Source : Carte Michelin

Le territoire s'articule autour de deux plateaux se succédant du sud au nord :

- Le plateau du Vexin, au sud, est ponctué de buttes témoins marquant les points hauts (210 mètres). À partir de ces buttes s'écoulent des cours d'eau creusant des vallées profondes différemment orientées vers les rivières principales.

- Le plateau de Thelle, au nord, présente un relief ondulé sans forte pente et ponctué de vallées humides et sèches orientées dans le sens général de la pente du nord au sud.

L'espace interstitiel entre ces deux entités est marqué par la vallée de la Troësne qui constitue l'ossature principale de « l'arête de poisson » caractérisant le Vexin Thelle. Cette rivière draine une large dépression située au pied de la cuesta du Vexin, formant également une rupture clairement identifiable dans la disposition géologique du territoire et l'agencement des paysages. La cuesta se compose d'une pente abrupte qui n'a guère permis l'installation de l'activité humaine (cultures, etc.), mais qui abrite quelques villages.

Pour la quasi-totalité des élus rencontrés, le périmètre actuel du SCOT est cohérent. Il s'opère néanmoins des phénomènes d'attractivité de plus en plus marqués sur les franges :

- Quelques communes au nord sont principalement tournées vers Beauvais.
- Les communes de la frange ouest sont tournées vers Gisors.
- Le pôle de Cergy-Pontoise, de même que la région parisienne, exerce une forte influence sur tout le territoire, notamment pour accéder à l'emploi.

La mise en place de la Communauté de Communes du Vexin Thelle s'explique en majorité par une volonté locale de préserver l'identité rurale et agricole des communes vis-à-vis des modes de développement des agglomérations urbaines voisines.

2 - Un positionnement à l'échelle régionale en périphérie de pôles urbains et la proximité d'un pôle local fort

L'élaboration du SCOT est un moyen pour le Vexin Thelle de clarifier son positionnement et ses relations avec chacun des territoires qui le jouxtent : Communauté de Communes du Pays de Bray et Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au nord, Communauté de Communes des Sablons à l'est, etc. Les intercommunalités voisines sont dotées ou en cours d'approbation de leur SCOT. En effet, ce travail de planification territoriale peut permettre de préciser les complémentarités à développer avec les territoires voisins.

Dans le cadre de la charte de coopération inter-territoriale contractualisée avec le Conseil Régional de Picardie en 2001, poursuivie par la charte de Pays de «Vexin-Sablons-Thelle» validée en 2010, à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Thelle, de la Communauté de Communes des Sablons et de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle, les élus ont déjà déterminé une liste d'actions communes à mettre en place en lien avec le soutien de la Région. Ce programme d'actions s'articule autour de 6 axes stratégiques :

1)Imaginer un pays axé sur la qualité de l'offre aux entreprises et aux habitants en proposant un cadre territorial à la mesure des défis posés notamment par le développement durable.
2)Organiser le Pays en tenant compte de trois impératifs : s'appuyer sur les diversités pour enrichir l'offre ; créer de la cohérence par des outils de gestion territoriale ; apporter de la solidarité pour que les territoires les moins bien dotés ne soient pas exclus du développement.
3)Servir tous les acteurs, qu'ils soient économiques, élus ou habitants, en mettant l'accent sur les innovations de telle sorte que le Pays soit un lieu où on habite pleinement.
4)Animer par l'appui à tout ce qui favorise les réseaux d'échanges, de coopération, d'innovation pour ancrer les entreprises, les habitants.
5)Promouvoir en créant une image de marque qui s'appuie sur les points précédents ; la mettre en scène, communiquer avec comme but de donner envie de venir dans un Pays «désiré».
6)Piloter le Pays en observant (veille), écoutant (avec la société civile), évaluant les actions faites, échangeant (débat) avant de décider.

Au nord, l'Histoire et la géographie révèlent que les liens sont moins étroits avec

Positionnement et complémentarité avec les territoires voisins

LES GRANDES ENTITES NATURELLES DU TERRITOIRE

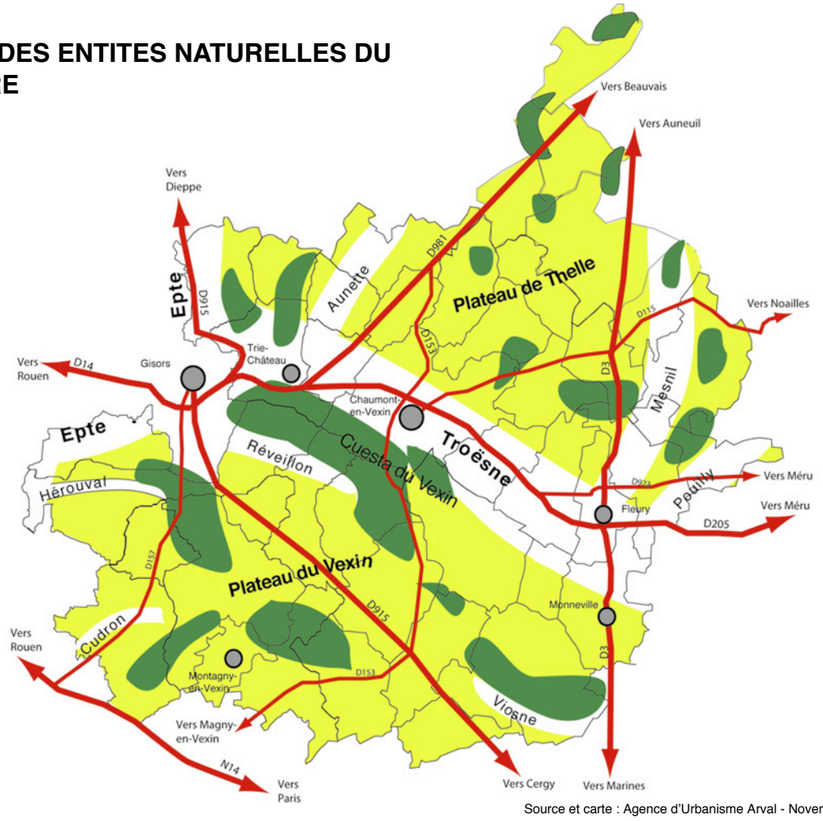

Source et carte : Agence d'Urbanisme Arval - Novembre 2011

ATTRACTIVITE EXERCEE PAR DES POLES EXTERIEURS AU TERRITOIRE

Source et carte : Agence d'Urbanisme Arval - Novembre 2011

l'agglomération beauvaisienne par rapport à ceux constatés avec l'agglomération parisienne ou la Haute-Normandie. En effet, une grande partie du Vexin-Thelle appartient à l'entité naturelle du Vexin français qui se prolonge sur le Val d'Oise et une petite partie de l'Eure. Le Vexin est caractérisé par son relief marqué (buttes de Montjavoult), ses paysages diversifiés et une structure urbaine reposant sur de petites unités villageoises et quelques bourgs. Le plateau de Thelle, proposant des caractéristiques géomorphologiques et paysagères assez proches de celles du Vexin, est davantage tourné vers le sud de l'Oise que vers le Beauvaisis. La cuesta du Bray constitue une coupure naturelle assez évidente entre ces deux territoires. En outre, l'agglomération beauvaisienne a, de ce fait, principalement orienté ses perspectives de développement suivant l'axe est-ouest, puis récemment sur sa frange nord (proximité de l'aéroport, échangeur A16), ce qui éloigne ces pôles des villages du Vexin-Thelle. A noter cependant, que la réalisation récente de la déviation sud de Beauvais (RN31) facilite les conditions d'accès à cette agglomération pour les personnes venant du sud.

Néanmoins, l'évolution récente des espaces de vie régionaux et le dynamisme économique de la région parisienne par rapport aux difficultés touchant le Beauvaisis contribuent à accentuer l'attractivité des pôles d'emplois franciliens pour les habitants situés sur une large partie du Vexin-Thelle. Cette attractivité tend à renforcer également l'attrait commercial et en matière de fréquentation des grands équipements ou manifestations développés sur l'Ile-de-France. La position de la ville de Gisors est telle que son influence sur une grande partie des communes du Vexin-Thelle est importante, en particulier pour accéder aux équipements et aux services de proximité, ainsi qu'aux activités commerciales, peu représentés sur le Vexin-Thelle.

Le SCOT pourra se positionner sur l'évolution à l'avenir de ces attractivités. Des complémentarités avec les territoires voisins peuvent être à trouver et à développer :

- Tenir compte des axes de développement économique sur la région de Gisors pour définir les priorités du Vexin-Thelle en évitant par exemple de viser le même type d'activités (logistique, technologique, etc.) alors que les moyens et le contexte territorial sont différents, et envisager des synergies de développement sur les franges respectives de chacun des deux territoires.

- Accepter l'influence exercée sur le Vexin-Thelle des grands équipements et services de Cergy-Pontoise ou de Beauvais dans les domaines de la culture, voire des sports et des loisirs, en déterminant les conditions d'accès pour les habitants des communes du SCOT et en adaptant les projets du territoire à ce cadre interterritorial.

- Etudier les modalités de gestion commune des flux entre les territoires, en portant des actions sur les transports, notamment ceux existants, dans l'optique d'un moindre encombrement de l'arrivée sur la région parisienne.

3 - Une structuration territoriale à confirmer

Le territoire est historiquement sous l'influence de la région parisienne, de même qu'il connaît celle qu'exerce l'agglomération de Gisors, à l'ouest. Ces dépendances accrues envers les pôles voisins sont importantes parce qu'elles vont à l'encontre d'une structuration du Vexin Thelle et, à terme, pourraient remettre en cause cette identité marquée.

L'influence régionale de l'agglomération parisienne qui concerne une grande partie des communes du département de l'Oise, en particulier pour ce qui concerne l'emploi et l'accès à certains services ou loisirs spécifiques, est ici marquée.

A l'échelle régionale, le territoire est dans la première couronne parisienne, considérée comme un espace à dominante urbaine. Au moins 40% de ses actifs travaillent dans l'aire urbaine rattachée aux pôles d'emplois franciliens. Plus localement, l'accès à l'emploi est partagé entre l'agglomération de Beauvais, la ville de Gisors et les emplois locaux.

La totalité des communes sont dites périurbaines, au sens de la carte des territoires vécus de l'INSEE (ci-contre). Cela indique les dynamiques territoriales observées suivant les déplacements réguliers des habitants.

Cette même cartographie montre les influences exercées pour l'accès aux équipements et aux services, au moins de la gamme dite intermédiaire.

La partie centrale du territoire se compose d'un pôle de services intermédiaires formé par Chaumont-en-Vexin. Son rayonnement est toujours significatif pour atténuer la situation de

Organisation du territoire du Vexin Thelle

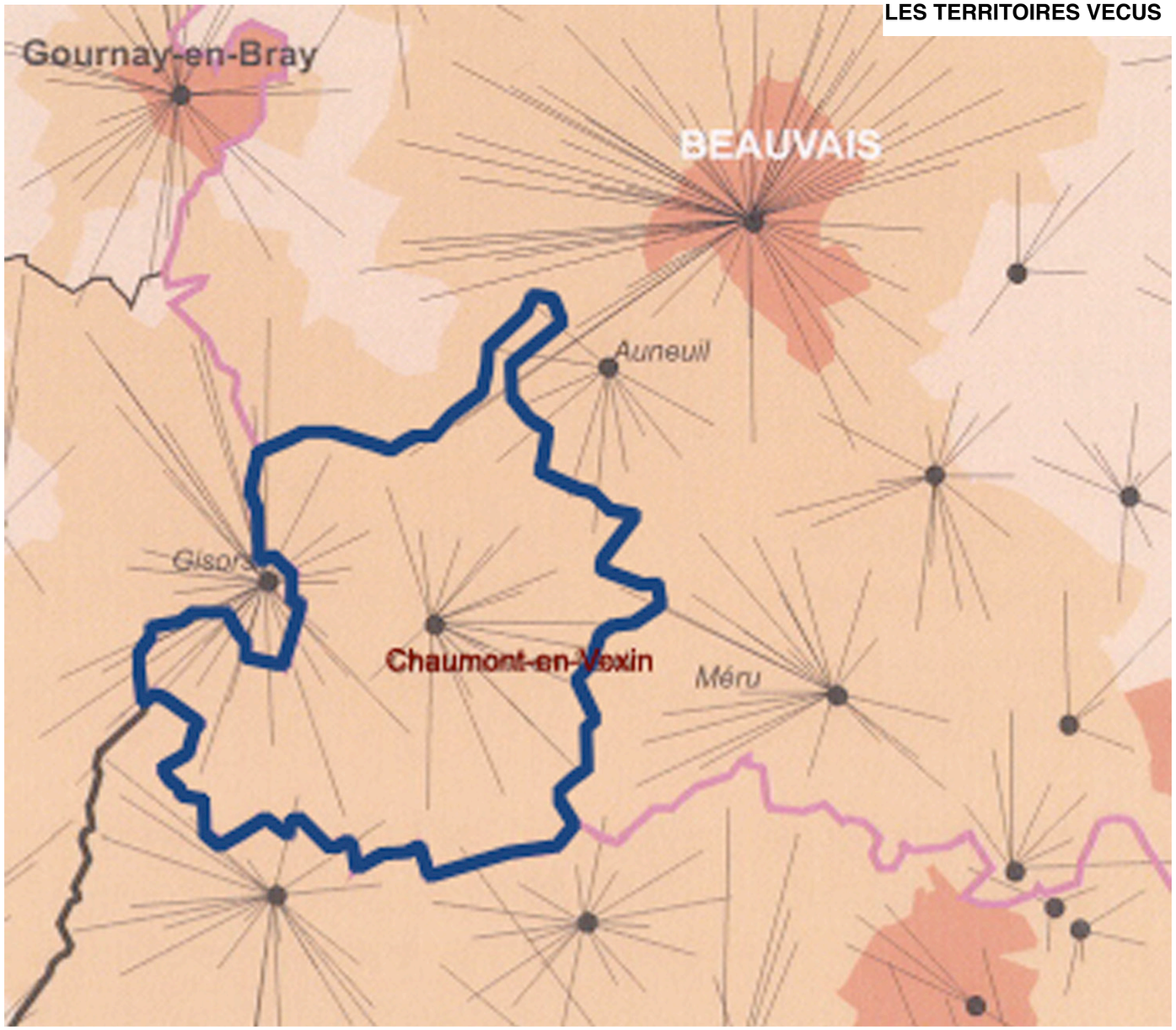

- **Pôle de services intermédiaires ou commune bien équipée**

Pôle de services intermédiaires *(commune exerçant par les équipements de sa gamme intermédiaire une attraction sur les habitants d'au moins une autre commune)* ou **commune bien équipée** *(possédant 9 équipements ou plus parmi les 16 caractérisant cette gamme*).* ***Soit 4 054 communes***

Aire d'influence des pôles de services intermédiaires

Chaque commune est reliée par un trait au pôle de services intermédiaires fréquenté habituellement.

Source : Inventaire communal de 1998 - INSEE-SCEES

dépendance du territoire vis-à-vis de pôles extérieurs, notamment à partir de la mise en oeuvre des orientations du précédent schéma directeur du Vexin-Sablons qui ont visé à conforter le pôle de Chaumont-en-Vexin. Il reste cependant fragilisé dans une perspective d'accentuation de la périurbanisation sur le territoire, caractérisée par l'installation de ménages aux réflexes d'urbains pouvant préférer se déplacer pour accéder aux emplois et services que de fréquenter ceux qui existent sur place. Le Vexin Thelle présente donc une organisation multipolarisée mettant en évidence la nécessité de définir une structuration également justifiée pour l'accès aux équipements et aux services.

Chacun des pôles urbains ou ruraux voisins tend à voir s'accroître son influence sur les habitants des communes du Vexin Thelle. Gisors est largement fréquenté pour accéder aux services, équipements et commerces pour les villages de la frange ouest, ou encore Magny-en-Vexin pour quelques villages de la frange sud.

Le périmètre du Vexin Thelle ne possédant pas de véritable ville centre, son organisation territoriale interne repose sur plusieurs communes ayant un rôle de bourg au rayonnement plus ou moins étendu sur les villages voisins. Chaumont-en-Vexin est le pôle de proximité ayant le pouvoir attractif le plus étendu, mais limité en frange ouest par la proximité de Gisors.

Trie-Château constitue un deuxième pôle attractif mais qui, aujourd'hui, repose principalement sur la présence de surfaces commerciales développées en continuum urbain entre cette commune et la ville de Gisors, faisant que cet ensemble commercial s'inscrit dans une logique d'attractivité à l'échelle de la Communauté de Communes de Gisors et des communes de la frange ouest du Vexin-Thelle.
Jouy-sous-Thelle dispose également d'un assez bon niveau d'équipements et de services. Toutefois, la trop forte proximité de la ville d'Auneuil et de l'agglomération de Beauvais réduit son rayonnement.

Les bourgs de Fleury et de Monneville disposent d'une gamme de commerces de proximité, d'équipements et de services leur permettant d'exercer une certaine attractivité sur quelques villages voisins. À noter que Méru constitue un pôle de proximité limité à quelques communes de la frange est.

Une douzaine de communes situées sur les franges du territoire voit leurs habitants fréquentés au quotidien des pôles urbains extérieurs au Vexin-Thelle.

La structuration urbaine observée en 2011

STRUCTURE URBAINE CONSTATEE

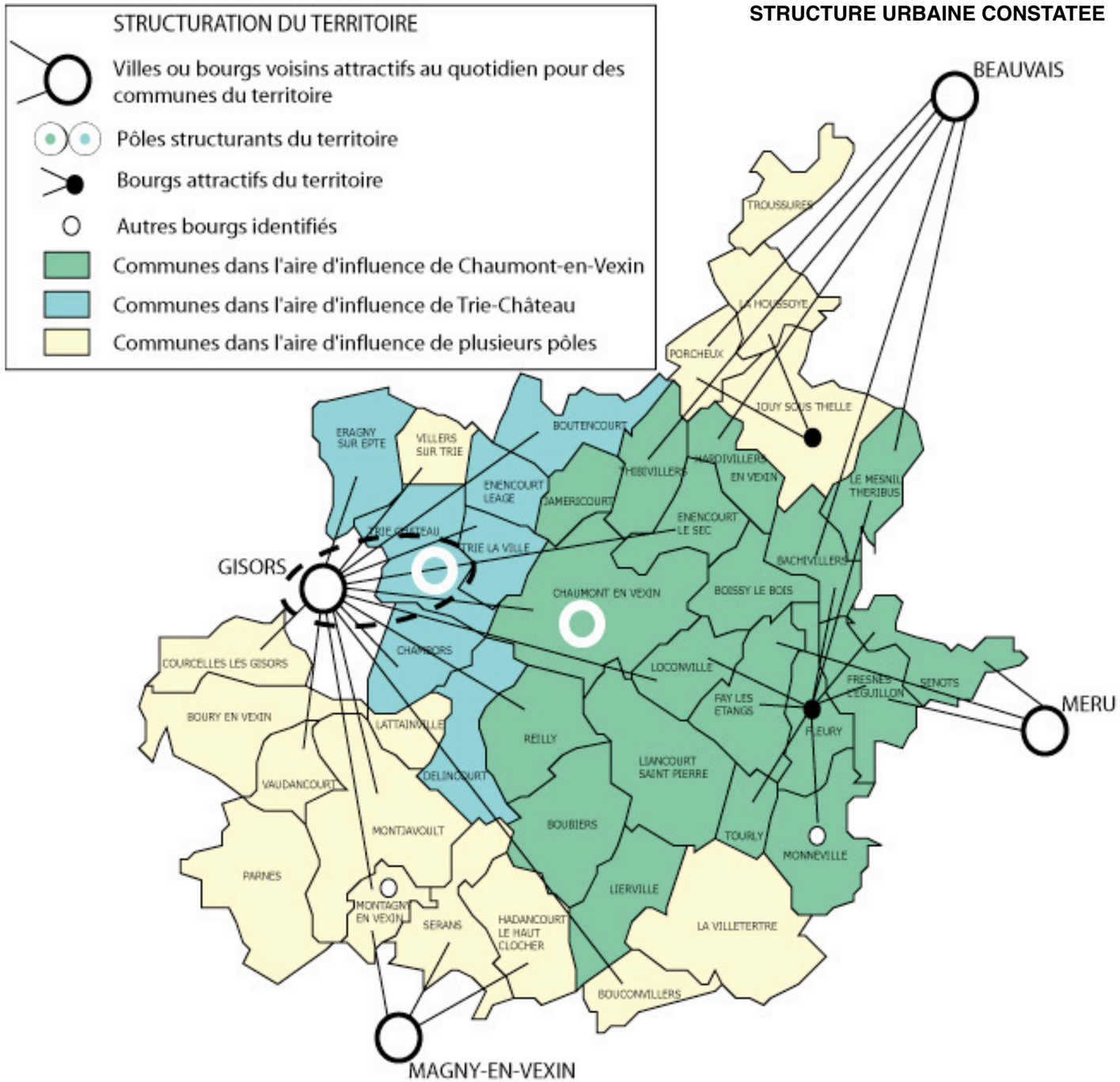

Source et carte : Agence d'Urbanisme Arval - Novembre 2011

Tendances en cours - Enjeux d'aménagement

- Les besoins en équipements et en services de proximité à la population sont récurrents et généralisés à l'ensemble du territoire au regard de la croissance démographique constatée et du profil des nouveaux habitants (double actifs, lieu d'emploi éloigné, comportements d'urbains, etc.). La confirmation de cette croissance et de l'origine des nouveaux arrivants ne fera qu'accroître ces besoins, avec les conséquences financières pour les communes, sur les déplacements que cela implique, avec un risque à terme de dégradation de la qualité de vie.

Enjeu : corréler les objectifs démographiques à venir (nombre d'habitants et répartition spatiale) aux possibilités d'accueil des communes suivant le niveau d'équipements et de services qu'elles sont en mesure de proposer.

- En l'absence d'organisation urbaine, le territoire soumis à diverses influences exercées par des pôles extérieurs présente un risque « d'éclatement spatial » qui nuira à son identité, voire à sa pérennité.

Enjeu : confirmer l'identification des communes vouées à jouer un rôle de bourg structurant, en mesure de concourir au renforcement de l'armature urbaine du territoire.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement du territoire devra répondre :

- Déterminer une structure urbaine adaptée à l'évolution envisagée du territoire à l'échelle régionale (entre Gisors, Beauvais et Cergy-Pontoise). Faut-il freiner, diminuer ou accepter la dépendance vis-à-vis de Gisors en particulier ? Avec quelles conséquences sur le fonctionnement du territoire ?

- Quel niveau d'équipements, de services, d'emplois à maintenir ou à atteindre sur le pôle identifié (Chaumont-en-Vexin) faut-il fixer ? Quels bourgs de proximité repérés (Trie-Château, Jouy-sous-Thelle, Fleury, Monneville, autres à définir) doivent jouer un rôle dans la structuration urbaine ?

- Les pôles et bourgs du territoire seront-ils systématiquement plurifonctionnels ou pourront-ils se limiter à un rôle spécifique (commerces de proximité, activités de sports et de loisirs, santé, etc.) avec alors une mise en réseau entre certains bourgs et/ou pôles ?

EQUIPEMENTS ET SERVICES

Des commerces de proximité aux achats spécifiques

COMMERCES DE PROXIMITE

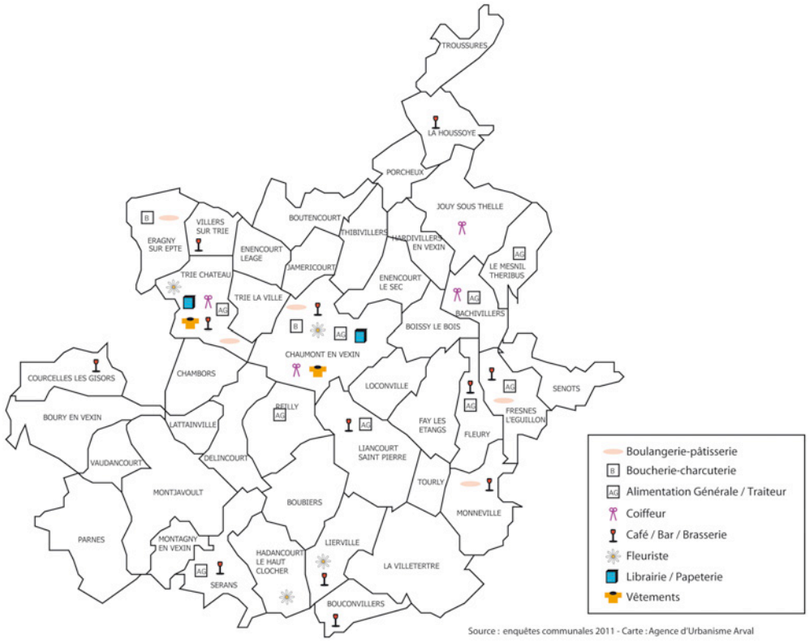

COMMERCES ITINERANTS

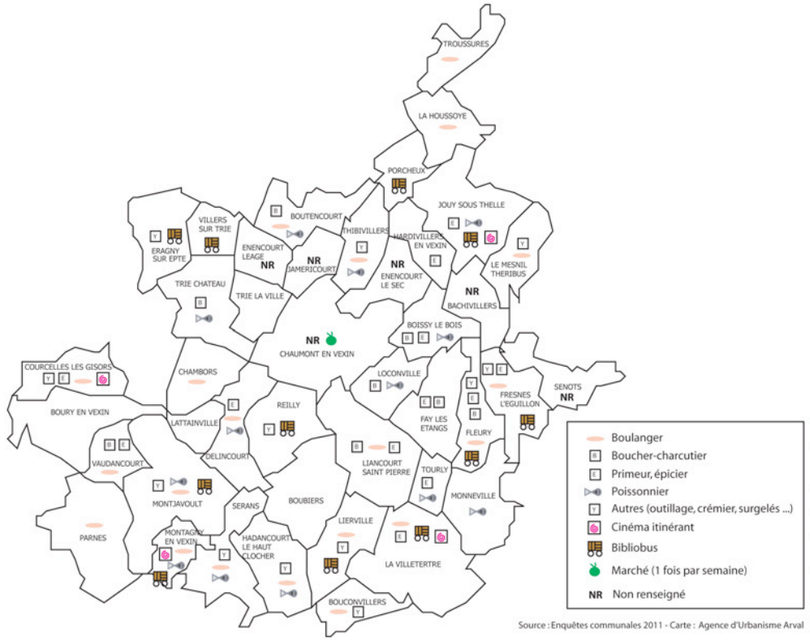

COURSES QUOTIDIENNES

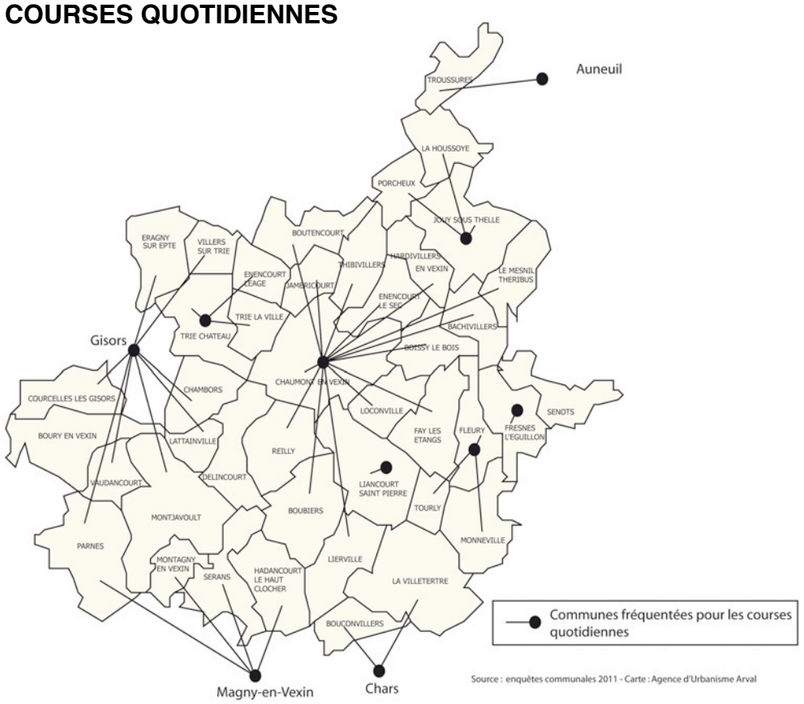

COURSES HEBDOMADAIRES

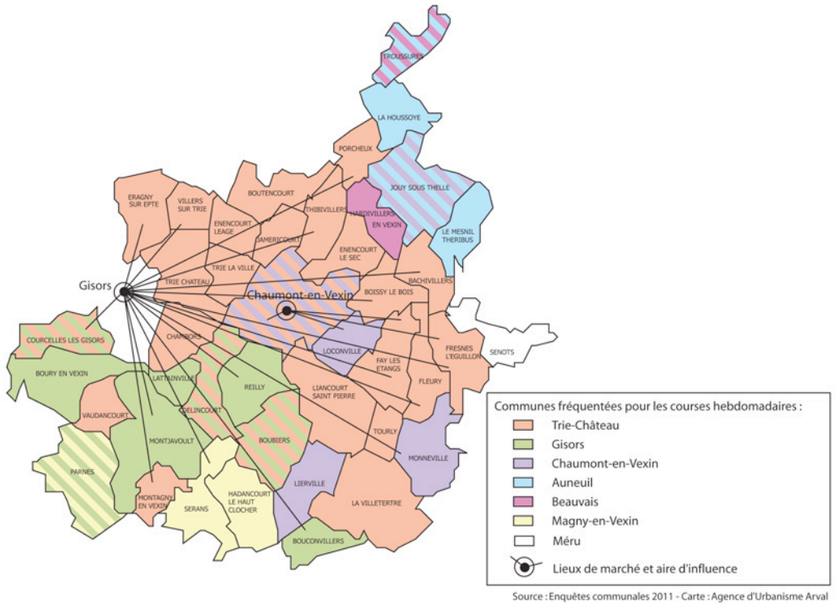

1 – L'équipement commercial des communes (voir aussi diagnostic du document d'aménagement commercial)

Sur les 42 communes que compte le territoire de la communauté de communes, seules 17 d'entre elles disposent d'au moins un commerce de proximité qui assure les achats quotidiens (pain, journal, épicerie, etc.). 3 communes (Chaumont-en-Vexin, Trie-Château, Jouy-sous-Thelle) proposent une offre de commerces et de services relativement importante (achats et services du quotidien, dépannage, etc.) qui crée un pôle d'attraction pour les communes alentours. 3 autres communes accueillent un commerce de proximité dont l'aire d'attractivité reste essentiellement limitée aux habitants de la commune. A noter que plusieurs bars/épicerie ou alimentation générale assurent un service de dépôt de pain (Liancourt-Saint-Pierre, La Houssoye, Fresnes-Léguillon, Fleury, Eragny-sur-Epte, Courcelles-lès-Gisors, etc.).

On constate que les habitants des communes en frange ouest et sud du territoire vont principalement faire leurs courses dans des bourgs plus importants (Gisors, Magny-en-Vexin, Marines).

Pour les courses hebdomadaires, le supermarché à Trie-Château est un lieu principal d'approvisionnement sur le territoire, fréquenté par la grande majorité des habitants du Vexin Thelle. Chaumont-en-Vexin constitue également un pôle important grâce à une offre de commerces assez variée, renforcée récemment par une offre en supermarché situé sur le parc d'activités communautaire. Quelques centres commerciaux extérieurs au territoire exercent une attractivité pour les communes du territoire situées à proximité. Il s'agit de ceux de Gisors pour quelques communes de l'ouest de la communauté de communes, ceux d'Auneuil au nord et Magny-en-Vexin au sud.

On compte 2 marchés à l'intérieur du périmètre du Vexin Thelle, l'un à Chaumont-en-Vexin et l'autre à Reilly. C'est cependant le marché de Gisors qui est le plus fréquenté par la population.

Pour ce qui est des achats spécifiques (vêtements, chaussures, cadeaux, etc.), on constate que les habitants du Vexin-Thelle ont tendance à sortir du territoire et fréquenter des villes de taille plus importante. Selon la commune de résidence, ils fréquenteront le pôle le plus proche (ou du moins le plus facilement accessible) : Gisors pour une grande majorité des communes de l'ouest du territoire, Beauvais pour celles situées au nord, et la ville de Cergy-Pontoise pour les villages du sud-est. La commune de Méru est également une ville fréquentée pour ce type d'achat, par une partie beaucoup plus réduite de la population du Vexin-Thelle.
Sur le territoire, Chaumont-en-Vexin et Trie-Château attirent une part des habitants du territoire. Cependant, on constate que ceux-ci n'effectuent pas ce type d'achat exclusivement dans ces deux communes mais fréquentent en plus un des pôles principaux (Gisors, Beauvais, etc.) au moins. En effet, ces deux centres-bourgs disposent d'assez peu de commerces spécifiques. Leur attractivité repose principalement sur les achats alimentaires du quotidien, les services publics, les services financiers et les équipements de santé. Le centre ville de Chaumont-en-Vexin offre le plus fort niveau d'équipements.

ACHATS SPECIFIQUES

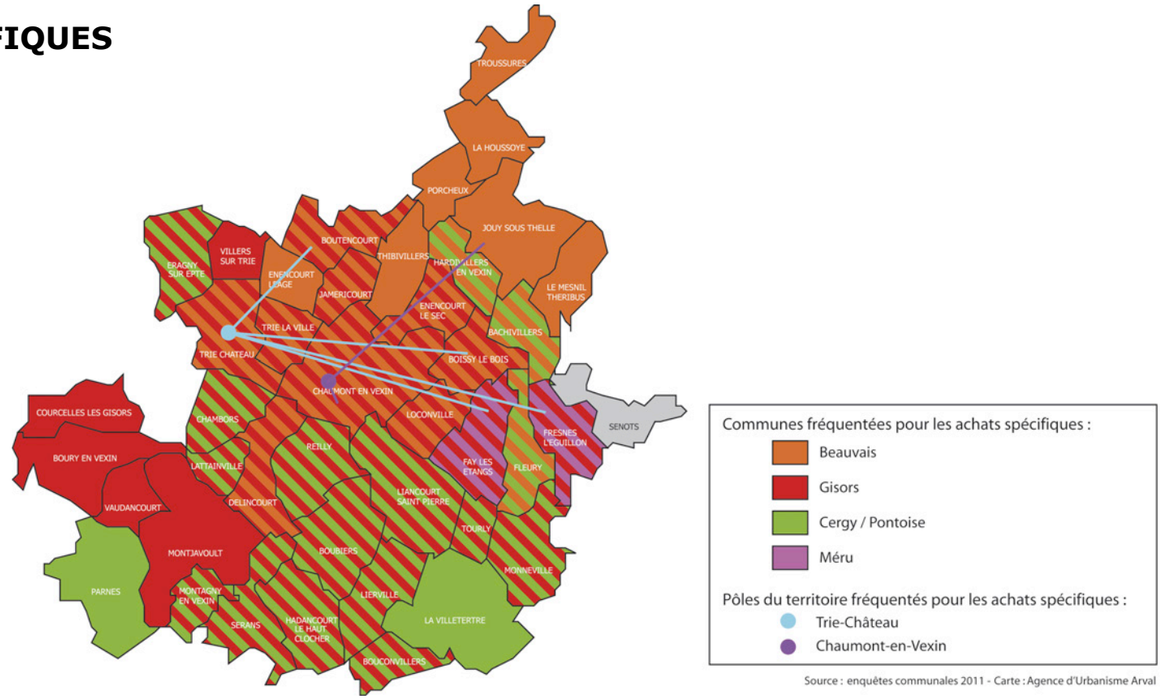

SERVICES PUBLICS ET FINANCIERS

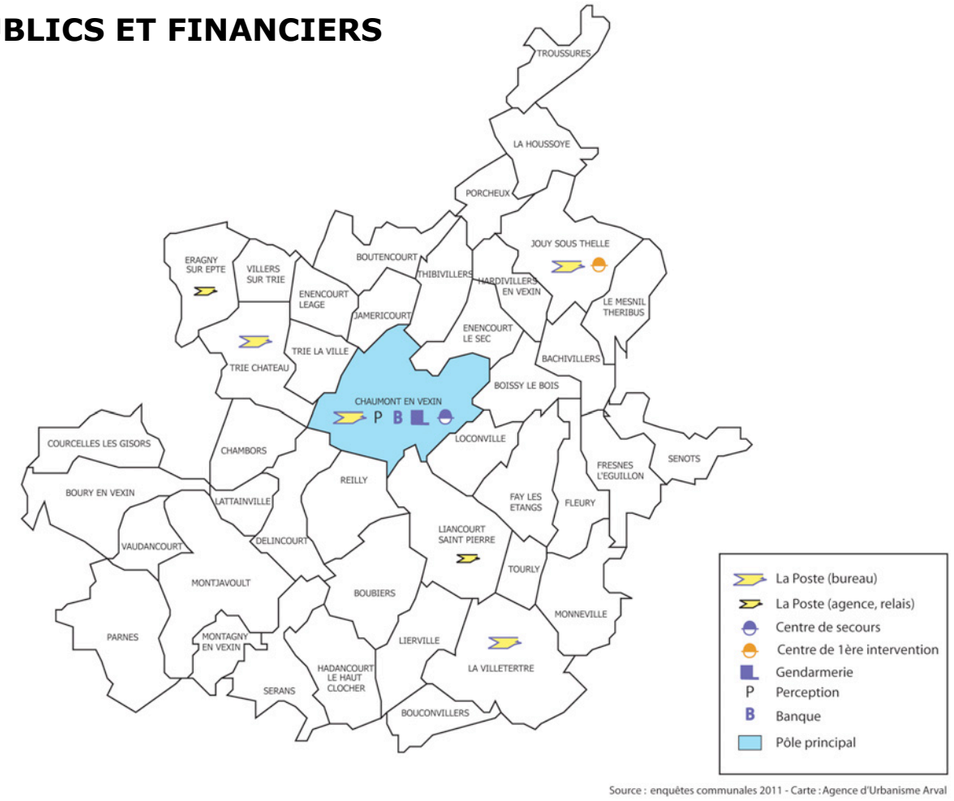

2 – Les services ou équipements publics et financiers

Ces services sont par nature des services de proximité que l'on retrouve à différentes échelles : celle du bourg, du chef-lieu de canton, de la ville centre, etc. Concernant le territoire du Vexin-Thelle, les équipements et services publics sont principalement concentrés dans le chef-lieu de canton, Chaumont-en-Vexin, qu'abrite le territoire, et qui correspond aussi à la commune la plus peuplée.

Il n'existe qu'une seule perception sur l'ensemble du Vexin-Thelle, située à Chaumont-en-Vexin.

La Poste (bureau avec au moins un permanent) est le service public le plus diffus spatialement. Elle est implantée dans 4 communes : Chaumont-en-Vexin, Trie-Château, Lavilletertre et Jouy-sous-Thelle. Ce service est moins présent dans les parties est et sud-ouest du territoire, renforçant le rôle du bureau de Chaumont-en-Vexin. Le maintien de ce service dans les villages participe pourtant à l'attractivité locale de certaines communes, ce qui aide au maintien d'une dynamique commerciale, de services et d'équipements de proximité. Cette activité permet encore un service financier limité en valeur, mais utile aux personnes les plus captives.

Le service bancaire (banques, guichet automatique) est peu représenté sur le Vexin-Thelle. Les établissements, concentrés dans le chef-lieu de canton, correspondent principalement à ceux ayant historiquement une logique d'implantation en milieu rural. Au total, on compte quatre établissements bancaires et La Banque Postale.
Gisors et Magny-en-Vexin sont des lieux fréquentés pour accéder à un plus large panel de services bancaires, ce qui suppose des déplacements pouvant être importants en temps pour certains habitants du Vexin-Thelle.

Le Vexin-Thelle ne compte qu'un centre de secours situé à Chaumont-en-Vexin. Cependant, le territoire dispose aussi d'un centre de première intervention à Jouy-sous-Thelle.

Le territoire accueille un centre social rural, organisé en association et situé à Chaumont-en-Vexin, assurant plusieurs services, notamment sociaux, à la population. En revanche, les services publics liés à l'emploi sont absents sur la communauté de communes, et la population doit se tourner vers le Pôle Emploi de Méru pour accéder à ces services. Il existe cependant, à Chaumont-en-Vexin, une maison d'emploi et de la formation où se tiennent des permanences du pôle Emploi et où existent un accueil des demandeurs d'emploi, une orientation à l'insertion, à la formation ou encore une aide à la reprise ou création d'entreprises.

En règle générale, le niveau d'équipements et de services publics ou financiers sur le Vexin-Thelle, est faible et concentré à Chaumont-en-Vexin, ce qui accroît les déplacements pour y accéder depuis les autres communes du territoire.

LES EQUIPEMENTS ET SERVICES SCOLAIRES DU PREMIER DEGRE

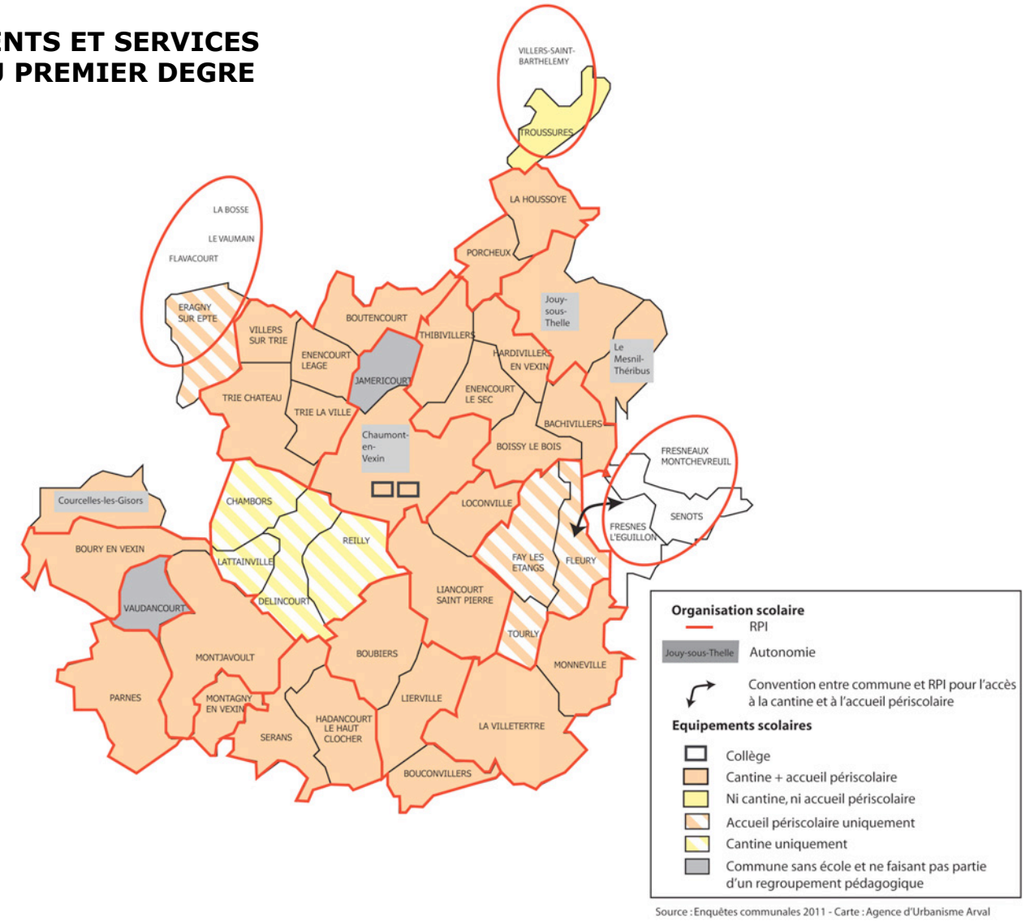

Source : Enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

FREQUENTATION DES COLLEGES

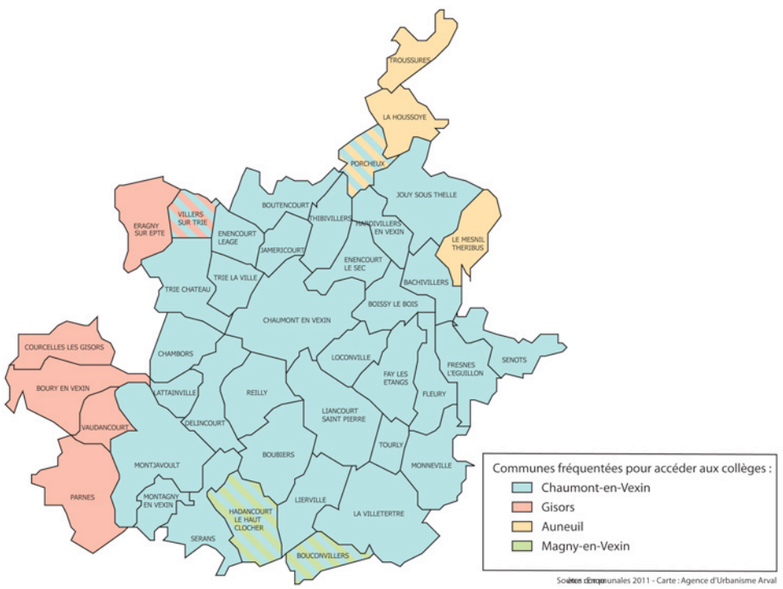

Source : Enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

FREQUENTATION DES LYCEES

Source : Enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

3 – Les équipements d'enseignement

Concernant les niveaux maternel et élémentaire, on compte 12 regroupements pédagogiques qui regroupent 35 des 42 communes du périmètre d'étude. Une commune, Troussures, fait également partie d'un regroupement pédagogique avec une commune, Villers-Saint-Barthélémy, située hors du territoire. C'est également le cas pour Eragny-sur-Epte, ainsi que pour Fresnes-L'Eguillon et Senots.
Tous sont des regroupements pédagogiques intercommunaux (RPI). Plusieurs de ces groupements envisagent de passer à une organisation de type RPC (Regroupement Pédagogique Concentré). 4 communes fonctionnent en autonomie scolaire (Jouy-sous-Thelle, Le Mesnil-Théribus, Courcelles-les-Gisors, Chaumont-en-Vexin qui accueille les enfants de la commune de Jaméricourt). Vaudancourt n'a plus d'école et a passé une convention avec la ville de Gisors qui accueille les enfants du village.

40 des 42 communes proposent un accueil péri-scolaire et/ou une restauration scolaire sur la commune ou le regroupement. Ces services fonctionnent bien et contribuent à maintenir dans les écoles du territoire les enfants des villages. Un réseau important d'assistantes maternelles agréées permet, par ailleurs, une prise en charge des enfants en dehors des heures d'école.

Sur le territoire, les effectifs scolaires sont le plus souvent en hausse, notamment dans les villages. Des problèmes de locaux insuffisamment grands pour ouvrir une nouvelle classe ou étendre le service périscolaire et/ou de restauration ont été évoqués.

On compte 2 collèges publics, tous les deux situés à Chaumont-en-Vexin. Les collégiens des communes situées à l'ouest du territoire (Eragny-sur-Epte, Courcelles-les-Gisors, Boury-en-Vexin, Vaudancourt, Parnes) vont au collège de Gisors, tandis que ceux des communes du nord (Troussures, La Houssoye, Porcheux et Le Mesnil-Théribus) fréquentent celui d'Auneuil. On observe une volonté des élus de ces communes pour un rattachement au collège de Chaumont-en-Vexin. Certains élèves vont également à Magny-en-Vexin. Des collégiens sont, par ailleurs, inscrits en secteur privé en dehors du territoire, le plus souvent à Gisors.

Il convient de signaler que la capacité maximale des deux collèges n'est actuellement pas atteinte, permettant de répondre aux besoins à venir, en cas de poursuite de l'augmentation de la population.

Le territoire du Vexin-Thelle ne compte pas de lycée. Les lycéens sont répartis sur Beauvais et Gisors faisant que les temps de transports peuvent être longs, au regard des statistiques qui indiquent que le niveau des résultats scolaires tend à s'abaisser en fonction du temps passé dans les transports. Un internat à Beauvais permet d'éviter ces inconvénients pour les élèves issus des communes du sud du territoire. Par ailleurs, un lycée public est en projet à Magny-en-Vexin et devrait voir le jour en 2014. Cela offrirait une alternative intéressante pour les lycéens des communes du sud du Vexin-Thelle.

LES EQUIPEMENTS DE SANTE

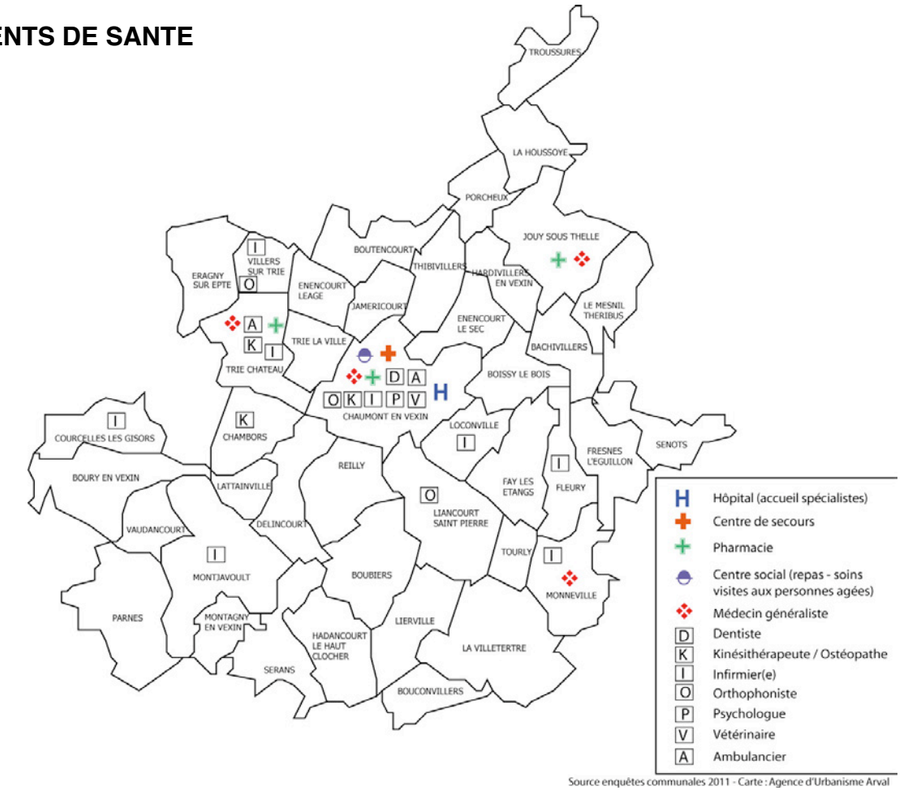

Source enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

FREQUENTATION DES HOPITAUX

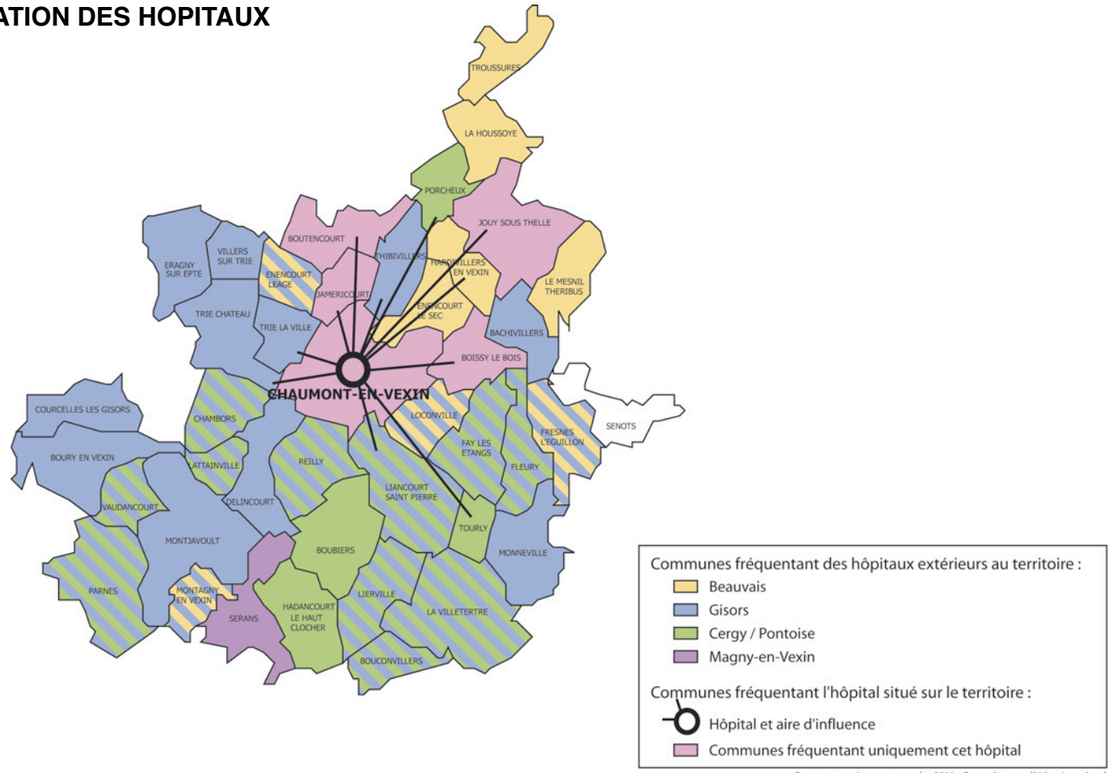

Source : enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Concernant l'enseignement supérieur, les étudiants sortent du territoire. La plupart partent pour l'Ile-de-France (Paris, Cergy-Pontoise). Les pôles universitaires d'Amiens, Beauvais et Rouen sont également des destinations fréquentes pour les jeunes du territoire.

En résumé, l'enseignement du premier degré et collège est assuré sur l'ensemble du territoire. L'enseignement du second degré (niveau lycée) est davantage concentré sur les deux pôles extérieurs que sont Gisors et Beauvais, la communauté de communes ne comptant pas de lycée. Le territoire du Vexin-Thelle est dépourvu de formations supérieures, obligeant les étudiants à se rendre, dans les villes universitaires les plus accessibles, ce qui peut aussi être un frein à la poursuite des études supérieures.

4 – Les équipements de santé

Les équipements et services de santé sont peu nombreux sur le territoire du Vexin-Thelle. Seulement quatre communes accueillent au moins un médecin généraliste, avec un total de 11 médecins pour environ 20 000 habitants. La partie sud du Vexin-Thelle est particulièrement dépourvu en médecin.
32 communes ne comptent aucun service ou équipement médical imposant là encore des déplacements aux habitants pour y accéder. Ceux-ci se concentrent essentiellement à Chaumont-en-Vexin, identifié comme pôle local, ainsi que sur deux bourgs du territoire (Trie-Château et Jouy-sous-Thelle). La commune de Villers-sur-Trie a créé une maison de la santé («pôle médical») qui accueille des infirmiers et une orthophoniste.

Le territoire compte 4 pharmacies. Cependant, leur implantation au nord du territoire les empêche de constituer un vrai service de proximité à l'ensemble des habitants du territoire. Seulement 3 communes accueillent d'autres praticiens du secteur de la santé (dentiste, kinésithérapeute, vétérinaire, etc.). Les services spécialisés installés dans les pôles extérieurs exercent une forte influence sur la population du territoire.

Il n'existe aucun laboratoire d'analyse, aucun pédiatre et aucun centre de radiologie (en dehors de l'hôpital de Chaumont). Il existe un centre médical à Chaumont-en-Vexin, ainsi qu'un centre médico-psychologique et un centre médico-psychopédagogique. Les habitants du Vexin-Thelle fréquentent majoritairement les hôpitaux de Gisors, Beauvais et Pontoise. Le seul hôpital du territoire, celui de Chaumont-en-Vexin, accueille également une part importante de population et joue un rôle majeur dans l'offre en services médicaux de proximité (premiers soins, médecine). Globalement, on ne constate pas de lien entre la situation géographique et l'hôpital fréquenté, même si de légères tendances se dégagent.

Le territoire du Vexin-Thelle accueille une antenne, située à Lavilletertre, d'une association rassemblant des parents et proches de personnes en situation de handicap mental.

On compte également sur le territoire une structure vouée à l'accueil de personnes convalescentes, située à La Houssoye.

EQUIPEMENTS ET SERVICES POUR LES PERSONNES AGEES

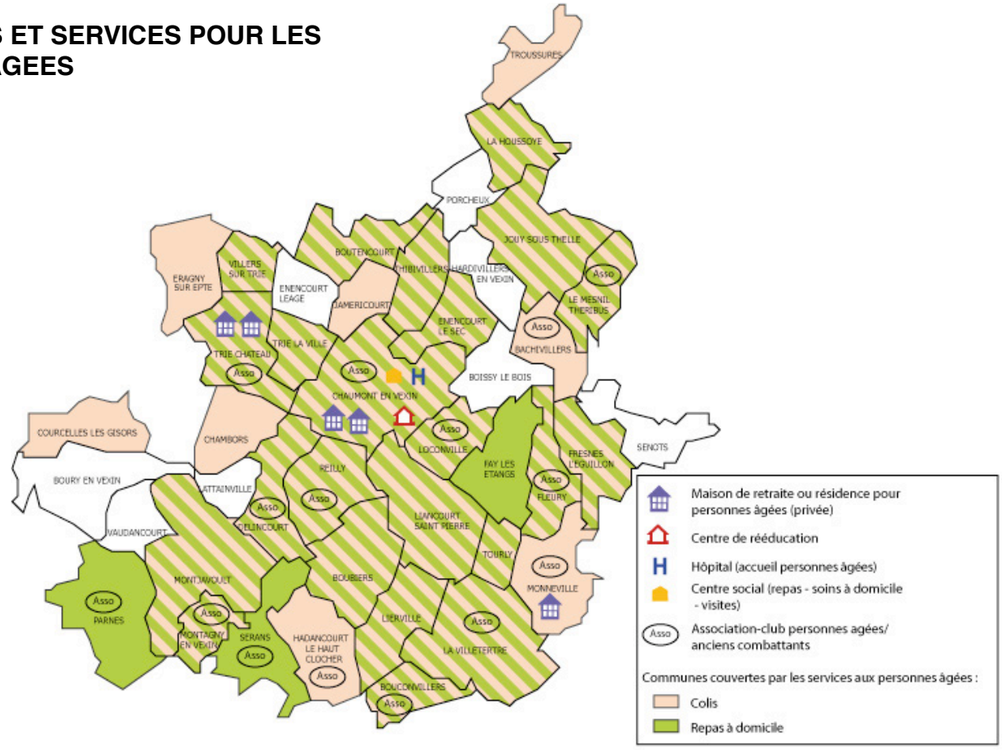

Source:Enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

EQUIPEMENTS ET SERVICES A L'ENFANCE

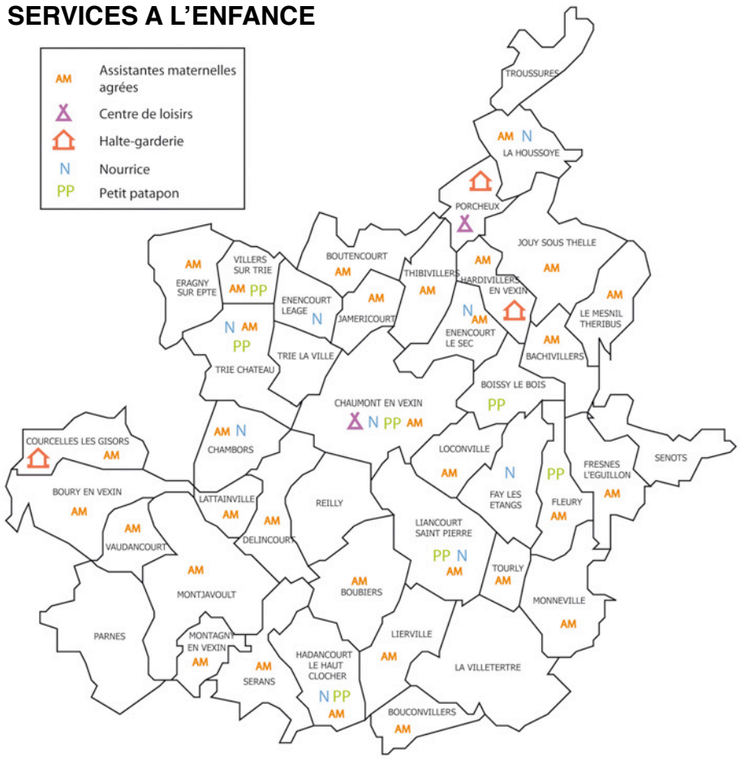

Source enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

5 – Les équipements et services pour les personnes âgées

Les structures d'accueil pour personnes âgées sont, elles aussi, peu nombreuses. Il n'existe pas de maison de retraite publique. Cependant, 5 maisons de retraite ou résidences pour personnes âgées sont implantées sur le territoire : 2 à Chaumont-en-Vexin (ayant une capacité respectivement de 165 et 50 lits), 2 à Trie-Château (69 et 30 lits) et 1 à Monneville (62 lits). L'hôpital de Chaumont offre une centaine de lits pour l'accueil des personnes âgées (court à long séjour).

La communauté de communes a mis en place en 2005 un système de portage de repas à domicile qui fonctionne sur la majeure partie du territoire. Il concerne en premier lieu les personnes âgées, même s'il peut être étendu aux personnes handicapées ou aux invalides temporaires. Le centre social rural offre également des services aux personnes âgées, comme, par exemple, une aide à domicile. Il existe également un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD) et 5 services d'aides à domicile (SAAD) intervenant sur le territoire.

Il existe par ailleurs, plusieurs associations (de type club des aînés) communales ou intercommunales qui organisent des activités ou encore des visites aux personnes âgées. La presque totalité des communes organise directement ou par le biais du comité des fêtes et de l'association du 3ème âge, un ou plusieurs repas annuels, voire une sortie annuelle. De même un colis, cadeau ou bons divers sont offerts annuellement par les municipalités.

6 – Les équipements à l'enfance

Pour la petite enfance (0-3 ans), le niveau d'équipements ou de services est relativement faible. Il existe cependant deux types d'accueil : soit en halte-garderie, notamment itinérante, soit en garde assurée par des assistantes maternelles.

Un service de halte-garderie itinérante, « Petit Patapon », est géré par la communauté de communes. Ce service se déplace dans 7 communes du territoire et s'installe dans des locaux mis à disposition par les municipalités. Il n'y a pas actuellement d'accueil ni au nord, ni au sud-ouest du territoire, faute de personnel.

Autrement, les services pour la petite enfance sont assurés par des assistantes maternelles agréées (environ 170 sur l'ensemble du territoire) ou des nourrices. 35 des 42 communes composant le territoire disposent d'au moins une assistante maternelle ou une nourrice.

Pour les enfants déjà scolarisés, plusieurs accueils périscolaires fonctionnent également le mercredi. En outre, deux centres de loisirs proposent de nombreuses activités et animations pendant les vacances scolaires et les mercredis avec des accueils en journée complète. Plus généralement, le territoire compte 8 accueils de loisirs sans hébergement.

Le taux de fréquentation est élevé indiquant là encore l'intérêt pour ce service à pérenniser sur le territoire. Les activités associatives complètent l'offre.

Plusieurs des élus rencontrés ont émis des souhaits visant au maintien et au renforcement des services à l'enfance sur le Vexin-Thelle. Au regard du profil de jeunes ménages qui viennent s'implanter sur le territoire, le plus souvent double actifs et occupant un travail éloigné de leur lieu de résidence, il est généralement admis que la question de la petite enfance n'est que partiellement abordée face aux besoins croissants. Pour autant, la communauté de communes du Vexin-Thelle a récemment engagé une réflexion sur l'évolution possible du service existant. Il s'avère que les coûts de fonctionnement seraient particulièrement élevés pour la collectivité publique et l'étendue du territoire rend difficile l'organisation d'un service dans un lieu fixe qui profiterait au plus nombre d'habitants.

EQUIPEMENTS DE SPORT ET LOISIRS

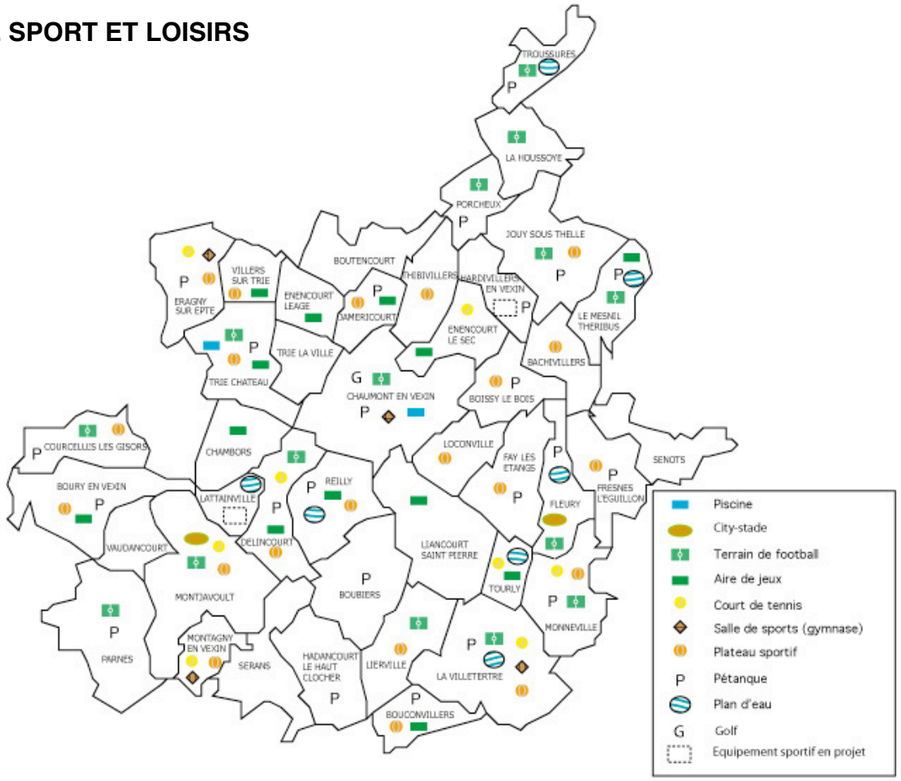

Source : enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

SALLES MULTIFONCTIONS OU POLYVALENTES

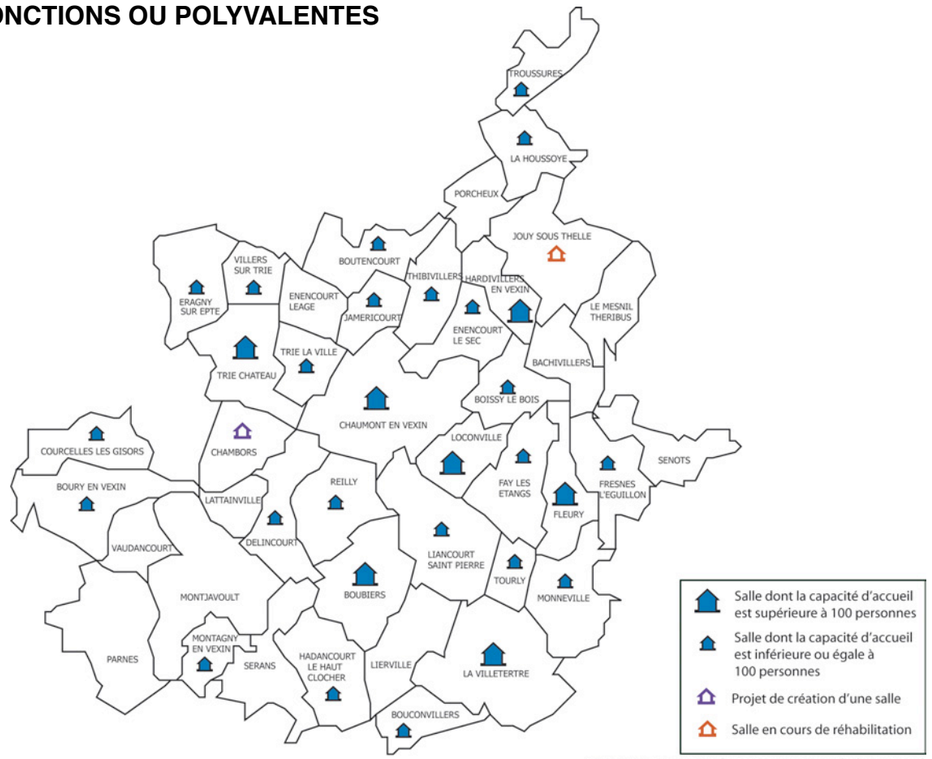

Source : enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

7 – Les équipements pour le sport

Une large gamme d'équipements sportifs est offerte sur le territoire et est généralisée à l'ensemble des communes. Les clubs et associations sont essentiellement intercommunaux, mais l'origine des adhérents reste plutôt limitée aux communes proches des équipements. Les villages les moins peuplés restent peu dotés en équipements sportifs si ce n'est par la présence d'une aire de jeux communale ou d'un terrain de pétanque.

Les communes qui possèdent le plus d'équipements sportifs sur leur territoire comptent en général au moins : un terrain de football, un plateau sportif ou city-stade, un terrain de tennis, un terrain de jeux de boules.

Trois salles réservées uniquement à la pratique sportive (type gymnase) existent sur le territoire, à Eragny-sur-Epte, Chaumont-en-Vexin et Lavilletertre. Elles permettent l'organisation de compétitions sportives officielles. Le sud-ouest et le nord du territoire sont dépourvus de gymnase. Par ailleurs, on compte deux dojos sur le Vexin-Thelle : l'un à Chaumont-en-Vexin et l'autre à Montagny-en-Vexin.

8 communes ont au moins un court de tennis, et deux d'entre elles comptent des terrains couverts (Enencourt-le-Sec et Tourly).

La quasi-totalité des communes possède au moins un terrain de loisirs. Il s'agit la plupart du temps d'un terrain en bitume ou en herbe encadré de petits équipements tels que panneau de basket, table de ping-pong, but de football pour un usage limité à une activité libre. Deux communes ont émis le souhait d'aménager un nouvel équipement.

La communauté de communes du Vexin-Thelle porte un projet de plaine sportive qui sera installée au nord de la commune de Chaumont-en-Vexin. Cette plaine des sports, ouverte à l'ensemble des habitants du territoire, va permettre d'élargir encore l'offre sportive. Des synergies avec les équipements existants (golf, centre aquatique, etc.) pourront être mises en oeuvre, afin d'être en mesure d'accueillir, par exemple, des grandes manifestations sportives à l'échelle locale, régionale, voire nationale.

Plusieurs communes ont des étangs, parfois communaux mais la plupart du temps privés, pour la pêche. Ces équipements permettent de développer des activités en liaison avec le site naturel, et contribuent ainsi à la diversification des activités de loisirs ou touristiques. Enfin, Chaumont-en-Vexin accueille deux golfs, faisant que l'offre en équipements sportifs et de loisirs est très diverses au Vexin-Thelle.

De plus, on peut compter deux piscines sur le territoire ; l'une, municipale, est située à Chaumont-en-Vexin, et l'autre, réalisée à l'échelle de l'intercommunalité et ouverte en 2009, se trouve à Trie-Château. Il s'agit pour cette dernière d'un centre aquatique alliant piscine, sauna, hammam, espace de remise en forme, etc. Cet équipement est aujourd'hui fréquenté par la quasi-totalité des habitants de la communauté de communes.

8 – Les équipements de loisirs

Près des trois-quarts des communes (30 sur 42) possèdent leur salle polyvalente ou salle multifonctions de taille variable, et vouée généralement aux seules activités communales. Souvent ces salles sont utilisées par les associations sportives et culturelles. On recense une commune qui a pour projet de créer une salle polyvalente.

Les équipements culturels

EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS

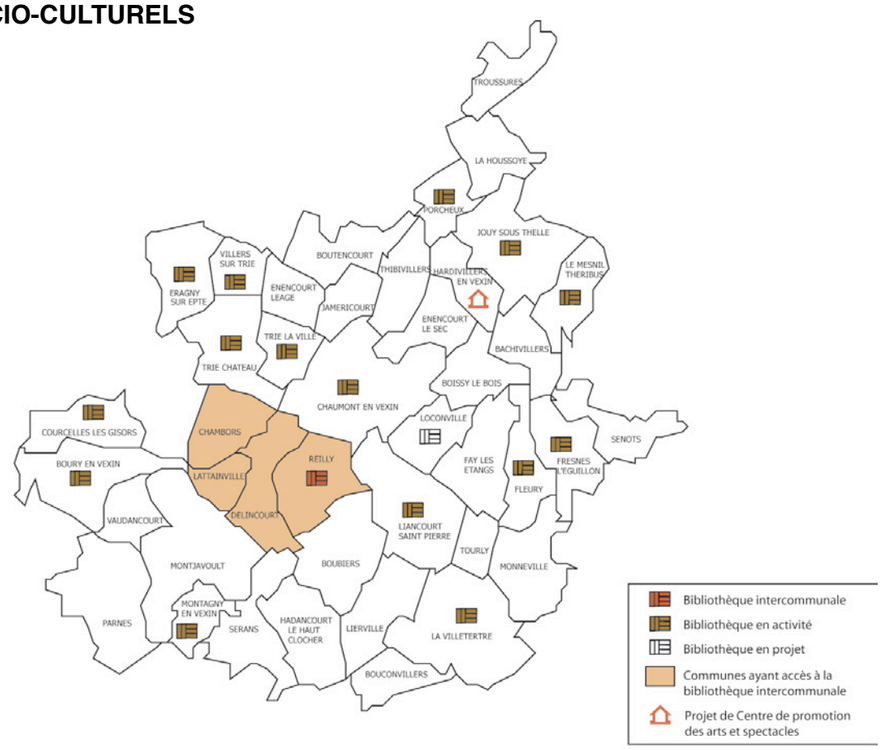

Source : enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

ACTIVITES DES CINEMAS

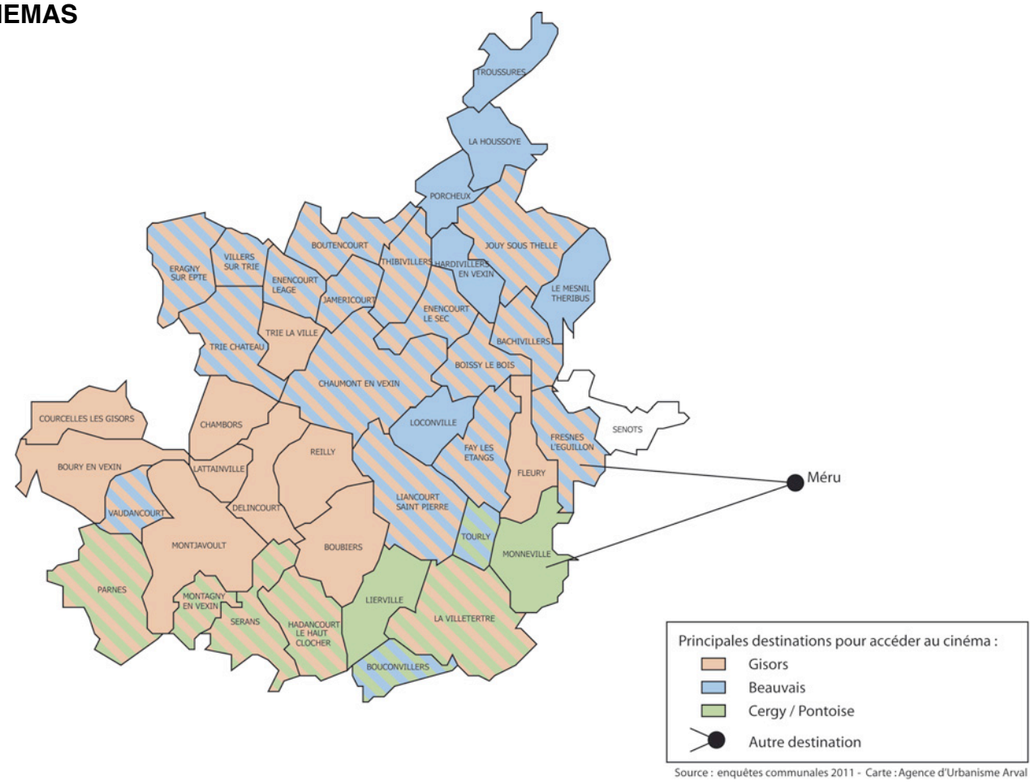

Source : enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Il n'y a cependant pas de salle de très grande taille pouvant accueillir plusieurs centaines de personnes, à l'exception de la salle de Chaumont-en-Vexin d'une capacité de 200 personnes, mais qui reste assez peu utilisée au moins dans le cadre de manifestation à l'échelle communautaire.

La plupart des salles sont limitées à une centaine de personnes. Il n'y a pas d'équipement salle des fêtes partagé entre plusieurs communes pour créer un équipement plus conséquent et mieux adapté aux besoins.

Le Vexin-Thelle ne compte pas de véritable salle de spectacles. La salle de spectacles la plus proche se situe à Beauvais. Ce grand équipement attractif draine la plupart des populations des communes de l'aire d'étude. La mise en oeuvre d'un projet de salle de spectacles sur le territoire pourrait s'inscrire dans une réflexion intercommunale, venant en complémentarité de ce qui existe déjà.

A l'échelle intercommunale, il a été évoqué le manque d'équipements ou d'associations tournés vers les loisirs "culturels" (musique, arts plastiques, théâtre, etc.) en mettant en évidence les difficultés à réaliser ce type de structure en raison de la dispersion importante de la population potentiellement intéressée sur l'ensemble du territoire, et en raison du bon niveau d'accessibilité qu'il faudrait assurer. D'ailleurs, l'éventualité d'un véritable équipement culturel pour le Vexin-Thelle à l'horizon 2030 n'a pas été identifiée comme une priorité pour une majorité des élus rencontrés. Il semble préférable de miser sur le soutien aux activités et associations existantes dans le cadre d'une mise en complémentarité confortée à l'échelle du Vexin-Thelle.

Un peu plus d'un quart des communes du territoire possède une bibliothèque avec une permanence régulière. Cet équipement résulte le plus souvent d'actions communales, quelquefois appuyées par le service Petite Enfance de la communauté de communes du Vexin-Thelle. Le service bibliobus du Conseil Général vient alimenter ces bibliothèques ainsi que celles des écoles.

En ce qui concerne le cinéma, il n'en existe pas sur le territoire. En revanche, le cinéma itinérant, ciné-rural, passe dans plusieurs communes. Sinon, les habitants se rendent principalement aux cinémas de Beauvais et Gisors, et dans une moindre mesure à Cergy.

Globalement les activités culturelles existent mais sont assez disparates sur le territoire résultant d'initiatives associatives ou communales, ainsi que de personne isolée. En outre, il convient de rappeler que la communauté de communes du Vexin-Thelle mène une politique culturelle se traduisant notamment par deux partenariats, l'un avec le théâtre du Beauvaisis et l'autre avec le festival international du Vexin, des expositions des artistes vivant sur le territoire ou encore un soutien aux différentes associations.

A noter que la commune d'Hardivillers-en-Vexin porte un projet de centre de promotion d'arts et spectacle qui pourrait avoir un rayonnement intercommunal. La question de sa mise en synergie avec les autres offres culturelles sur le territoire peut être abordée.

Les équipements et les services : les orientations

L'hôpital à Chaumont-en-Vexin jouant un rôle majeur dans l'offre locale en services de santé.

Le centre aquatique à Trie-Château : équipement sportif et de loisirs intercommunal.

Tendances en cours - Enjeux d'aménagement

- La poursuite de la dégradation des services de santé offerts localement accentue la dépendance vers des pôles extérieurs au Vexin-Thelle et fragilise d'autant plus les populations les plus captives (personnes âgées ou handicapées, personnes non motorisées, etc.).

Enjeu : soutenir une action forte dans le maintien d'un pôle santé à Chaumont-en-Vexin, pouvant agir comme tête d'un réseau de services de proximité jusque dans les villages.

- L'offre en équipements et services aux populations spécifiques (personnes les plus âgées, personnes les plus jeunes) présente des insuffisances sur le Vexin-Thelle, d'autant plus qu'il est probable que les besoins vont s'accroître d'une part par la confirmation de l'installation de jeunes ménages (enfant en bas âge), d'autre part par le vieillissement des populations en place accentué en nombre par la périurbanisation observée sur ces 30 dernières années.

Enjeu : anticiper les besoins à venir en définissant une politique globale à l'ensemble de la Communauté de communes en mesure de proposer des actions ciblées et adaptées.

- La politique nationale visant à la simplification de l'offre en services et équipements publics tend à réduire les chances de conserver dans chaque commune un tel équipement, notamment l'école, et pose la question de l'avenir des regroupements pédagogiques intercommunaux.

Enjeu : faire accepter le passage progressif au regroupement pédagogique concentré en mesure de proposer une meilleure qualité de services scolaires et périscolaires, tout en participant à l'armature urbaine locale à mettre en place.

- Le territoire propose des actions bien perçues et satisfaisant une grande partie des besoins dans le domaine des loisirs, du sport ou de l'offre culturelle, notamment au regard de ce qui est porté par le centre social rural, par les associations ou par la communauté de communes du Vexin-Thelle. Dans l'hypothèse d'une confirmation de la croissance démographique du territoire, le maintien de ces structures, voire leur mise en synergie, ne pourrait que contribuer à confirmer l'intérêt des actions en place.

Enjeu : veiller au maintien des structures locales répondant aux attentes de la population dans le domaine du sport, en particulier autour d'un équipement fort (plaine sportive à Chaumont-en-Vexin) en mesure d'engendrer des synergies avec les activités sportives locales et supra-territoriales, ainsi que dans le domaine de la culture et des loisirs.

- Au moins un grand équipement fait défaut sur le territoire : un lycée public (d'enseignement général, professionnel ou technique) faisant que le temps d'accès aux équipements de rattachement pour une majorité de lycéens est d'au moins 1 heure. Pour être viable, un tel équipement nécessite un seuil minimal d'habitants qui pourraient être atteints dans le futur ou à plus court terme dans une optique de complémentarités avec les territoires voisins.

Enjeu : étudier les conditions d'une éventuelle implantation à terme de cet équipement, en intégrant à la réflexion la complémentarité à trouver avec les territoires voisins concernés (Gisors, Magny-en-Vexin, Méru).

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- La localisation des nouveaux équipements, services et structure commerciale et le maintien de ce qui existe, est à définir en rapport avec la structuration urbaine envisagée. Retenir un scénario structurant visant à renforcer les pôles et les bourgs ? Miser sur un scénario corrélant davantage la localisation des grands équipements aux conditions d'accès actuelles et futures ? Convenir d'un scénario proche du niveau actuel avec des renforcements ponctuels suivant les besoins et une dépendance forte vis-à-vis des pôles voisins extérieurs au périmètre ?

- Mener une réflexion à l'échelle du Vexin-Thelle en terme de programmation, voire de gestion de certains équipements ou services (qui restent à déterminer) pour tendre vers une plus grande complémentarité entre ce que propose chacune des 42 communes. Certains souhaits ou besoins évoqués de manière générale dans les 42 communes appellent une réponse globalisée : à titre d'exemple sur la question des actions pour les 0-3 ans, échanger les expériences menées localement ou par groupe de communes pour améliorer les nouvelles initiatives qui pourraient être entreprises. Ou bien retenir le scénario au fil de l'eau laissant chaque commune ou syndicat de communes, réaliser et gérer ses équipements et services existants ou à venir.

- Déterminer à l'échelle du périmètre du SCOT les complémentarités qui pourraient être mises en oeuvre avec les territoires voisins (comme cela s'est fait pour le centre aquatique), au sujet d'équipements et de services existants et à venir. Certains souhaits ou besoins évoqués de manière générale dans les 42 communes appellent une réponse globalisée : à titre d'exemple sur la question du lycée.

- Fixer les modalités d'une mise en réseau de certains équipements et services pour optimiser leur fonctionnement et profiter au plus grand nombre d'habitants. Agir sur le transport des personnes intéressées, vers ces équipements ou services, ou déplacer temporairement ces activités dans des communes ou "quartiers de communes" (ce qui suppose avoir les moyens de les accueillir localement).

Evolutions démographiques sur le Vexin Thelle

RYTHME DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE 1982-1990

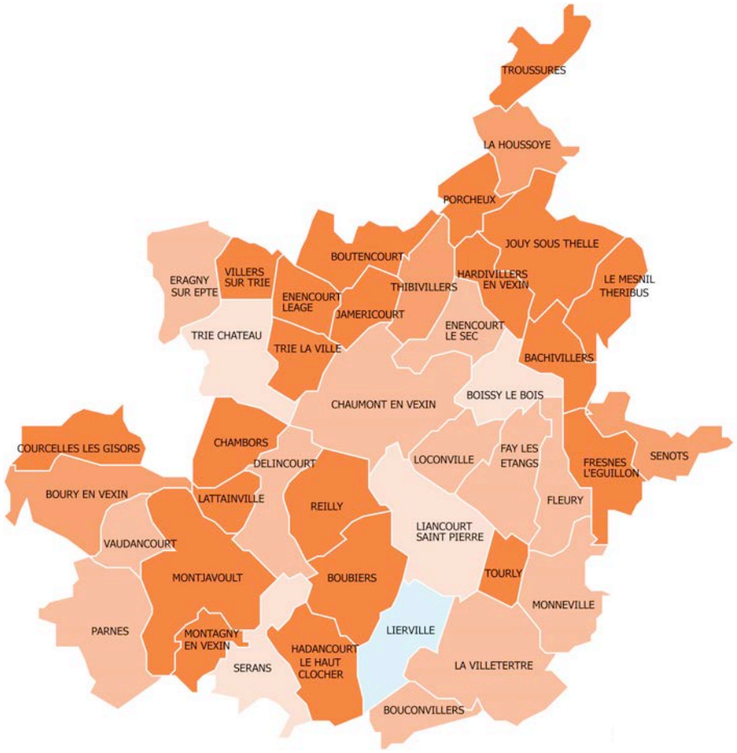

source : INSEE RGP 2008 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

RYTHME DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE 1990-1999

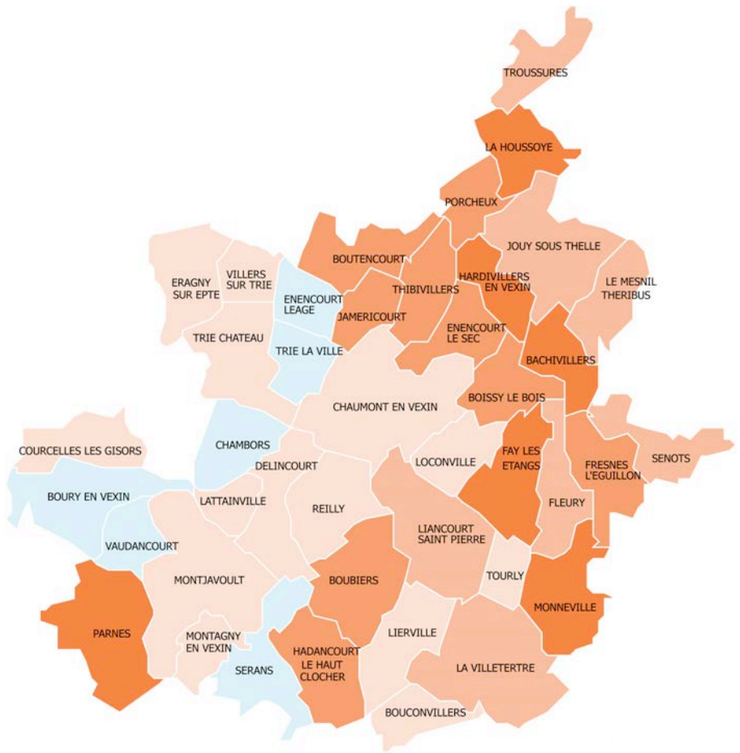

source : INSEE RGP 2008 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

RYTHME DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE 1999-2011

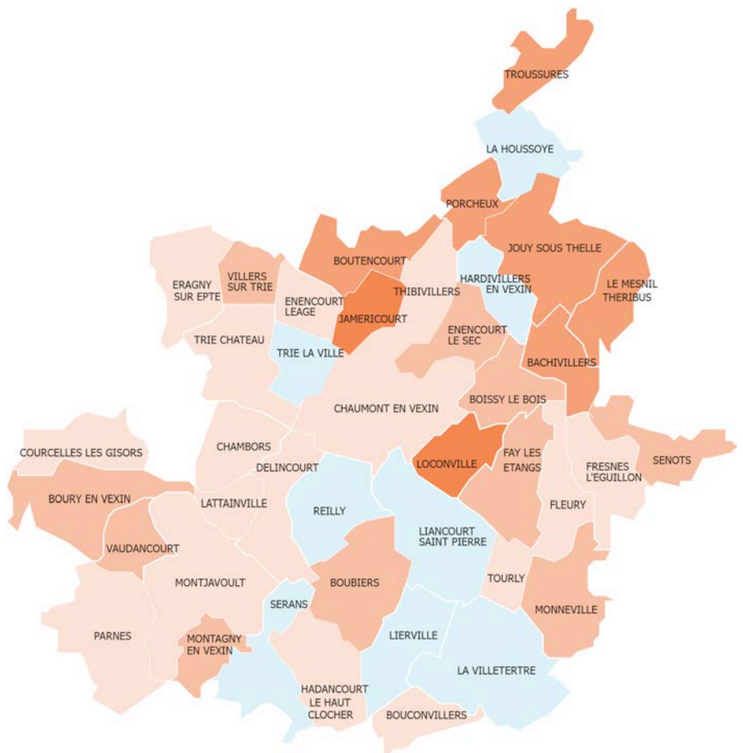

source : INSEE RGP 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Population : la situation actuelle

Population totale	1975	1982	1990	1999	2008	2011	Taux de variation annuel moyen 99/11	Taux de variation annuel moyen 90/99	Taux de variation annuel moyen 82/90	Taux de variation annuel moyen 75/82	Taux de variation annuel moyen 82/08	Taux de variation annuel moyen 75/08
BACHIVILLERS	176	165	256	347	418	441	2,02%	3,44%	5,64%	-0,92%	3,64%	2,66%
BOISSY LE BOIS	103	130	137	166	187	191	1,18%	2,16%	0,66%	3,39%	1,41%	1,82%
BOUBIERS	251	255	320	370	366	432	1,30%	1,63%	2,88%	0,23%	1,40%	1,15%
BOUCONVILLERS	167	323	350	362	373	370	0,18%	0,38%	1,01%	9,89%	0,56%	2,46%
BOURY EN VEXIN	280	289	331	307	344	340	0,85%	-0,83%	1,71%	0,45%	0,67%	0,63%
BOUTENCOURT	144	141	173	205	252	252	1,73%	1,90%	2,59%	-0,30%	2,26%	1,71%
CHAMBORS	151	169	307	303	321	331	0,74%	-0,15%	7,75%	1,62%	2,50%	2,31%
CHAUMONT EN VEXIN	2 024	2 697	2 965	3 073	3 014	3 082	0,02%	0,40%	1,19%	4,19%	0,43%	1,21%
COURCELLES LES GISORS	470	589	761	803	862	850	0,47%	0,60%	3,25%	3,28%	1,48%	1,85%
DELINCOURT	332	447	503	507	537	510	0,05%	0,09%	1,49%	4,34%	0,71%	1,47%
ENENCOURT LEAGE	42	77	120	115	119	122	0,49%	-0,47%	5,70%	9,05%	1,69%	3,21%
ENENCOURT LE SEC	114	134	146	169	201	197	1,29%	1,64%	1,08%	2,34%	1,57%	1,73%
ERAGNY SUR EPTE	459	508	542	554	581	596	0,61%	0,24%	0,81%	1,46%	0,52%	0,72%
FAY LES ETANGS	169	258	284	368	405	438	1,46%	2,92%	1,21%	6,24%	1,75%	2,68%
FLEURY	307	401	438	495	494	516	0,35%	1,37%	1,11%	3,89%	0,81%	1,45%
FRESNES L'EGUILLON	353	313	394	469	472	469	0,00%	1,95%	2,92%	-1,71%	1,59%	0,88%
HADANCOURT LE HAUT CLOCHER	184	221	304	351	348	367	0,37%	1,61%	4,07%	2,65%	1,76%	1,95%
HARDIVILLERS EN VEXIN	54	62	100	129	127	122	-0,46%	2,87%	6,16%	2,00%	2,80%	2,63%
LA HOUSSOYE	363	370	446	589	589	582	-0,10%	3,14%	2,36%	0,27%	1,81%	1,48%
JAMERICOURT	75	92	166	203	253	298	3,25%	2,26%	7,66%	2,96%	3,97%	3,75%
JOUY-SOUS-THELLE	466	604	742	819	876	1 028	1,91%	1,10%	2,61%	3,78%	1,44%	1,93%
LATTAINVILLE	65	83	155	159	146	160	0,05%	0,28%	8,12%	3,56%	2,20%	2,48%
LAVILLETERTRE	464	505	540	599	493	508	-1,36%	1,16%	0,84%	1,22%	-0,09%	0,18%
LIANCOURT SAINT PIERRE	514	522	527	586	544	557	-0,42%	1,19%	0,12%	0,22%	0,16%	0,17%
LIERVILLE	261	244	228	243	224	228	-0,53%	0,71%	-0,84%	-0,96%	-0,33%	-0,46%
LOCONVILLE	225	233	255	258	337	353	2,65%	0,13%	1,13%	0,50%	1,43%	1,23%
LE MESNIL THERIBUS	429	491	601	676	798	824	1,66%	1,32%	2,56%	1,95%	1,89%	1,90%
MONNEVILLE	448	501	546	740	840	830	0,96%	3,44%	1,08%	1,61%	2,01%	1,92%
MONTAGNY EN VEXIN	242	376	528	550	540	616	0,95%	0,45%	4,34%	6,50%	1,40%	2,46%
MONTJAVOULT	291	324	449	467	497	475	0,14%	0,44%	4,16%	1,55%	1,66%	1,64%
PARNES	189	217	243	338	375	351	0,31%	3,73%	1,42%	2,00%	2,13%	2,10%
PORCHEUX	75	125	208	256	296	327	2,06%	2,33%	6,57%	7,58%	3,37%	4,25%
REILLY	144	126	160	165	148	120	-2,62%	0,34%	3,03%	-1,89%	0,62%	0,08%
SENOTS	142	208	251	275	317	322	1,32%	1,02%	2,38%	5,61%	1,64%	2,46%
SERANS	164	242	243	241	227	239	-0,07%	-0,09%	0,05%	5,72%	-0,25%	0,99%
THIBIVILLERS	134	138	168	205	202	206	0,04%	2,24%	2,49%	0,42%	1,48%	1,25%
TOURLY	113	121	163	166	183	172	0,30%	0,20%	3,79%	0,98%	1,61%	1,47%
TRIE CHÂTEAU	1 049	1 357	1 412	1 457	1 517	1 503	0,26%	0,35%	0,50%	3,75%	0,43%	1,12%
TRIE LA VILLE	269	270	377	328	332	321	-0,18%	-1,53%	4,26%	0,05%	0,80%	0,64%
TROUSSURES	96	105	142	153	188	188	1,73%	0,83%	3,85%	1,29%	2,27%	2,06%
VAUDANCOURT	116	142	151	150	165	176	1,34%	-0,07%	0,77%	2,93%	0,58%	1,07%
VILLERS SUR TRIE	125	156	280	292	349	339	1,25%	0,47%	7,59%	3,22%	3,15%	3,16%
TOTAL Périmètre d'étude	12 239	14 731	17 412	19 008	19 857	20 349	0,57%	0,98%	2,11%	2,69%	1,16%	1,48%
Département de l'Oise	606 320	661 781	725 603	766 313	799 725	805 642	0,42%	0,61%	1,16%	1,26%	0,73%	0,84%

Source : INSEE - RGP

Le thème de l'Habitat aborde plus spécifiquement les questions relatives à la population et celles liées au logement. La base INSEE récente exploitée est celle de 2008 qui a l'avantage par rapport aux données plus récentes, d'être plus exhaustive en terme de statistiques exploitables et comparables avec les recensements précédents. Toutefois, des données globales de 2011 sont ajoutées pour mettre en évidence les tendances en cours.

1 – Évolution démographique : le constat

a) Le rythme de la croissance et sa répartition

La population totale du périmètre d'étude s'élève à 19 857 habitants en 2008 et 20 349 habitants en 2011 selon l'INSEE. Elle a augmenté de 5 618 habitants en 29 ans (soit 35%), avec en moyenne 193 habitants par an. Seulement 3 communes ont plus de 1000 habitants, et Chaumont-en-Vexin se détache plus particulièrement en dépassant les 3 000 habitants en 2011. Le rythme de croissance annuel moyen de 0,66%, entre 2008 et 2011, s'est accéléré par rapport au rythme de croissance observé entre 1999 et 2008 (0,49%).

Depuis 1975, l'évolution démographique est croissante, mais tend à ralentir fortement depuis les années 90. La période 1975-1982 est celle où l'augmentation du nombre d'habitants est la plus rapide, avec un taux de variation annuel moyen supérieur à 2,6%. Ce taux permet de lisser les effets de nombre et de comparer ainsi des rythmes de variation quel que soit le volume d'habitants pris en compte. Sur la période 1982-2008, le taux de variation annuel des communes du nord et du canton d'Auneuil (1,88%) diffère assez fortement de celui des autres communes du canton de Chaumont-en-Vexin (1,05%). La différence est également notable sur la période 1990-1999 où l'on observe un taux de variation annuel moyen de 1,72% sur les communes du nord (canton d'Auneuil) contre un taux de 0,87% sur celles du canton de Chaumont-en-Vexin. Cependant, on peut considérer que l'augmentation de la population est généralisée à l'ensemble du territoire, en observant depuis 20 ans, des taux de croissance plus forts dans les communes des franges nord et est du Vexin-Thelle (axe Beauvais/Cergy-Pontoise).

Sur la période la plus récente (1999-2011), les taux de croissance restent élevés (4 fois plus importants que la moyenne du Vexin-Thelle) dans la plupart des communes du quart nord-est du territoire et dans une moindre mesure dans quelques communes de la frange sud-ouest (2 fois plus importants que la moyenne du Vexin-Thelle). Toutefois, 8 des 42 communes étudiées ont un taux de croissance négatif sur la période.

Durant presque 25 ans, le Vexin-Thelle présente un taux de croissance plus rapide que celui du département. Si les communes du canton d'Auneuil gardent un rythme soutenu sur la période la plus récente (1,08% sur 1999-2008), indiquant donc une forte attractivité à l'échelle départementale, le canton de Chaumont-en-Vexin est passé, lui, sous la moyenne observée dans l'Oise (0,39% contre 0,48%). Le cumul des deux phénomènes fait que, partant d'un taux de variation bien plus important que la

RYTHME DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE 1982-2008

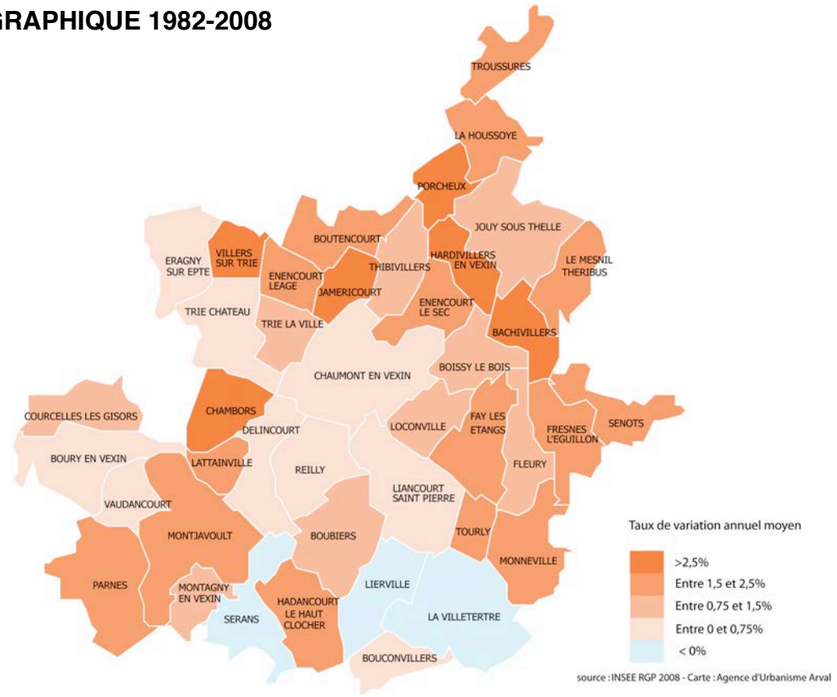

RYTHME DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE 1975-2008

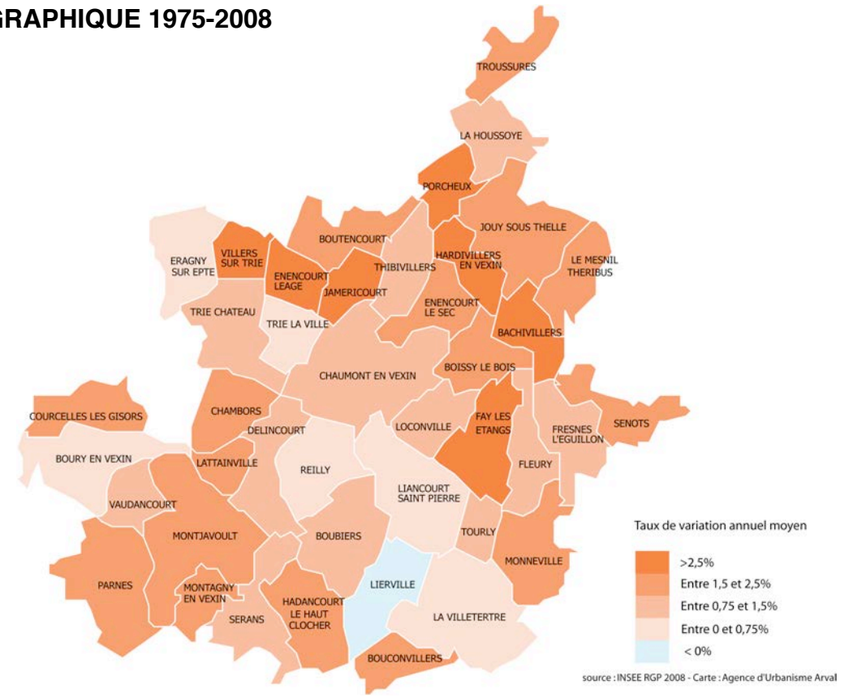

moyenne départementale 20 ans auparavant (2,11% contre 1,16% sur la période 1982-1990), le taux de croissance de la population du Vexin-Thelle suit aujourd'hui celui observé à l'échelle du département.

Globalement, entre 1982 et 2008, le rythme de croissance se ralentit de manière significative, passant de 2,11% à 0,49%, suivant la tendance à l'échelle départementale où il est passé de 1,16% à 0,48%. Le ralentissement sur le Vexin-Thelle est plus brutal qu'en moyenne départementale.

Sur une longue période (1982-2008), le rythme de croissance du Vexin-Thelle est plus élevé que celui de l'Oise à savoir 1,16% contre 0,73% pour le département. A noter cependant que les communes situées sur l'axe Trie-Château/Lavilletertre, correspondant à l'axe de la voie ferrée, sont celles où le taux de croissance est le plus faible. La période de forte croissance observable à partir de 1975 correspond au phénomène de périurbanisation des communes du territoire dès le début des années 1980 et se poursuivant aujourd'hui. L'accueil de population est plus marqué sur le territoire depuis 30 ans que sur l'ensemble du département.

Les enquêtes communales indiquent que la croissance se poursuit dans la plupart des communes et reprend notamment sur le chef-lieu de canton (opérations de logements en cours de réalisation).

Il n'y a pas de véritable logique spatiale dans la répartition communale de la croissance démographique par période intercensitaire ou sur de longues périodes. Sur les 35 dernières années, une seule commune a perdu au final des habitants, et seulement 6 communes sur 42 ont un rythme de croissance inférieur à la moyenne départementale (0,84%). Une commune sur deux a un rythme de croissance deux fois plus rapide que la moyenne départementale. Elles sont principalement situées sur les franges du territoire, à proximité des agglomérations de taille relativement importante que sont Auneuil et, dans une moindre mesure, Gisors.

Sur la période plus récente (1982-2011), la croissance ralentit sur l'ensemble du territoire et notamment dans sa partie centrale.

Le nord et l'est conservent tout de même une dynamique de croissance élevée. Les 5 plus forts taux de croissance concernent des communes ayant moins de 200 habitants jusqu'en 1990.

Sur la dernière période (1999-2011), ce sont les communes les plus au nord sur les franges du territoire ainsi que les villages jouxtant le chef-lieu de canton sur sa frange nord-est, qui connaissent les plus forts taux de croissance (le plus fort taux de croissance concerne Jaméricourt). La mise sur le marché d'un ensemble de terrains ou la réalisation d'une opération d'habitat relativement importante au regard de la taille de la commune se traduit par une forte croissance. Les communes les plus proches des pôles urbains voisins (Gisors, Magny-en-Vexin, Cergy-Pontoise) ne sont pas celles qui comptent les rythmes de croissance les plus élevés.

Le schéma de cohérence territoriale pourra définir la répartition géographique de la croissance à venir, sachant que la tendance vise à un peuplement rapide des communes les plus rurales et les moins équipées et à une stagnation de la population dans les communes où se trouve l'essentiel des lieux attractifs.

b) Les principaux éléments d'explication de la croissance

La croissance de la population du Vexin-Thelle observée depuis plus de 25 ans résulte principalement d'un solde migratoire (différence entre les personnes qui s'installent sur la commune et celles qui la quittent dans une même période intercensitaire) nettement positif.

Ce solde correspond donc aux nouveaux ménages qui arrivent sur le territoire, le plus souvent, en provenance de l'Ile-de-France. L'évolution à la hausse des prix fonciers et immobiliers en région parisienne, le fait d'accéder à une maison avec jardin pour un budget habitat proche de celui d'un logement en centre d'agglomération, les disponibilités foncières encore assez importantes notamment dans les villages, ou encore l'amélioration des conditions d'accès aux pôles d'emplois franciliens, contribuent largement à l'attractivité du Vexin-Thelle. Les orientations du schéma de cohérence territoriale devront se positionner face à ce contexte interrégional.

Jusqu'alors, le mouvement migratoire a permis un renouvellement régulier de la population généralement souhaité par les élus pour assurer le bon fonctionnement des équipements communaux (en particulier scolaires et périscolaires). Ce sont en majorité de jeunes ménages qui s'installent sur le Vexin-Thelle, le plus souvent pour accéder à la

EVOLUTION DES SOLDES NATURELS ET MIGRATOIRES

TERRITOIRE DE LA CCVT

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,7	+2,7	+2,1	+1,0	+0,5
- due au solde naturel en %	+0,2	+0,0	+0,2	+0,3	+0,3
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,5	+2,7	+1,9	+0,7	+0,2
Taux de natalité en ‰	17,1	12,3	13,0	12,4	11,4
Taux de mortalité en ‰	14,8	12,4	10,8	9,4	8,9

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2008 exploitations principales - État civil.

DEPARTEMENT DE L'OISE

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008
Variation annuelle moyenne de la population en %	+1,6	+1,3	+1,2	+0,6	+0,5
- due au solde naturel en %	+0,9	+0,7	+0,7	+0,6	+0,6
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,8	+0,6	+0,5	+0,0	-0,2
Taux de natalité en ‰	18,9	15,7	15,4	14,2	13,9
Taux de mortalité en ‰	10,1	9,1	8,4	7,8	7,6

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2008 exploitations principales - État civil.

propriété, soit en réoccupant des logements vacants, soit par une construction neuve plus spécifiquement dans les communes où il reste des disponibilités foncières.

Les études de l'ADIL pour l'année 2009 révèlent que deux tiers des accessions à la propriété sur le Vexin-Thelle se font dans l'habitat ancien et que plus de la moitié des ménages qui ont accédé à la propriété était composée de 3 ou 4 personnes avec un âge moyen entre 25 et 35 ans.

Ce fort taux du solde migratoire est inverse à ce qui est observé à l'échelle du département. L'Oise voit son solde migratoire se réduire fortement depuis 35 ans. La croissance de ce département résulte, uniquement depuis 1990, de son bon solde naturel (naissances - décès sur une période donnée).

Sur le Vexin-Thelle, le mouvement naturel est assez faible (inférieur à 0,3%) sur les 4 périodes, mais est en augmentation notable et constante depuis 1975. La faiblesse de ce mouvement peut en partie s'expliquer par le fait que les ménages qui s'installent sur le territoire ont déjà des enfants, ce qui limite les nouvelles naissances et que la part des 60 ans et plus augmente, notamment par glissement des tranches d'âge pour les ménages arrivés au début des années 1980 et par la présence de plusieurs établissements accueillant des personnes âgées.

En revanche, le solde migratoire est élevé : supérieur à 2% jusqu'en 1990 puis 0,7% en 1999 pour arriver à 0,2% en 2008. Il reste fort par rapport à la moyenne départementale où il est devenu négatif entre 1999 et 2008. Depuis 1999, le solde naturel devient supérieur au solde migratoire sur le Vexin-Thelle. Ce renversement de tendance est important et peut signaler un net ralentissement du rythme de croissance dans les années à venir dès lors que le territoire accueillerait de moins en moins de jeunes ménages en âge d'avoir des enfants, entraînant à terme une stagnation voire une baisse du solde naturel.

L'évolution de la population du Vexin-Thelle est donc sensible aux mouvements migratoires opérés à l'échelle régionale et à la façon dont localement les communes accueillent de nouveaux logements. En effet, la croissance soutenue observée sur le Vexin-Thelle depuis 1982 résulte en grande partie d'une forte diffusion spatiale de la construction ou de la réoccupation du parc existant. L'apport migratoire s'est fait au gré des terrains libres de construction et des logements réoccupés, expliquant donc son ralentissement sur la période récente par la réduction des stocks et une meilleure maîtrise du foncier avec l'élaboration de documents d'urbanisme.

À noter que les élus n'ont pas évoqué de problèmes particuliers liés à l'évolution de la population, si ce n'est dans certains cas, quelques difficultés d'intégration pour les ménages aux habitudes urbaines (en attente d'équipements ou de services qu'il est difficile d'assurer dans les villages) venus s'installer en milieu périurbain et rural.

c) La répartition par tranche d'âges

L'analyse de la répartition par tranche d'âge montre une tendance au recul d'une population jeune au profit des seniors.

En 2008, l'indice de jeunesse (qui est le rapport entre les moins de 20 ans et les 60 ans et plus) s'élève pour le Vexin-Thelle à 1,44 contre 1,51 pour le département de l'Oise. En 1999, il était de 1,64 sur le Vexin-Thelle contre 1,69 pour l'Oise.

Les 0-19 ans représentent 26,9% de la population du Vexin-Thelle en 2008, soit une baisse de 1 point par rapport à 1999 (28,3%), alors qu'ils représentent 27,3% à l'échelle départementale (en baisse de 1 point par rapport à 1999).

Sur l'aire d'étude, la répartition par tranche d'âges est équilibrée entre les différentes classes de 0 à 59 ans. Elle l'est aussi pour l'Oise indiquant un nivellement des catégories d'âges par rapport à 1982.

La part des 20-59 ans stagne depuis 1999 (54,3% contre 54,5% en 2008), pour se rapprocher de la moyenne départementale. L'augmentation des 45-59 ans résulte en grande partie d'un phénomène de glissement des tranches d'âges, lié aux nombreux ménages de 20 à 39 ans arrivés entre 1982 et 1999, ayant aujourd'hui entre 40 et 59 ans. Toutefois, sur la dernière période, le renouvellement de population (installation de jeunes ménages sur le territoire) est encore significatif pour limiter la tendance au vieillissement.

La tranche d'âges 60 ans et plus représente 18,6% de la population, ce qui la situe dans la moyenne départementale. Cette tranche a gagné 1 point entre 1999 et 2008, notamment sur les 60-74 ans.

STRUCTURE PAR TRANCHE D'AGE DE LA POPULATION

TERRITOIRE DE LA CCVT

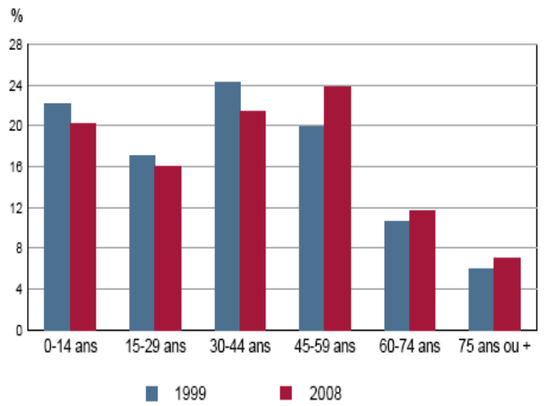

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

DEPARTEMENT DE L'OISE

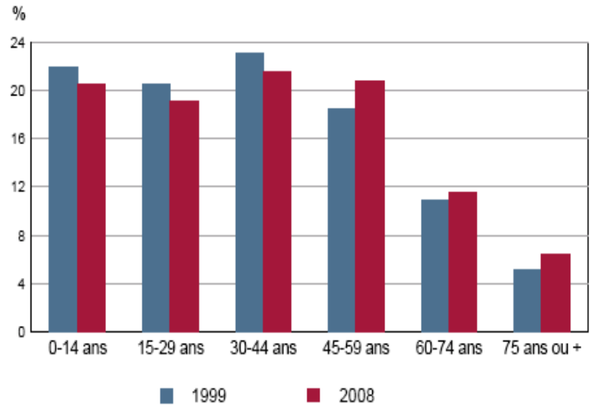

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

CARACTERISTIQUES DES MENAGES DU VEXIN-THELLE

	Nombre de ménages				Population des ménages	
	2009	%	1999	%	2009	1999
Ensemble	**7 472**	**100,0**	**6 676**	**100,0**	**19 404**	**18 496**
Ménages d'une personne	1 595	21,3	1 332	20,0	1 595	1 332
- hommes seuls	705	9,4	588	8,8	705	588
- femmes seules	890	11,9	744	11,1	890	744
Autres ménages sans famille	126	1,7	100	1,5	264	212
Ménages avec famille(s)	5 751	77,0	5 244	78,6	17 545	16 952
dont la famille principale est :						
- un couple sans enfant	2 328	31,2	1 820	27,3	4 748	3 784
- un couple avec enfant(s)	3 024	40,5	3 008	45,1	11 769	12 076
- une famille monoparentale	399	5,3	416	6,2	1 028	1 092

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires.

	2009	%	1999	%
Ensemble	**5 795**	**100,0**	**5 304**	**100,0**
Aucun enfant	2 627	45,3	2 172	41,0
1 enfant	1 253	21,6	1 248	23,5
2 enfants	1 334	23,0	1 116	21,0
3 enfants	442	7,6	568	10,7
4 enfants ou plus	139	2,4	200	3,8

Sources : Insee, RP1999 et RP2009 exploitations complémentaires.

Cette tendance interroge sur la stratégie résidentielle des ménages arrivant à l'âge de la retraite. Une part d'entre eux semble quitter le territoire (retour vers la ville ?), ce qui libère des logements pour des ménages plus jeunes. La confirmation de cette rotation dans le parc de logements garantirait à terme l'équilibre des tranches d'âges dans une situation de vieillissement globale de la population à l'échelle nationale. Inversement, dans les années qui viennent, le maintien sur le territoire des ménages arrivés entre 1982 et 1990 va engendrer une augmentation sensible des 60-74 ans.

Cette analyse appelle à s'interroger sur la typologie des ménages qui composent le Vexin-Thelle, avant d'étudier la structure du parc de logements pour voir s'il répond aux besoins.

d) La typologie des ménages

En 2008, les ménages formés d'un couple, avec ou sans enfant(s), sont majoritaires et représentent 2 ménages sur 3 (71,8%). Les ménages de 1 personne, souvent moins nombreux dans les petites communes, représentent 20,7% des ménages.

À noter que plus de la moitié des ménages (51,4%) des communes du territoire ne comptent qu'une ou deux personnes. Le nombre moyen de personnes par ménage est de 2,6 en 2008, en forte baisse par rapport à 1990 (presque 3 personnes par ménage). Cela va dans le sens d'un plus fort desserrement des ménages pouvant s'expliquer par une première série de départ de la structure familiale : des enfants des ménages arrivés dans les années 1980 ayant, en 2008, atteint l'âge adulte. Ces départs contribuent aussi à la baisse du solde migratoire. Il faut préciser cependant que le nombre moyen d'habitants par ménage reste relativement élevé puisque la moyenne nationale est de 2,4 et la moyenne régionale est inférieure à 2,6.

La part des couples avec enfant(s) est la plus importante : ce type de ménage correspond à 41,1% des ménages. Ils ont en général soit un soit deux enfant(s) (respectivement 22,5% et 22,8% des ménages avec enfant(s)).

On peut observer une tendance à une sous-occupation du parc de logements de maisons, qui représente la quasi-totalité des logements offerts. Dans les logements, le nombre moyen de pièces par personne s'élève ainsi à 1,8.

5,3% des ménages sont des familles monoparentales. Cette part tend à diminuer sur le territoire : elle était de 6,2% en 1999.

e) Les objectifs démographiques

La plupart des élus rencontrés ont évoqué le souhait de poursuivre la croissance démographique dans les dix années à venir, au regard des disponibilités foncières constatées et des objectifs communaux affichés dans les documents d'urbanisme élaborés.

En effet, lors des enquêtes communales effectuées au printemps 2011, il a été demandé aux élus rencontrés dans chaque commune, le nombre d'habitants escompté sur le village à l'horizon 2020.

La somme de ces estimations se traduit par une population de 23 800 habitants environ, soit un taux de croissance annuel moyen de 1,52% entre 2008 et 2020 (porté à 1,80% entre 2011 et 2020 suivant le nombre d'habitants en 2011), qui continuerait à être plus fort dans la plupart des communes de la frange nord-est que dans les communes de la partie centrale (poursuite de la tendance récente). Ce taux global projeté implique une reprise significative de la croissance de population sur le territoire (plus d'un point en plus par rapport à la période 1999-2008). Le taux de 1,52% pourrait être comparable à celui observé sur la longue période 1975-2008.

Dans cette hypothèse qui reste à confirmer dans la phase suivante de l'étude SCOT, le territoire pourrait donc compter près de 24000 habitants en 2020, soit 4000 habitants en plus par rapport à 2008, posant question quant aux besoins en équipements et en services à satisfaire, l'équilibre emplois-habitants à rechercher, les déplacements engendrés à gérer, etc.. La plupart des élus souhaitent le maintien d'une croissance régulière et étalée sur 10 - 15 ans, souvent préférable pour le bon fonctionnement des activités d'accompagnement mises en place, qu'une croissance par à-coup souvent observée sur les trente dernières années (effet lotissement).

Population : les orientations

RYTHME DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE ESTIMEE SUR LA PERIODE 2008 - 2020
(sur la base des informations collectées auprès des communes)

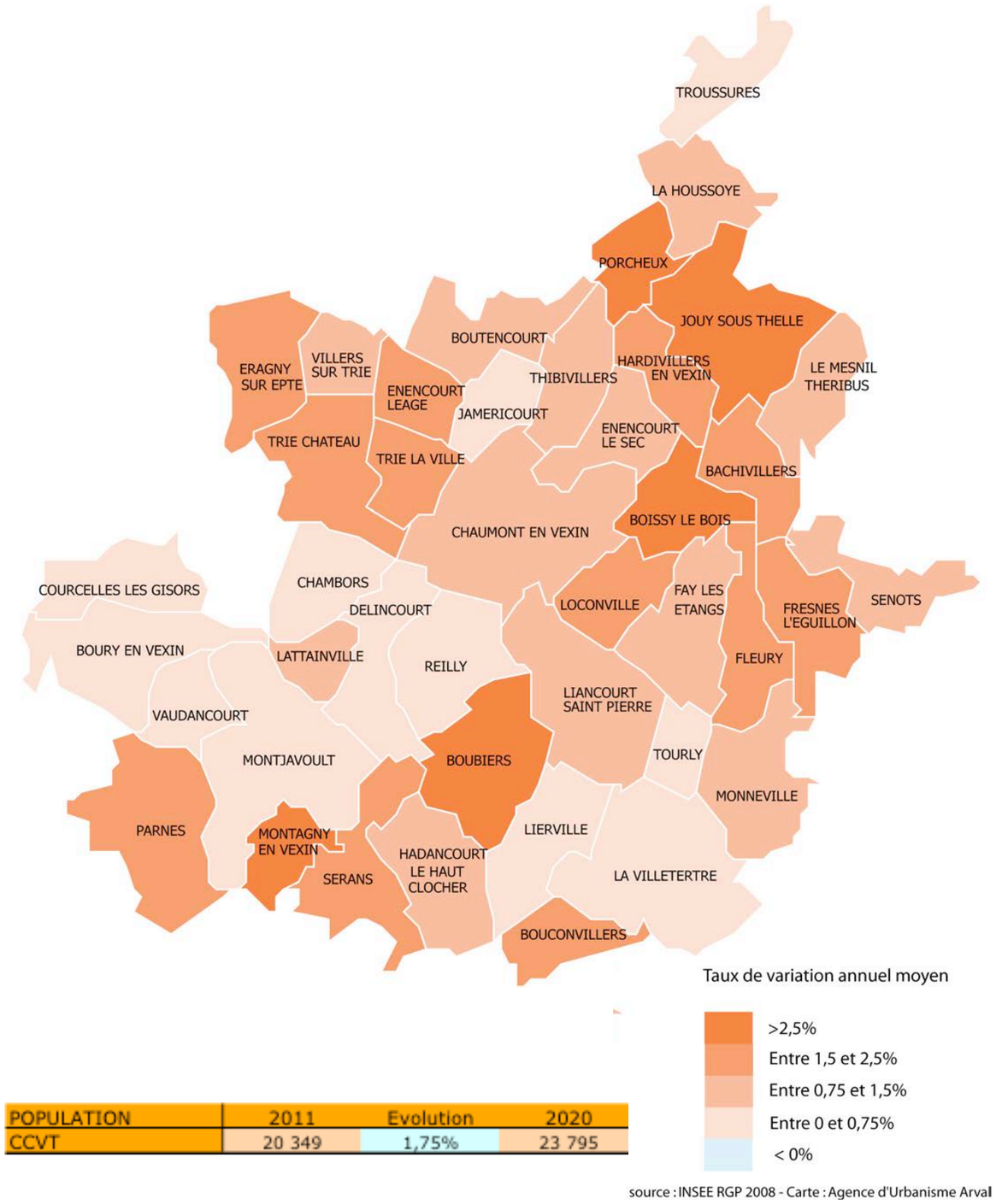

POPULATION	2011	Evolution	2020
CCVT	20 349	1,75%	23 795

source : INSEE RGP 2008 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Tendances en cours - Enjeux d'aménagement

- Le Vexin-Thelle fait partie des territoires qui, à l'échelle départementale, connaissent un ralentissement assez net de leur taux de croissance sur ces 10 dernières années. Pour autant, la proximité des pôles d'emplois franciliens, les nombreuses disponibilités foncières et les objectifs affichés dans les documents d'urbanisme laissent supposer une poursuite de cette croissance dans les années à venir.

Enjeu : déterminer au SCOT des objectifs en termes de croissance démographique du territoire au regard des conséquences sur les autres enjeux soulevés.

- La croissance démographique est diffuse spatialement, touchant plus fortement les villages que les bourgs ou la commune chef-lieu de canton. Cette diffusion complique les gestions communales, notamment dans le fonctionnement des réseaux, des équipements et des services, dans l'organisation des transports. Elle tend également à impacter l'identité rurale du territoire par une banalisation des tissus urbains nouvellement créés, par une fragilisation des structures sociales villageoises, par des conflits avec les activités agricoles, etc.

Enjeu : réfléchir aux futures conditions de répartition spatiale de la croissance en lien avec le souhait de conforter l'armature urbaine du Vexin-Thelle tout en préservant son identité rurale qui contribue à son attrait.

- La faible croissance démographique récente s'accompagne d'une tendance au vieillissement de la population, ce qui implique aussi en conséquence d'apporter des réponses adaptées aux besoins en équipements, en services et en logements. De nombreux investissements sont engagés par la collectivité publique, notamment en faveur des équipements sportifs et de loisirs. Une confirmation de la tendance en cours pourrait fragiliser les actions ainsi entreprises.

Enjeu : se positionner sur le type de population à accueillir dans les années à venir en agissant sur les opérations de construction à favoriser au regard aussi de l'évolution des prix de l'immobilier.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement du territoire devra répondre :

- Arrêter un scénario de croissance démographique à l'horizon 2020 et à l'horizon 2030. Faut-il se caler sur les projections résultant des enquêtes communales (taux de 1,5%, trois plus fort que celui constaté entre 1999 et 2008) ? Quels autres scénarii étudiés ? Comment encadrer la croissance pour lui donner un rythme régulier (rôle des documents d'urbanisme) ? Quelles compatibilités avec les objectifs des documents d'urbanisme communaux ?

- S'interroger sur la répartition spatiale de la population. Fixer un taux de croissance pour chaque commune, par "quartier" de communes, par catégorie (pôle, bourg, village) de communes suivant les orientations de l'ancien schéma directeur ? Renforcer la structuration urbaine par la croissance démographique, ce qui impliquera des choix communaux dans l'effort d'accueil de nouveaux habitants ? Maîtriser les déplacements à l'échelle territoriale et inter-territoriale en agissant sur les taux de croissance ?

- Maintenir une répartition équilibrée entre les différentes catégories d'âge, notamment en permettant aux jeunes de rester ou de s'installer sur le territoire. Anticiper leur arrivée sur le marché de l'immobilier ? Agir sur l'offre de logements ?

Evolution du parc de logements

ENSEMBLE DU PARC DE LOGEMENTS
1975 - 2006

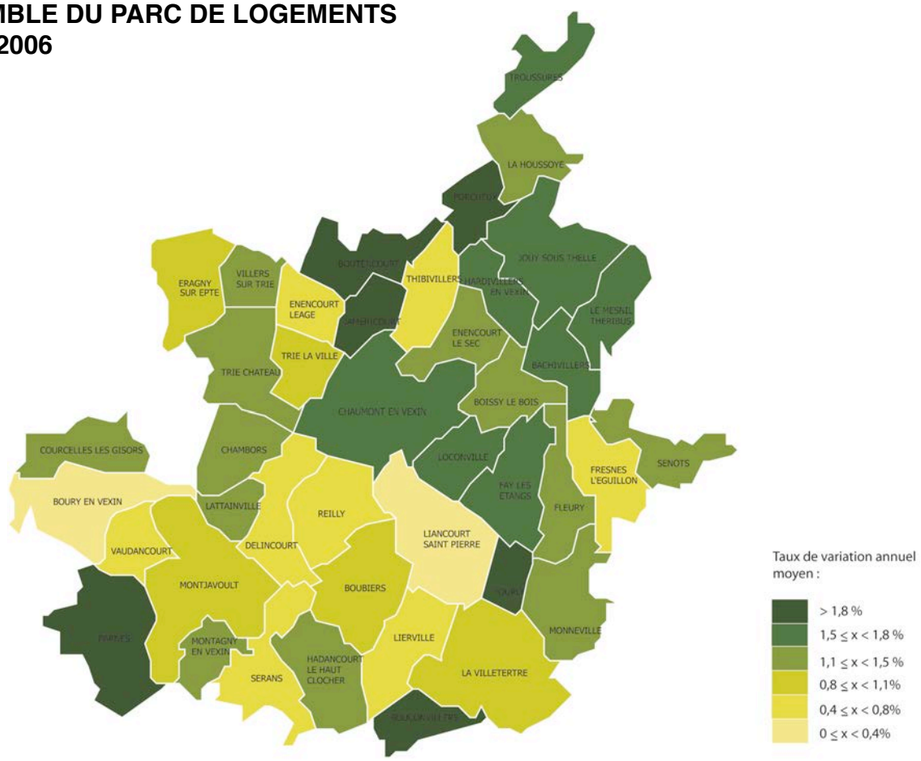

ENSEMBLE DU PARC DE LOGEMENTS
1975 - 2006

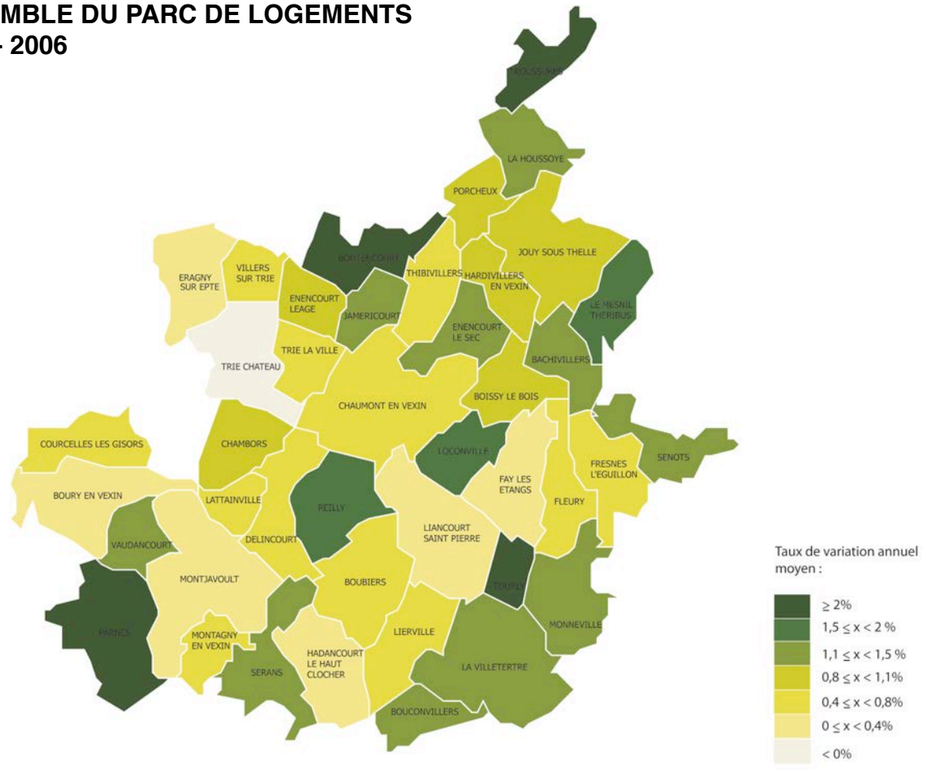

VARIATION ANNUELLE MOYENNE DU NOMBRE DE RESIDENCES PRINCIPALES 1999 - 2011

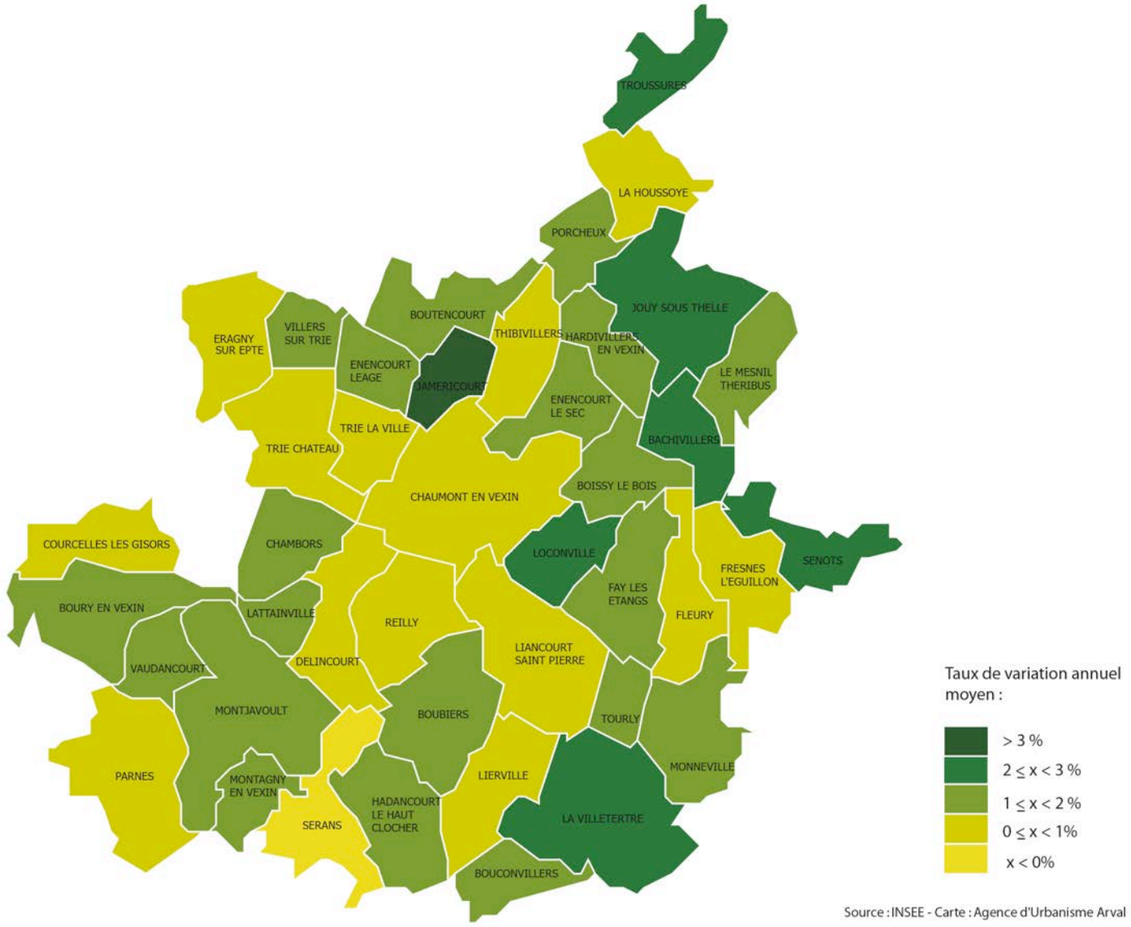

Source : INSEE - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

LOGEMENT PAR TYPE

	2008	%	1999	%
Ensemble	**8 523**	**100,0**	**7 916**	**100,0**
Résidences principales	7 343	86,2	6 667	84,2
Résidences secondaires et logements occasionnels	788	9,2	948	12,0
Logements vacants	392	4,6	301	3,8
Maisons	7 761	91,1	6 996	88,4
Appartements	647	7,6	704	8,9

Sources : Insee, RP1999 et RP2008 exploitations principales.

Logements	nombre de logements									
							dont en 2011			en 1999
	1975	1982	1990	1999	2008	2011	résidence principale	résidence secondaire	logement vacant	résidence principale
BACHIVILLERS	102	117	134	152	171	181	156	15	9	120
BOISSY LE BOIS	57	62	65	81	88	90	78	11	1	64
BOUBIERS	113	110	132	144	151	170	158	6	6	129
BOUCONVILLERS	75	113	125	126	142	144	138	1	5	117
BOURY EN VEXIN	183	184	195	194	197	201	151	43	7	128
BOUTENCOURT	79	76	87	93	113	113	90	20	3	71
CHAMBORS	113	113	149	155	168	169	131	30	8	107
CHAUMONT EN VEXIN	729	953	1 030	1 166	1 235	1 307	1 201	33	73	1 067
COURCELLES LES GISORS	223	273	318	342	357	362	322	15	25	294
DELINCOURT	217	236	263	258	273	259	205	43	11	198
ENENCOURT LEAGE	54	60	59	63	69	70	47	22	1	38
ENENCOURT LE SEC	53	60	69	76	86	81	75	6	0	61
ERAGNY SUR EPTE	191	226	233	245	251	255	232	8	15	224
FAY LES ETANGS	96	129	137	156	160	180	163	14	3	133
FLEURY	124	142	164	181	190	196	187	2	6	167
FRESNES L'EGUILLON	150	154	176	180	190	192	177	8	7	160
HADANCOURT LE HAUT CLOCHER	100	116	134	146	147	159	144	10	5	121
HARDIVILLERS EN VEXIN	36	44	50	57	62	57	50	6	1	42
LA HOUSSOYE	152	154	182	210	233	242	202	12	28	181
JAMERICOURT	55	62	82	90	101	115	100	10	5	66
JOUY SOUS THELLE	215	282	335	342	375	448	391	25	32	288
LATTAINVILLE	41	50	60	63	66	68	57	6	5	50
LAVILLETERTRE	148	160	178	179	199	235	198	19	18	153
LIANCOURT SAINT PIERRE	219	232	238	236	240	254	214	20	20	210
LIERVILLE	78	81	82	90	94	93	84	3	7	81
LOCONVILLE	91	99	105	111	128	130	124	5	1	96
LE MESNIL THERIBUS	185	221	246	264	305	312	284	16	12	227
MONNEVILLE	188	214	223	266	298	307	274	15	18	234
MONTAGNY EN VEXIN	140	167	208	217	225	244	223	20	1	184
MONTJAVOULT	177	198	203	234	236	249	187	46	16	163
PARNES	114	114	118	135	215	150	119	23	8	109
PORCHEUX	65	83	96	110	120	128	113	14	1	90
REILLY	61	59	58	65	75	71	57	7	7	57
SENOTS	92	104	112	117	133	136	119	12	5	92
SERANS	102	121	116	105	118	122	90	8	24	96
THIBIVILLERS	82	86	83	88	94	89	77	12	0	70
TOURLY	45	53	64	68	82	78	69	4	5	55
TRIE CHÂTEAU	447	561	581	679	667	685	597	36	52	591
TRIE LA VILLE	111	118	150	145	151	151	132	13	6	118
TROUSSURES	48	55	67	66	80	79	66	12	1	49
VAUDANCOURT	79	79	77	85	94	97	68	20	9	60
VILLERS SUR TRIE	97	105	127	136	144	143	123	12	9	106
TOTAL	5 727	6 626	7 311	7 916	8 523	8 812	7 673	663	476	6 667

2 – Évolution du parc de logements : le constat

a) Le rythme de la croissance

Le parc de logements du Vexin-Thelle connaît un fort développement depuis 1975 (+ 3085 logements). Le rythme de croissance du parc suit celui de la population, tout en lui restant inférieur, puis devient plus rapide que celui de la population entre 1999 et 2011. Cela s'explique en grande partie par l'arrivée de grandes familles sur le territoire et par la réoccupation des logements existants (rotation dans les résidences principales, transformation des résidences secondaires, reprise des logements vacants) dans un premier temps, puis par de nouvelles constructions pour compenser la saturation du parc de logements et attirer de nouveaux habitants sur la période la plus récente.

Le taux de variation annuel moyen entre 1975 et 2008 est de 1,21% sur le périmètre d'étude pour un taux de 1,48% pour la population. Ce taux est plus fort que la moyenne départementale de l'Oise (1,02%).

La période de forte croissance du parc (taux de 2,69%) a lieu entre 1975 et 1982. Cela explique un phénomène de rurbanisation dans de nombreuses communes du territoire (accession à la propriété pour bon nombre de ménages arrivant de la ville).

Dans les périodes suivantes (1982-1990 et 1990-1999), on note un net ralentissement du rythme de croissance du parc de logements (1,24% entre 1982 et 1990, puis 0,89% entre 1990 et 1999), avec 685 logements en plus sur la première période et 605 sur la seconde. Entre 1999 et 2008, le rythme de croissance stagne par rapport à la période précédente. Le taux de variation annuel moyen est de 0,82%, avec 607 logements supplémentaires sur la période.

On comptait, en 2008, 8 523 logements sur le territoire et 8 812 logements en 2011.

Le rythme de croissance des résidences principales est plus fort, puisqu'il atteint 1,75% (taux de variation annuel moyen) entre 1990 et 1999 et 1,08% entre 1999 et 2008.

b) La structure du parc de logements

Les résidences principales représentent 87% du parc de logements, avec un taux d'occupation moyen de 2,6 personnes. Les résidences secondaires ne représentent plus que 7,5% du parc, et les logements vacants correspondent au 5,4% restants. Depuis 1975, cette tendance s'est accrue, les résidences secondaires étant de moins en moins nombreuses (transformées en résidences principales) tandis que la part des logements vacants augmente légèrement depuis les années 80. La diminution globale des résidences secondaires et logements vacants correspond à 35% des résidences principales en plus constatés. Les élus rencontrés ont précisé que la réhabilitation de logements, ou la transformation de bâtiments agricoles en logements, tend à se pratiquer de plus en plus ces dernières années.
En outre, l'augmentation des prix de l'immobilier sous l'effet d'une plus grande attractivité du territoire pour les ménages à la recherche d'un logement incite les propriétaires de bâtiments non occupés à des aménagements en logements souvent mis en location.

Dans les années à venir, le stock de logements vacants et celui des résidences secondaires (1136 unités en 2011), ayant atteint un seuil bas, ne joueront plus un rôle significatif sur l'augmentation des résidences principales, même s'ils constituent un potentiel à prendre en compte permettant de réduire d'autant la réalisation de construction neuve, consommatrice d'espaces agricoles ou naturels, pour répondre aux besoins en logements sur le territoire dans les années à venir. En revanche, le potentiel de création de logements sur le bâti existant en mutation dans les années à venir n'est pas négligeable tant les bâtiments des propriétés sont souvent importants en superficie avec la présence d'annexes à la construction principale.

Le parc se compose dans une très large majorité de logements individuels (91,1% du parc contre 60% pour l'ensemble du département de l'Oise). L'habitat collectif correspond le plus souvent à des grandes bâtisses divisées en quelques logements.

Le confort des logements est globalement satisfaisant : en 2008, seulement 2,8% des résidences principales ne comptaient ni baignoire, ni douche, contre 3,8% en 1999.

Le parc est ancien puisque 43% des résidences principales ont été construites avant 1949. Vient ensuite la période 1975-1989 (périurbanisation marquée) qui rassemble 28% de ce parc. Les constructions anciennes ont conservé, pour une bonne partie, les spécificités architecturales des

La taille des logements en 2008

LOGEMENTS DE 1 ET 2 PIECES

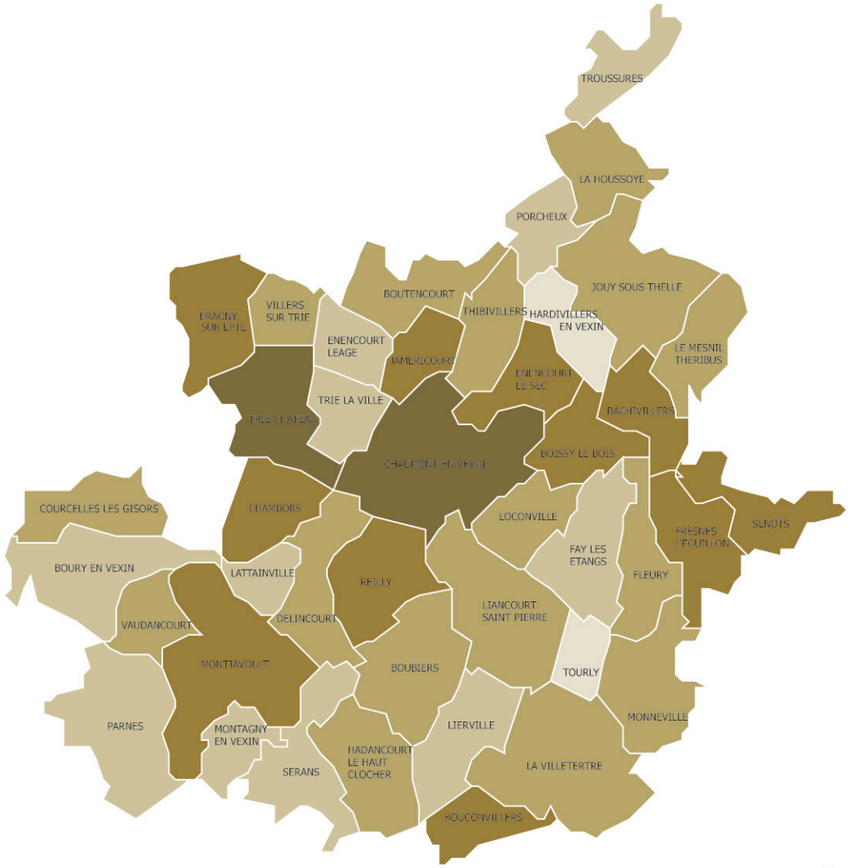

Part des logements de 2 pièces et moins sur l'ensemble des résidences principales en 2008 :

- > 12%
- 8 < x < 12%
- 4 < x < 8%
- 0 < x < 4%
- Aucun

Source : INSEE RP2008 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

LOGEMENTS DE 4 PIECES ET PLUS

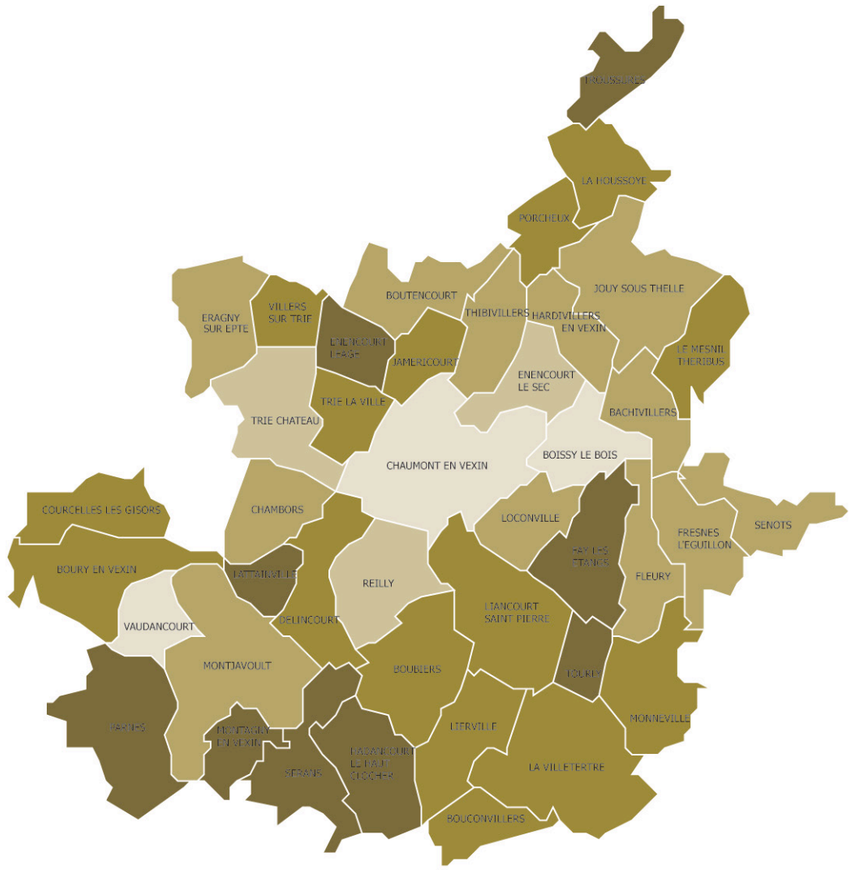

Part des logements de 4 pièces et plus sur l'ensemble des résidences principales en 2008 :

- ≥ 85%
- 80% ≤ x < 85%
- 75% ≤ x < 80%
- 70% ≤ x < 75%
- 65% ≤ x < 70%

Source : INSEE RP2008 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

ANCIENNETE D'EMMENAGEMENT DES MENAGES EN 2008

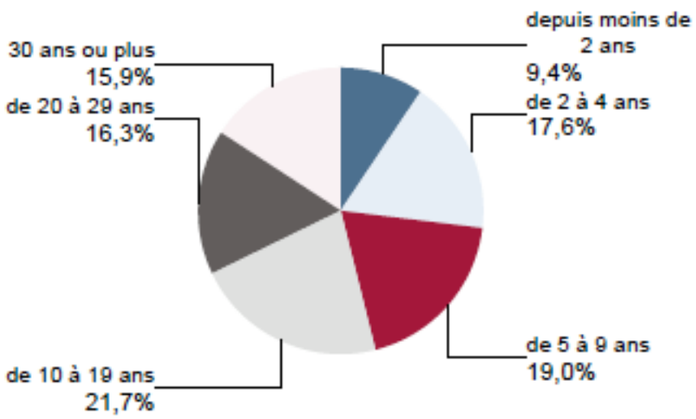

Source : Insee, RP2008 exploitation principale.

EVOLUTION DE LA TAILLE MOYENNE DES MENAGES

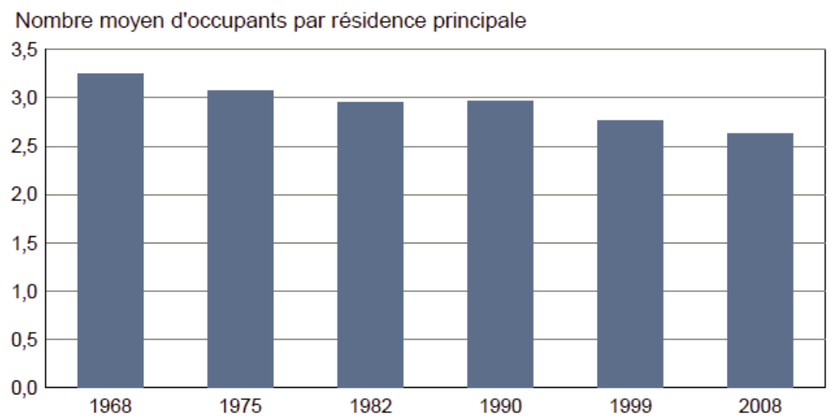

Sources : Insee, RP1968 à 1990 dénombrements - RP1999 et RP2008 exploitations principales.

	Nombre de résidences principales en 2008	Logement de 1 pièce		Logement de 2 pièces		Logement de 3 pièces		Logement de 4 pièces		Logement de 5 pièces et plus	
		nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%	nombre	%
BACHIVILLERS	149	1	0,7%	12	8,1%	23	15,4%	46	30,9%	67	45,0%
BOISSY LE BOIS	76	0	0,0%	8	10,5%	16	21,1%	12	15,8%	41	53,9%
BOUBIERS	134	0	0,0%	6	4,5%	15	11,2%	29	21,6%	84	62,7%
BOUCONVILLERS	133	5	3,8%	7	5,3%	12	9,0%	29	21,8%	80	60,2%
BOURY EN VEXIN	145	1	0,7%	4	2,8%	24	16,6%	37	25,5%	79	54,5%
BOUTENCOURT	90	1	1,1%	3	3,3%	17	18,9%	19	21,1%	49	54,4%
CHAMBORS	121	2	1,7%	10	8,3%	14	11,6%	31	25,6%	63	52,1%
CHAUMONT EN VEXIN	1 144	70	6,1%	107	9,4%	195	17,0%	288	25,2%	483	42,2%
COURCELLES LES GISORS	318	1	0,3%	12	3,8%	37	11,6%	80	25,2%	187	58,8%
DELINCOURT	215	7	3,3%	6	2,8%	27	12,6%	60	27,9%	115	53,5%
ENENCOURT LEAGE	46	0	0,0%	1	2,2%	5	10,9%	9	19,6%	31	67,4%
ENENCOURT LE SEC	77	0	0,0%	8	10,4%	14	18,2%	16	20,8%	39	50,6%
ERAGNY SUR EPTE	226	3	1,3%	20	8,8%	30	13,3%	72	31,9%	101	44,7%
FAY LES ETANGS	150	1	0,7%	2	1,3%	18	12,0%	43	28,7%	86	57,3%
FLEURY	179	1	0,6%	7	3,9%	30	16,8%	42	23,5%	99	55,3%
FRESNES L'EGUILLON	177	3	1,7%	14	7,9%	25	14,1%	49	27,7%	87	49,2%
HADANCOURT LE HAUT C	128	1	0,8%	5	3,9%	12	9,4%	30	23,4%	81	63,3%
HARDIVILLERS EN VEXIN	52	0	0,0%	0	0,0%	11	21,2%	6	11,5%	35	67,3%
LA HOUSSOYE	199	2	1,0%	7	3,5%	25	12,6%	59	29,6%	106	53,3%
JAMERICOURT	85	0	0,0%	8	9,4%	9	10,6%	22	25,9%	46	54,1%
JOUY SOUS THELLE	327	8	2,4%	14	4,3%	44	13,5%	84	25,7%	177	54,1%
LATTAINVILLE	52	0	0,0%	2	3,8%	2	3,8%	9	17,3%	39	75,0%
LAVILLETERTRE	163	3	1,8%	4	2,5%	18	11,0%	47	28,8%	91	55,8%
LIANCOURT SAINT PIERRE	209	3	1,4%	7	3,3%	27	12,9%	46	22,0%	125	59,8%
LIERVILLE	84	0	0,0%	2	2,4%	11	13,1%	21	25,0%	50	59,5%
LOCONVILLE	118	0	0,0%	6	5,1%	19	16,1%	32	27,1%	61	51,7%
LE MESNIL THERIBUS	275	2	0,7%	13	4,7%	28	10,2%	81	29,5%	151	54,9%
MONNEVILLE	266	2	0,8%	11	4,1%	31	11,7%	71	26,7%	152	57,1%
MONTAGNY EN VEXIN	196	0	0,0%	6	3,1%	15	7,7%	58	29,6%	116	59,2%
MONTJAVOULT	178	1	0,6%	15	8,4%	21	11,8%	38	21,3%	103	57,9%
PARNES	127	1	0,8%	4	3,1%	12	9,4%	22	17,3%	88	69,3%
PORCHEUX	102	0	0,0%	2	2,0%	16	15,7%	19	18,6%	66	64,7%
REILLY	60	0	0,0%	7	11,7%	11	18,3%	5	8,3%	38	63,3%
SENOTS	117	4	3,4%	7	6,0%	18	15,4%	23	19,7%	65	55,6%
SERANS	85	0	0,0%	1	1,2%	11	12,9%	24	28,2%	49	57,6%
THIBIVILLERS	76	0	0,0%	5	6,6%	11	14,5%	18	23,7%	42	55,3%
TOURLY	73	0	0,0%	0	0,0%	7	9,6%	21	28,8%	45	61,6%
TRIE CHÂTEAU	604	33	5,5%	64	10,6%	74	12,3%	161	26,7%	271	44,9%
TRIE LA VILLE	129	0	0,0%	2	1,6%	20	15,5%	38	29,5%	70	54,3%
TROUSSURES	64	0	0,0%	1	1,6%	5	7,8%	16	25,0%	43	67,2%
VAUDANCOURT	65	0	0,0%	4	6,2%	15	23,1%	14	21,5%	31	47,7%
VILLERS SUR TRIE	125	0	0,0%	9	7,2%	16	12,8%	39	31,2%	61	48,8%
TOTAL	7 339	156	2,1%	433	5,9%	991	13,5%	1 866	25,4%	3 893	53,0%

entités paysagères du Plateau du Vexin et du Plateau de Thelle, en particulier façades en briques rouges ou en pierres calcaires et silex que l'on retrouve sur le territoire. Cet élément architectural participe à la cohérence du territoire.

78,5% (presque 4 logements sur 5) comptent 4 pièces et plus sur l'ensemble du territoire. Les logements de 1 ou 2 pièces ne représentent que 8% du parc. Ce déficit en petits logements contrarie la première étape dans le parcours résidentiel des jeunes. Les communes de Chaumont-en-Vexin et Trie-Château sont les seules à compter au moins 12% de leurs résidences principales avec 1 ou 2 pièces. En revanche, 13 communes comptent moins de 4% de leurs résidences principales composées de 1 ou 2 pièces.

Ces chiffres traduisent la très nette domination de l'habitat individuel de grande taille (type pavillon, ferme ou maison de village). Les réalisations récentes confirment cette tendance par la production principalement de constructions pavillonnaires (4 pièces et plus). Les 5 pièces et plus correspondent à 53,1% du parc en 2008. A contrario, il convient de rappeler (cf. chapitre précédent sur la population) que la taille des ménages tend à se réduire. Les ménages composés 1 ou 2 personnes représentent 51,4% des ménages en 2008 tandis que les ménages de 5 personnes et plus correspondent à 10,3% des ménages.

En 2008, 54% des ménages recensés sur le territoire y habitaient depuis 10 ans et plus montrant une tendance forte à la stabilisation de la population au sein du parc existant, s'expliquant en grande partie par l'importance de l'accession à la propriété. Sur 46% des ménages qui habitent depuis moins de 9 ans sur le territoire (ce qui est inférieur de 4 points à la moyenne départementale), seulement 20,4% se sont installés depuis moins de 2 ans. Le «turn over» au sein du parc de logements est assez faible, pouvant résulter d'une offre locative peu importante.

Sur la période récente (depuis 2008) et dans un contexte économique plus difficile, les élus rencontrés signalent qu'il est de plus en plus fréquent de voir des ménages arrivant sur le Vexin-Thelle, n'y rester que quelques mois ou quelques années, en raison des difficultés financières rencontrées (perte d'emploi, frais de transport élevés s'ajoutant au coût du remboursement du logement).

c) Le parc de logements locatifs

Les propriétaires occupent 80% du parc de logements. En 2008, la part des logements locatifs (privés et publics) est de 17,3% du parc de logement sur l'ensemble du Vexin-Thelle. L'offre locative a très légèrement baissé par rapport à 1999 (18,6%) indiquant que, sur la dernière période, le nombre de locatifs créés a suivi un rythme bien moins important que la création de logements en accession.

Sur le Vexin-Thelle, le parc locatif est plus de 2 fois inférieur à la moyenne départementale estimée à 35,7%, et masque, en outre, de fortes disparités. Plusieurs villages (Enencourt-le-Sec, Boissy-le-Bois, Fresnes-L'Eguillon) ont une part de logements locatifs tout aussi importante que les bourgs ou pôles du territoire. Il s'agit ici essentiellement de locatifs privés résultant de grandes propriétés divisées en logements loués ou d'anciennes maisons d'ouvriers agricoles mises en location libre. La mise en vente de ces anciens logements locatifs conduit à une diminution du nombre total d'offre locative. La frange sud du territoire présente les plus faibles offres en logements locatifs.

Il est utile de rappeler qu'un total de 20% de logements locatifs peut être comparé au minima fixé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbains comme orientation nationale dans les communes de plus de 3 500 habitants, et correspondant à au moins 20% du parc de logements en locatifs aidés.

Le locatif social correspond à 25% du parc locatif (1 logement en location sur 4) du Vexin-Thelle. Ainsi, en 2008, le territoire comptait 321 logements sociaux logeant 788 personnes, avec une hausse constatée de 45 logements par rapport à 1999.

A noter que sur les 321 logements locatifs sociaux recensés en 2008 sur le Vexin-Thelle, la plupart sont en logement individuel. L'offre locative sociale représente 4,4% des résidences principales (une des parts les plus faibles en comparaison des autres intercommunalités du département). Les locatifs aidés sont concentrés sur quelques sites. En effet, seulement 18 communes sur 42 comptent au moins un logement locatif aidé. Il n'y a que 5 communes qui accueillent au moins 5% de logements locatifs sociaux. Ce taux est particulièrement élevé à Chaumont-en-Vexin où il atteint 21,7%, par rapport aux autres communes du territoire. Depuis 2008, plusieurs communes ont réalisé ou ont en projet des constructions de logements locatifs aidés.

Il convient de signaler qu'aujourd'hui l'offre locative aidée est largement diversifiée si bien que près de 2 ménages sur 3 à l'échelle nationale présentent des critères satisfaisants pour accéder à un logement aidé. En outre, le locatif constitue généralement une étape dans un parcours résidentiel, le plus souvent pour les jeunes ménages ou les personnes âgées seules, ou encore pour des familles

Répartition des logements locatifs en 2008

ENSEMBLE DU PARC LOCATIF EN 2008

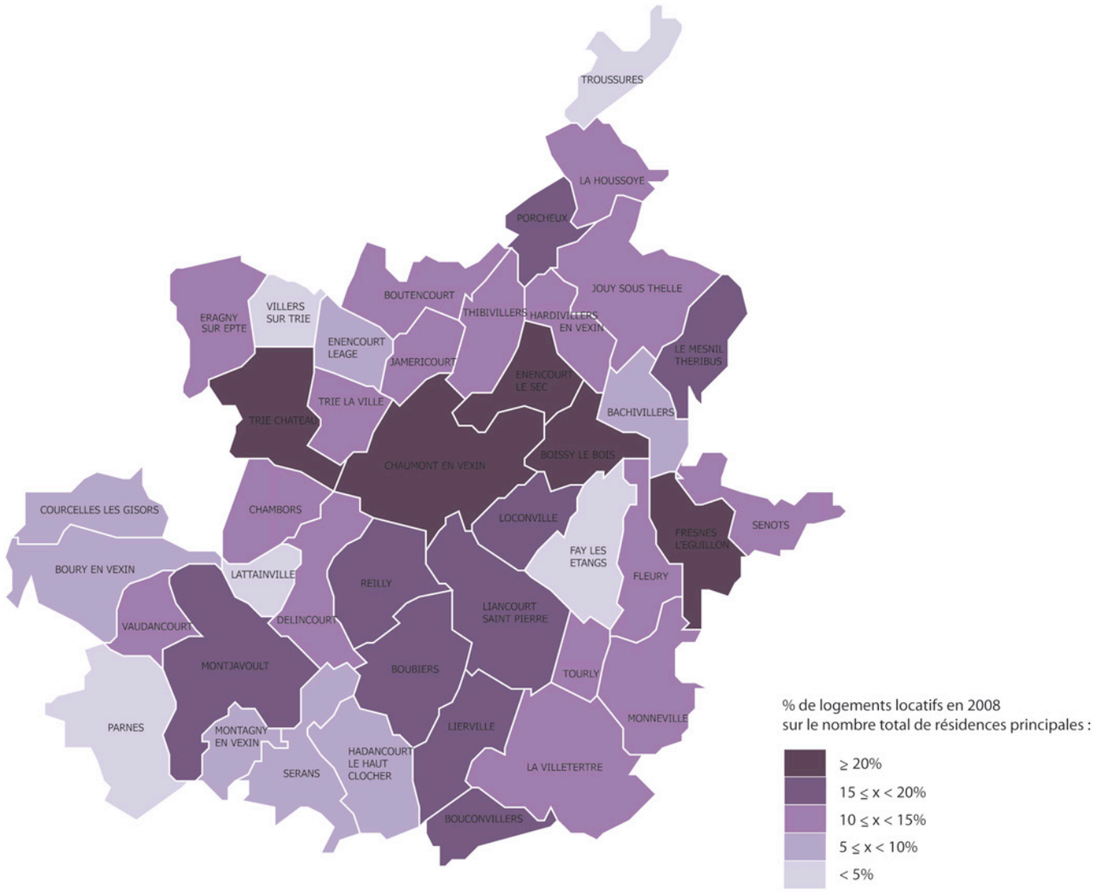

Source : INSEE RP2008 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

PARC LOCATIF SOCIAL EN 2008

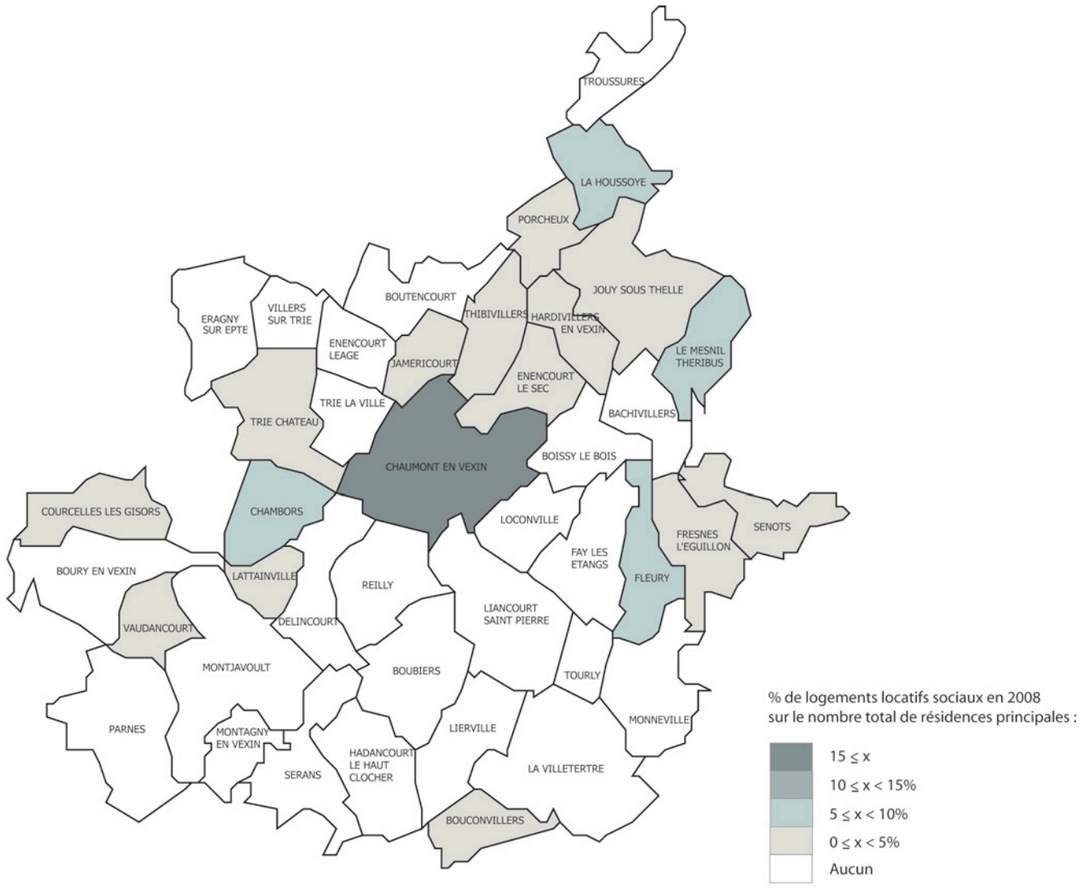

Source : INSEE RP2008 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Le logement : l'offre locative

	Parc de logements locatifs (y compris logés gratuits)								
	1999	2008	% locatifs sur total logements en 1999	total logements en 1999	% locatifs sur total logements en 2008	total logements en 2008	Logements sociaux en 2008	Résidences principales en 2008	% logements sociaux / résidences principales en 2008
BACHIVILLERS	13	13	8,6%	152	7,6%	171	-	149	-
BOISSY LE BOIS	18	25	22,2%	81	28,4%	88	-	76	-
BOUBIERS	23	25	16,0%	144	16,6%	151	-	134	-
BOUCONVILLERS	19	25	15,1%	126	17,6%	142	1	133	0,8%
BOURY EN VEXIN	18	18	9,3%	194	9,1%	197	-	145	-
BOUTENCOURT	12	14	12,9%	93	12,4%	113	-	90	-
CHAMBORS	12	19	7,7%	155	11,3%	168	9	121	7,4%
CHAUMONT EN VEXIN	482	492	41,3%	1 166	39,8%	1 235	248	1 144	21,7%
COURCELLES LES GISORS	35	34	10,2%	342	9,5%	357	1	318	0,3%
DELINCOURT	35	33	13,6%	258	12,1%	273	-	215	-
ENENCOURT LEAGE	7	5	11,1%	63	7,2%	69	-	46	-
ENENCOURT LE SEC	12	19	15,8%	76	22,1%	86	1	77	1,3%
ERAGNY SUR EPTE	47	30	19,2%	245	12,0%	251	-	226	-
FAY LES ETANGS	14	7	9,0%	156	4,4%	160	-	150	-
FLEURY	36	26	19,9%	181	13,7%	190	10	179	5,6%
FRESNES L'EGUILLON	35	42	19,4%	180	22,1%	190	2	177	1,1%
HADANCOURT LE HAUT CLOCHER	17	13	11,6%	146	8,8%	147	-	128	-
HARDIVILLERS EN VEXIN	8	8	14,0%	57	12,9%	62	1	52	1,9%
LA HOUSSOYE	40	34	19,0%	210	14,6%	233	14	199	7,0%
JAMERICOURT	13	13	14,4%	90	12,9%	101	1	85	1,2%
JOUY SOUS THELLE	41	54	12,0%	342	14,4%	375	1	327	0,3%
LATTAINVILLE	9	2	14,3%	63	3,0%	66	1	52	1,9%
LAVILLETERTRE	28	28	15,6%	179	14,1%	199	-	163	-
LIANCOURT SAINT PIERRE	37	38	15,7%	236	15,8%	240	-	209	-
LIERVILLE	21	17	23,3%	90	18,1%	94	-	84	-
LOCONVILLE	20	23	18,0%	111	18,0%	128	-	118	-
LE MESNIL THERIBUS	37	48	14,0%	264	15,7%	305	17	275	6,2%
MONNEVILLE	39	39	14,7%	266	13,1%	298	-	266	-
MONTAGNY EN VEXIN	18	14	8,3%	217	6,2%	225	-	196	-
MONTJAVOULT	35	38	15,0%	234	16,1%	236	-	178	-
PARNES	18	10	13,3%	135	4,7%	215	-	127	-
PORCHEUX	19	19	17,3%	110	15,8%	120	5	102	4,9%
REILLY	14	14	21,5%	65	18,7%	75	-	60	-
SENOTS	10	16	8,5%	117	12,0%	133	5	117	4,3%
SERANS	21	8	20,0%	105	6,8%	118	-	85	-
THIBIVILLERS	16	14	18,2%	88	14,9%	94	1	76	1,3%
TOURLY	6	9	8,8%	68	11,0%	82	-	73	-
TRIE CHÂTEAU	152	149	22,4%	679	22,3%	667	2	604	0,3%
TRIE LA VILLE	18	19	12,4%	145	12,6%	151	-	129	-
TROUSSURES	4	2	6,1%	66	2,5%	80	-	64	-
VAUDANCOURT	13	10	15,3%	85	10,6%	94	1	65	1,5%
VILLERS SUR TRIE	4	6	2,9%	136	4,2%	144	-	125	-
TOTAL	1 476	1 472	18,6%	7 916	17,3%	8 523	321	7 339	4,4%

monoparentales, répondant ainsi à des besoins spécifiques et permettant de maintenir une répartition équilibrée des tranches d'âge de population.

Il existe également des outils (Programme Local de l'Habitat, Conférence Intercommunale du Logement) qui permettent à l'échelle intercommunale de mettre en place une politique de logement adaptée et de se doter de moyens optimisant la gestion du parc. À ce jour, ces outils n'existent pas sur le Vexin-Thelle.

Une large majorité des élus rencontrés est favorable à une offre en logements plus diversifiée sur l'ensemble du territoire. Le plus souvent, le manque de moyens financiers et de foncier est avancé comme un frein à la mise en place de telles opérations.

d) Les tendances du marché et les disponibilités foncières

Les demandes d'installation résidentielle sur le Vexin-Thelle sont importantes, et se généralisent à l'ensemble du territoire. Elles portent surtout sur l'accession à la propriété, mais la demande en locatif est bien présente. Aussi, le marché foncier présente un réel dynamisme. Les caractéristiques des marchés révèlent que les prix ont été faiblement impactés par la période de crise actuelle et l'offre de terrains destinés à la construction répond correctement à la demande potentielle. La taille moyenne des lots à construire est située dans la même fourchette que la moyenne départementale de l'Oise (600 à 1000 m2).
Le prix moyen au m2 de terrain constructible varie de 160 à 200 euros dans les communes en frange sud du territoire, les plus proches de la région parisienne, pour un prix moyen autour de 90 euros dans le nord. D'après la base de données des notaires de Francen, le prix de vente moyen d'un terrain, en 2010, dans le secteur de Beauvais (dans lequel se situe la Communauté de Communes) est de 66 800 euros, contre 74 500 euros en moyenne départementale.
Sur le Vexin-Thelle, les prix moyens constatés restent élevés, y compris pour l'accession sociale à la propriété (avec prêt aidé, type prêt à 0%) puisque suivant les études de l'ADIL sur l'année 2009, les prix dépassent 170 000 euros, faisant du Vexin-Thelle une «zone d'accession sociale chère», à l'échelle départementale. Le marché de l'immobilier est caractérisé par l'importance des transactions sur les secteurs de l'individuel neuf et ancien, qui correspond à la quasi-totalité du parc.

Sur la globalité des échanges fonciers et immobiliers, les nouveaux ménages sont souvent originaires du secteur et des territoires voisins. Une part importante de ces nouveaux ménages vient de la région parisienne, où le prix élevé des terrains ne leur permet pas d'accéder à la propriété.

Les disponibilités foncières sont en majorité situées dans les villages, au gré des terrains libres de construction le long des voies équipées en réseau. Dans la majorité des cas, les nouvelles constructions sont envisagées dans la continuité des tissus existants. Suivant la configuration du secteur aggloméré, cela induit un étirement des trames urbaines, le long des voies en l'absence de projet global visant à créer de nouveaux maillages.

L'ensemble des terrains voués à une urbanisation future des POS et PLU existants (approuvés et applicables, début 2011) est de 72,3 hectares à court ou moyen terme dont 15,8 ha dont l'objet de projet d'aménagement en cours de réalisation soit 56,5 ha restants, ce qui donne un potentiel de plus de 565 constructions sur la base de 10 logements en moyenne à l'hectare (densité faible), soit environ 1470 habitants supplémentaires, correspondant à 40% de l'effort à produire pour atteindre l'estimation résultant des projections de population envisagées (mais à confirmer) en 2020 (+4000 habitants). S'ajoutent 124 hectares de réserves foncières à plus long terme, soit encore 1 240 logements possibles et plus de 3 200 habitants potentiels. Les terrains libres de construction au sein des secteurs déjà urbanisés et la création de logements par division de grands logements existants sont également à ajouter. En appliquant un coefficient de pondération globale (environ 50% du nombre total de logements estimé, en pouvant être différent d'une commune à l'autre en fonction du contexte local) qui résulte du risque de rétention foncière, un potentiel d'environ 700 logements pourrait être réellement réalisé dans les trames déjà urbanisées des communes, sur la période d'application du SCOT.
Il est donc constaté un surplus de réserves foncières au regard de l'évolution démographique possible et à confirmer, d'ici 2020. Se pose également la question de la répartition de cette croissance. Les enquêtes communales ont recensé des projets de

Le logement : la densité urbaine

	surface urbanisée	nombre de logements en 2008	densité urbaine
BACHIVILLERS	34,1	171	5,01
BOISSY LE BOIS	12,5	88	7,03
BOUBIERS	21,4	151	7,05
BOUCONVILLERS	29,4	142	4,83
BOURY EN VEXIN	18,3	197	10,77
BOUTENCOURT	18,0	113	6,28
CHAMBORS	18,8	168	8,94
CHAUMONT EN VEXIN	148,8	1 235	8,30
COURCELLES LES GISORS	49,0	357	7,29
DELINCOURT	39,6	273	6,90
ENENCOURT LEAGE	12,3	69	5,61
ENENCOURT LE SEC	24,1	86	3,57
ERAGNY SUR EPTE	51,3	251	4,89
FAY LES ETANGS	39,4	160	4,06
FLEURY	30,5	190	6,24
FRESNES L'EGUILLON	20,1	190	9,45
HADANCOURT LE HAUT CLOCHER	21,7	147	6,78
HARDIVILLERS EN VEXIN	15,7	62	3,95
LA HOUSSOYE	34,3	233	6,79
JAMERICOURT	15,2	101	6,64
JOUY SOUS THELLE	43,0	375	8,72
LATTAINVILLE	8,6	66	7,65
LAVILLETERTRE	39,6	199	5,03
LIANCOURT SAINT PIERRE	27,2	240	8,82
LIERVILLE	15,8	94	5,95
LOCONVILLE	17,8	128	7,19
LE MESNIL THERIBUS	57,8	305	5,28
MONNEVILLE	39,3	298	7,58
MONTAGNY EN VEXIN	30,4	225	7,40
MONTJAVOULT	29,0	236	8,14
PARNES	13,8	215	15,61
PORCHEUX	27,9	120	4,30
REILLY	27,5	75	2,73
SENOTS	23,9	133	5,56
SERANS	16,0	118	7,38
THIBIVILLERS	16,5	94	5,71
TOURLY	11,2	82	7,30
TRIE CHÂTEAU	113,3	667	5,89
TRIE LA VILLE	14,0	151	10,79
TROUSSURES	11,6	80	6,88
VAUDANCOURT	27,0	94	3,48
VILLERS SUR TRIE	21,3	144	6,76
TOTAL Périmètre d'étude	1 287,0	8 523,0	6,6

	SURFACES DES ZONES A URBANISER					
	dont		Total AU ou NA voué principalement à l'habitat	emprise déjà consommée par l'urbanisation	projet de construction en cours	Total emprise restant disponible
	1AUh ou 1NAh	2AUh ou 2NAh				
BACHIVILLERS	2,5	1,7	**4,2**	2,5		*1,7*
BOISSY LE BOIS	4,9		**4,9**			*4,9*
BOUBIERS	4,7	9,4	**14,1**			*14,1*
BOUCONVILLERS		5,7	**5,7**			*5,7*
CHAMBORS		4,7	**4,7**	3,0		*1,7*
CHAUMONT EN VEXIN	37,4	28,2	**65,6**		8,5	*65,6*
COURCELLES LES GISORS		3,6	**3,6**	1,1		*2,5*
DELINCOURT	1,4	3,0	**4,4**			*4,4*
ENENCOURT LE SEC		1,0	**1,0**			*1,0*
ERAGNY SUR EPTE	5,2		**5,2**		0,7	*5,2*
FLEURY	1,5	6,2	**7,7**	1,5	4,0	*6,2*
FRESNES L'EGUILLON	0,9	2,5	**3,6**			*3,6*
HADANCOURT LE HAUT CLOCHER	2,5	1,3	**3,8**		1,1	*3,8*
LA HOUSSOYE		5,9	**5,9**			*5,9*
JAMERICOURT	3,8		**3,8**	3,3		*0,5*
JOUY SOUS THELLE	6,0		**6,0**	6,0		*0,0*
LATAINVILLE	3,3		**3,3**	1,4		*1,9*
LAVILLETERTRE	3,9	1,2	**5,1**			*5,1*
LIANCOURT SAINT PIERRE	0,2	1,6	**1,8**			*1,8*
LIERVILLE	1,0	3,6	**4,6**			*4,6*
LOCONVILLE	3,4	4,5	**7,9**	0,4		*7,5*
LE MESNIL THERIBUS		4,6	**4,6**			*4,6*
MONNEVILLE		4,1	**4,1**			*4,1*
MONTAGNY EN VEXIN	3,8	3,1	**6,9**	2,3	1,5	*4,6*
MONTJAVOULT		2,0	**2,0**			*2,0*
PARNES	3,4		**3,4**	2,4		*1,0*
REILLY	4,0		**4,0**			*4,0*
SERANS		1,1	**1,1**			*1,1*
TRIE CHÂTEAU	2,2	24,1	**32,2**	2,2		*30,0*
TRIE LA VILLE	1,6	0,7	**2,3**			*2,3*
VAUDANCOURT	0,8		**0,8**			*0,8*
TOTAL Périmètre d'étude	98,4	123,8	**228,2**	26,1	15,8	*202,1*

Ne figurent dans ce tableau que les POS ou PLU ayant délimité au moins une zone NA ou AU vouée à l'habitat

Source : Enquêtes communales - Printemps 2011

DENSITE ESTIMEE PAR COMMUNE EN 2008

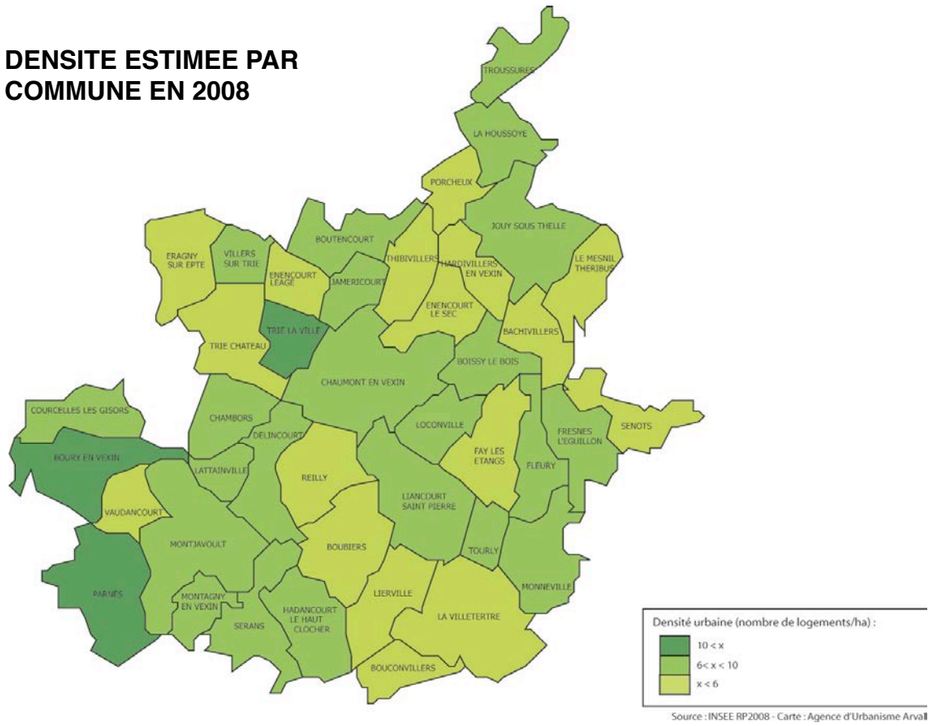

Source : INSEE RP2008 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

constructions ou réhabilitations envisagés à court terme dans plusieurs communes, résultant d'une opération d'ensemble, ne tenant donc pas compte des constructions isolées au gré des terrains libres de construction. Ces projets donnent un potentiel de 250 logements supplémentaires.

e) La densité urbaine constatée

Les nouveaux objectifs du Grenelle de l'Environnement conduisent à une modération de la consommation de l'espace naturel et agricole à des fins urbaines.

Dès lors, le développement urbain est à repenser, soit en diminuant la quantité de constructions autorisées, soit en réalisant autant de constructions envisagées mais sur un espace plus réduit impliquant donc une plus forte densité. La densité urbaine moyenne actuelle sur chacune des communes du Vexin-Thelle a été estimée. La méthode utilisée a consisté d'abord à évaluer la superficie consommée par l'urbanisation. Pour cela, d'une part, pour les communes dotées d'un document d'urbanisme approuvé, l'emprise annoncée des zones urbaines en hectares a été prise en compte (en excluant les zones urbaines uniquement à vocation économique). D'autre part, pour les communes non dotées d'un document d'urbanisme, a été calculée l'emprise foncière consommée par l'urbanisation dans les limites du périmètre actuellement urbanisé. Les espaces publics et jardins attenants aux propriétés construites, ainsi que les bâtiments non voués à du logement et les terrains libres de construction dans la trame urbaine constituée, sont inclus dans la superficie estimée de l'emprise urbanisée. Ensuite, la superficie ainsi trouvée a été rapportée au nombre de logements connus en 2008.

Il s'avère que la densité urbaine constatée sur le Vexin-Thelle est faible puisqu'elle est de 6,6 logements à l'hectare en moyenne. Seules trois communes comptent une densité supérieure à 10 logements à l'hectare : Boury-en-Vexin, Parnes et Trie-la-Ville. 16 des 42 communes étudiées ont une densité inférieure à 6 logements à l'hectare.

La configuration urbaine des villages du Vexin Thelle explique cette faible densité. En effet, les constructions anciennes sont souvent implantées sur des parcelles très allongées. Il y a peu de tissus anciens denses (bâti occupant au moins 70% de l'emprise de la propriété) et quasiment pas d'immeubles collectifs. De manière assez paradoxale, les constructions récentes de type pavillonnaire sur des terrains de moins de 800 m2 n'engendrent pas les formes urbaines les moins denses du territoire tout en restant consommatrice d'espaces alors qu'il existe un important potentiel de logements dans les trames urbaines déjà constituées.

LES OUTILS D'URBANISME A L'ECHELLE COMMUNALE (fin 2011)

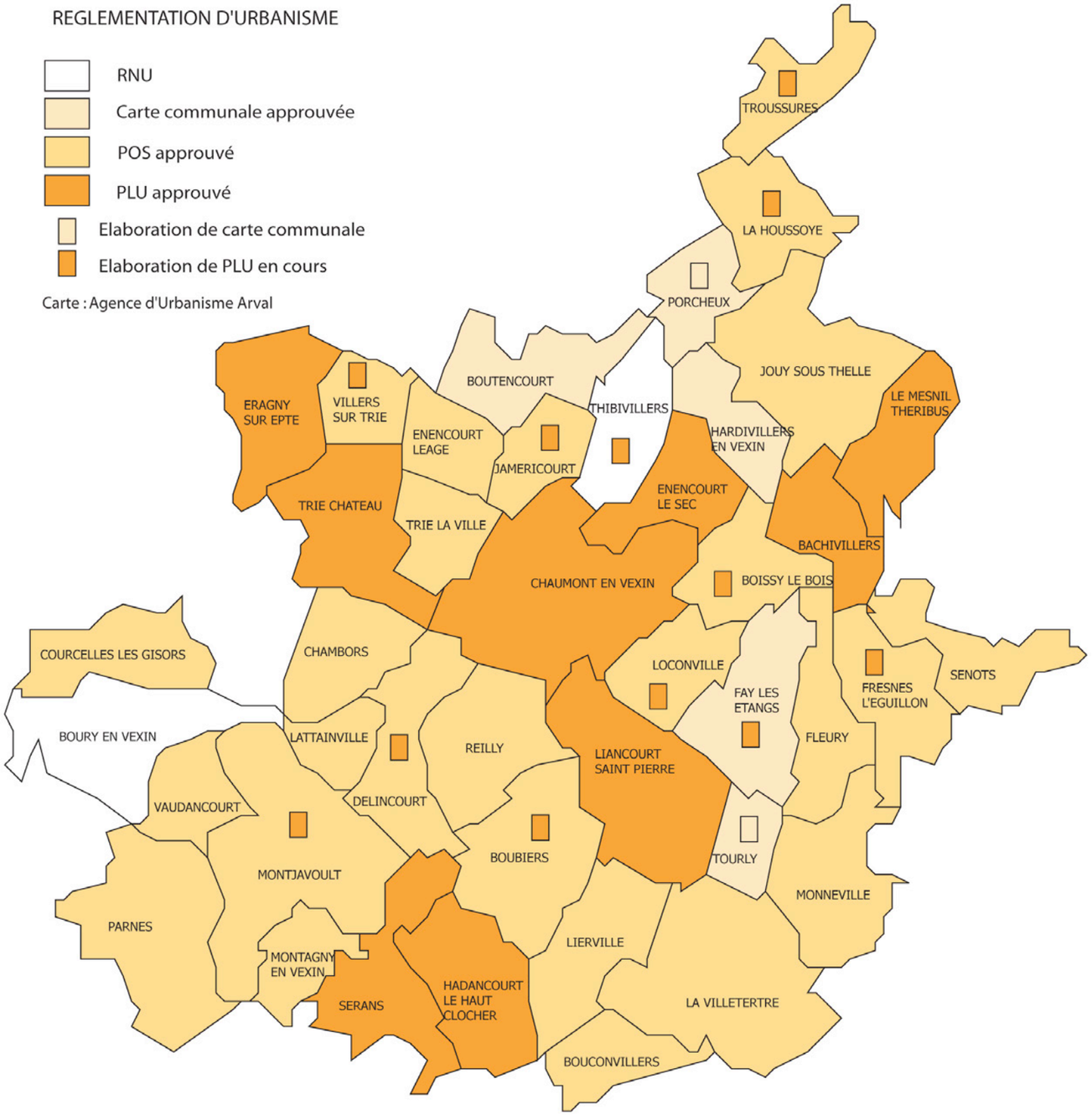

f) Les outils d'urbanisme et d'aménagement

Seules 2 des 42 communes du Vexin-Thelle ne sont pas dotées d'outil de planification urbaine en 2009, l'une d'elles a lancé l'élaboration d'un PLU. Pour le reste : 27 communes sont sous le régime d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), 5 sont dotées d'une carte communale et les 8 restantes ont mis en place un Plan Local d'Urbanisme (PLU).

3 des communes couvertes par une carte communale ont engagé la réalisation d'un nouveau document d'urbanisme : 2 d'entre elles resteront sur une carte communale et la troisième passera à un PLU. Sur les 26 communes encore dotées d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), 10 ont engagé sa transformation en PLU, pour les 16 autres, le POS est le plus souvent ancien (plus de 15 ans).

Globalement, le territoire est bien couvert par des documents d'urbanisme, et un peu moins de la moitié des communes sera dans les 2 ou 3 ans couverte par des PLU, qui donnent plus de moyens aux municipalités pour contrôler le rythme de développement, le contenu des opérations envisagées et la densité urbaine.

La maîtrise du foncier est le problème majeur avancé par les communes pour mettre en oeuvre leur projet communal, faute de moyens financiers suffisants. Il n'y a pas de politique foncière engagée à l'échelle communale ou intercommunale (création de Zone d'Aménagement Différé, par exemple) pour mener à bien des projets d'habitat.

Une majorité d'élus rencontrés a évoqué des difficultés ou des craintes à propos des conditions actuelles et à venir d'instruction des autorisations de construire, restant étudiées par les services de l'Etat dans les communes dotées d'un document d'urbanisme. Pour autant, très peu de communes ne se sent en mesure d'effectuer cette mission. Une prise en charge intercommunale est la solution la plus souvent avancée.

Le logement : les orientations

Logements locatifs aidés réalisés sur l'emprise d'un ancien corps de ferme à Chambors.

Logements locatifs sous forme de maison à La Houssoye.

Extension pavillonnaire en frange de trame urbaine à Porcheux.

Tendances en cours - Enjeux d'aménagement

- Le parc de logements connaît une croissance continue sur ces 20 dernières années, avec plus de 1600 résidences principales supplémentaires. Les logements vacants et les résidences secondaires ont vu, dans le même temps, leur part diminuée de 27% ; ils représentent cependant un stock de 1100 logements potentiels à prendre en compte auquel il convient d'ajouter un potentiel significatif de transformation de bâtiments existants en logement (dépendances agricoles, corps de ferme ayant cessé l'activité agricole, friches) et de terrains restant libres de construction au sein des trames urbaines déjà constituées. La densité urbaine est faible sur le territoire (en moyenne autour de 7 logements à l'hectare pour les zones urbanisées) résultant d'un type d'habitat principalement individuel, de forme pavillonnaire pour les constructions nouvelles les plus récentes. Ce type d'habitat est le plus consommateur d'espaces et participe à la banalisation des tissus urbains.

Enjeu : déterminer au SCOT des objectifs quantitatifs en termes de logements à produire au regard des objectifs démographiques retenus, en visant à réduire la consommation d'espaces agricoles ou naturels en jouant sur la densité, en privilégiant la réoccupation et la transformation de l'existant dans un souci de préserver le caractère rural de l'habitat.

- Le développement des logements s'est généralisé à l'ensemble des communes du territoire, sans véritablement respecter une logique géographique. L'absence de documents d'urbanisme ou dispositions réglementaires adaptées à la maîtrise de la multiplication de logements, et l'évolution des coûts du foncier et de l'immobilier sur le territoire, ne peuvent qu'engendrer une poursuite de cette tendance dans les années à venir. Dès lors, il convient de réfléchir à un équilibre entre les conséquences positives de ce développement sur la revitalisation des espaces ruraux et les dysfonctionnements déjà évoqués (banalisation des tissus urbains nouvellement créés, fragilisation des structures sociales villageoises, conflits avec les activités agricoles, augmentation des déplacements et coûts induits, besoins en équipements et services de proximité, etc.).

Enjeu : ne plus subir le développement des logements généralisé à toutes les communes en réfléchissant aux conditions d'une répartition spatiale corrélée aux capacités d'accueil des communes et à l'armature urbaine globale souhaitée.

- Le développement récent des logements sur le territoire s'accompagne d'une production d'un habitat monotype (logement individuel d'au moins 4 pièces en accession à la propriété) qui ne répond qu'à une partie des besoins et n'est viable qu'à terme dans la logique d'un marché foncier restant attractif. La part de l'offre locative tend à diminuer et l'offre locative aidée est très faible, même si plusieurs opérations récentes ont été réalisées ou sont prévues dans les villages. Cette structure des logements est peu adaptée à une augmentation des coûts fonciers et immobiliers qui rendraient d'autant plus difficile le maintien sur place des jeunes du territoire ou des personnes aux revenus en baisse (nouveaux retraités, chômeurs, famille mono-parentale, etc.).

Enjeu : tendre vers une plus grande diversification de l'offre en logements sur l'ensemble du territoire en mobilisant les outils nécessaires, afin d'anticiper toute évolution des marchés et donc des besoins à venir.

- La plupart des communes seront prochainement dotées d'un document d'urbanisme (PLU, carte communale, avec cependant encore plus d'une douzaine de POS de plus de 10 ans) en mesure d'apporter des solutions à une meilleure maîtrise de la pression urbaine constatée. Toutefois, l'absence d'approche pluri-communale du développement à venir pourrait se traduire par la multiplication d'opération locale d'urbanisme prévue dans ces documents qui, au final, ne permettra pas d'atteindre l'objectif visé à l'échelle du Vexin-Thelle.

Enjeu : réfléchir à des orientations visant à encadrer les perspectives de développement urbain à l'échelle communale au regard de l'armature urbaine souhaitée, des conséquences en termes de réseaux, d'équipements et de services, de déplacements à gérer.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- Définir un objectif de croissance du parc de logements, en tenant compte du scénario de croissance démographique retenu et du phénomène constaté de desserrement des ménages. Evaluer le stock non négligeable de résidences secondaires et de nombreux bâtiments agricoles pouvant faire l'objet de transformation en logements (par mutation de l'usage, par division) qui constituent autant de logements potentiels en dehors de toute construction neuve permettant ainsi de réduire les nouveaux secteurs à ouvrir à l'urbanisation.

- Déterminer une clé de répartition spatiale des logements sur le territoire en rapport avec la répartition souhaitée de la population et la structuration urbaine projetée. Fixer un objectif de logements à réaliser par commune, par "quartier" de communes, ou encore par catégorie de communes (pôles, bourgs, villages) ?

- Déterminer une clé de répartition des logements par catégorie (accession, locatifs) en montrant l'intérêt d'une diversification du parc pour préserver à terme une population aux tranches d'âge équilibré assurant le bon fonctionnement des équipements et services (école, commerces de proximité, etc.). Tenir compte d'une possible évolution croissante des prix fonciers et immobiliers qui pourrait compliquer les possibilités d'accueil actuelles sur le territoire des jeunes ou des populations les plus fragiles. Faut-il parler de logements locatifs en général (privés, communaux, sociaux) ou affiner les objectifs en distinguant l'offre en locatif social ?

- Encourager les communes à réaliser (ou mettre à jour) leur document d'urbanisme, notamment celles appelées à jouer un rôle important dans la structuration urbaine et l'accueil des nouveaux ménages. A l'échelle intercommunale, aider les communes à mettre en place des actions foncières adaptées aux stratégies de développement fixées ? Envisager à l'échelle de la Communauté de communes, la mise en place d'un outil réglementaire définissant une véritable politique du logement concertée entre toutes les communes ou prévoir un volet « habitat » renforcé dans le SCOT ?

ACTIVITES ECONOMIQUES ET EMPLOI

La population active et les catégories socio-professionnelles

TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION ACTIVE EN 2008

	Nombre d'actifs			Taux d'activité global (15-64 ans)	
	1999	évolution	2008	1999	2008
Total CCVT	**9136**	**0,82%**	**9837**	**73,80%**	**74,80%**
Département de l'Oise	360498	0,77	386220	62,10%	64,70%

	Taux de chômage		Part d'actifs ayant un emploi	
	1999	2008	1999	2008
Total CCVT	**10,10%**	**9%**	**66,10%**	**68,10%**
Département de l'Oise	12,40%	11,40%	62,10%	64,70%

Source : INSEE RGP

TABLEAU RECAPITULATIF DE LA REPARTITION DES CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES EN 2008

	Agriculteurs, exploitants	Artisans, commerçants	Cadres, professions intellectuelles	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
Total CCVT	1,53%	5,93%	13,33%	26,43%	29,62%	23,17%
Département de l'Oise	0,93%	4,60%	12,08%	24,75%	29,46%	28,18%

1 – Population active

La population active du Vexin-Thelle s'élève à 9 837 personnes en 2008 (10 017 en 2009), contre 9 136 en 1999. Cette population croît à un rythme plus rapide (taux de variation annuel moyen de 0,8%) que l'augmentation de la population totale (0,49%), ce qui veut dire que le nombre de personnes en âge de travailler représente une part de plus en plus importante de l'ensemble de la population.

Les actifs du Vexin-Thelle représentent 2,5% des actifs du département de l'Oise en 2008, ce qui représente la même proportion qu'en 1999. Ces proportions indiquent la présence d'une population peu nombreuse dans cette partie du département, et une part d'actifs qui reste relativement faible.

En 2008, le taux d'activité global du territoire est de 49,5%. Il est d'un peu plus d'un point supérieur au taux d'activité du département de l'Oise (48,3%). Ce taux était de 48,1% en 1999. On constate donc une légère hausse sur la période récente 1999-2008. Ces chiffres confirment, sur la période 1999-2008, que la part des actifs sur la population totale tend à s'accroître.

Les nouveaux arrivants sont principalement des doubles actifs. On constate une différence entre le taux d'activité global des communes du nord (canton d'Auneuil à 52%) et le taux d'activité global du canton de Chaumont-en-Vexin (49%).

En 2009, le Vexin-Thelle a un taux de chômage de 9,2% (chiffre INSEE). Entre 1999 et 2009, ce taux a baissé suivant la tendance observée au niveau national. La baisse a été un peu moins rapide sur le territoire que sur le département de l'Oise.

Le taux de chômage du Vexin-Thelle reste inférieur à celui de l'Oise. On peut noter une différence entre les communes Le taux de chômage des femmes (10,3%) est plus élevé que celui des hommes (8,2%). Pour autant, sur la période 1999-2009, il diminue plus fortement pour femmes (-1,9 point) que pour les hommes (-0,2 point). Le taux de chômage est particulièrement élevé chez les 15-24 ans (supérieur à 20%).

2 – Les caractéristiques socio-professionnelles des actifs

Un peu moins d'1 actif sur 3 habitant le territoire est employé. Avec les ouvriers, ils représentent plus de la moitié des actifs, soit une forte proportion de Catégories Socio-Professionnelles (C.S.P.) à faible niveau de qualification. Ce total de 52,8% d'ouvriers et employés reste inférieur à la moyenne départementale de 57,6%.

La part des ouvriers tend à diminuer depuis 1999 au profit des professions intermédiaires (+2,4 points) et des cadres (+2,6 points) sur le Vexin-Thelle.

Les ouvriers sont plus nombreux dans les villages au nord du territoire. La répartition des employés est généralisée, en étant un peu plus marquée dans les communes près des pôles du territoire ou extérieurs à celui-ci.

Les professions intermédiaires représentent la seconde catégorie socioprofessionnelle la plus représentée sur le territoire, à 26,4% (2 points supérieurs à la moyenne départementale).

Les actifs rattachés à cette catégorie se répartissent sur tout le territoire.

Les cadres représentent à peine plus de 1 actif sur 10. Cumulés aux artisans et commerçants, ils représentent 1 actif sur 5, soit 19,26% (2,5 points de plus qu'en moyenne départementale). La répartition révèle que la part des cadres et professions intellectuelles est deux fois plus élevée dans les communes situées au sud de la communauté de communes du Vexin-Thelle que dans les communes situées au nord.

Il convient de noter que la part des agriculteurs exploitants est de 1,53% sur le périmètre d'étude contre 0,93% en moyenne départementale. Le caractère agricole du territoire se traduit réellement par le maintien d'un nombre significatif d'exploitations sur le Vexin-Thelle (voir document joint : Diagnostic agricole).

1 personne sur 5 n'a aucun diplôme, et les diplômés du supérieur représentent 19,4% de la population non scolarisée de plus de 15 ans soit 1,5 point de plus que la moyenne régionale (17,8%). 6 actifs sur 10 est titulaire d'au moins un CAP ou un BEP.

La Picardie se caractérise par un net retard dans la formation. L'Académie d'Amiens est la dernière à l'échelle nationale pour les études supérieures avec seulement 24% des 20-24 ans qui étudient contre 35% en moyenne nationale. En outre, 60% d'une classe d'âge arrive au bac contre 62% en moyenne nationale. La région est la deuxième plus touchée par l'illettrisme, avec presque 10% en grave difficulté de lecture.

Les flux de mobilités (valeurs absolues et pourcentages)

	nombre d'actifs	CCVT			Eure		CAB		CCS		Val d'Oise		Région parisienne	
		total	dont commune	dont Chaumont	total	dont Gisors	total	dont Beauvais	total	dont Méru	total	dont Cergy/Pontoise	total	dont Paris
BACHIVILLERS	200	47	20	16	4	4	12	8	16	4	91	16	59	12
BOISSY LE BOIS	88	20	12	4			8	8	8	8	32	8	32	20
BOUBIERS	194	56	40	12	4	4	4	4	8	4	40	4	40	16
BOUCONVILLERS	212	28	24		4	4					108	32	56	8
BOURY EN VEXIN	190	56	36	12	28	24	4	4			60	12	36	12
BOUTENCOURT	133	20	12	4	12	4	8	4	4		24	8	24	16
CHAMBORS	175	48	24		32	28	4		4	4	40	8	32	16
CHAUMONT EN VEXIN	1 388	534	398	398	33	33	46	33	54	25	335	62	277	104
COURCELLES LES GISORS	435	102	70	4	102	70	8	8	8	8	102	41	61	29
DELINCOURT	252	85	49	8	33	20			4	4	53	24	65	28
ENENCOURT LEAGE	70	31	19		8	8	4	4			4	4	19	12
ENENCOURT LE SEC	92	29	17	8							37		17	12
ERAGNY SUR EPTE	289	75	47		55	51					87	16	59	20
FAY LES ETANGS	193	24	12		8	4	8	8	16	4	60	28	64	20
FLEURY	257	52	44	8	8	4	8	8	24	12	75	16	63	8
FRESNES L'EGUILLON	261	52	12	12	8	4	20	12	16	8	104	32	28	8
HADANCOURT LE HAUT CLOCHER	186	16	12								76	20	56	16
HARDIVILLERS EN VEXIN	64	28	16	4							24	8	12	4
LA HOUSSOYE	328	63	33	13	25	17	71	42	16	4	42	8	21	13
JAMERICOURT	136	16	8	4	12	12	4	4	4	4	40	16	48	20
JOUY SOUS THELLE	433	92	52	24	16	4	68	52	28	20	72	20	56	28
LATTAINVILLE	76	20	8		12	12					20	12	24	16
LAVILLETERTRE	295	96	76	4	4	4	4	4	8	4	109	24	76	28
LIANCOURT SAINT PIERRE	281	51	24	16	4	4	16	16	4		107	24	48	12
LIERVILLE	114	8	8								65	24	32	12
LOCONVILLE	160	37	21	8			4	4	21	13	55	29	30	8
LE MESNIL THERIBUS	412	71	46	17			71	50	50	21	87	25	71	33
MONNEVILLE	382	89	73	4	4		8	8	4	4	133	40	85	24
MONTAGNY EN VEXIN	276	44	28	8	4	4	4	4			80	12	96	16
MONTJAVOULT	216	44	32	4	28	28	4	4	4	4	72	20	44	
PARNES	194	17	17		8	4	4				91	8	46	8
PORCHEUX	157	66	41	8			8	4	4		20	8	24	12
REILLY	74	27	23		8	8	8	8			8		12	
SENOTS	154	23	19		4		12	8	8	4	57	11	16	4
SERANS	92	16	8		8	4	4	4			48	4	48	24
THIBIVILLERS	107	37	12	16			25	25	4	4	16		33	12
TOURLY	79	21	9	4							34	4	26	
TRIE CHÂTEAU	663	184	112	36	68	60	12	12	8	4	184	68	128	56
TRIE LA VILLE	164	52	16	20	12	12	12	12	8		44	4	47	32
TROUSSURES	100	20	20				28	28						
VAUDANCOURT	86	8		4	24	20			4		16	4	40	16
VILLERS SUR TRIE	179	44	12	20	12	12	12	12	4		52	4	32	20
TOTAL Périmètre d'étude	9 837	2 449	*1 562*	*700*	592	*467*	512	*402*	340	*167*	2 803	*708*	2 082	*754*

	CCVT			Eure		CAB		CCS		Val d'Oise		région parisienne	
	total	commune de résidence	Chaumont-en-Vexin	total	Gisors	total	Beauvais	total	Méru	total	Cergy/Pontoise	total	Paris
BACHIVILLERS	20,65%	8,77%	7,02%	1,75%	1,75%	5,16%	3,51%	6,88%	1,75%	39,73%	6,88%	25,81%	5,16%
BOISSY LE BOIS	20,00%	12,01%	4,00%	-	-	8,00%	8,00%	8,00%	8,00%	32,00%	8,00%	32,00%	20,00%
BOUBIERS	36,83%	26,49%	7,95%	2,65%	2,65%	2,65%	2,65%	5,26%	2,65%	26,31%	2,65%	26,31%	10,52%
BOUCONVILLERS	14,29%	12,24%	-	2,04%	2,04%	-	-	-	-	55,10%	16,33%	28,57%	4,08%
BOURY EN VEXIN	30,43%	19,57%	6,52%	15,22%	13,04%	2,17%	2,17%	-	-	32,61%	6,52%	19,57%	6,52%
BOUTENCOURT	21,75%	12,85%	4,28%	13,05%	4,28%	8,70%	4,28%	4,28%	-	26,10%	8,56%	26,11%	17,13%
CHAMBORS	29,99%	15,05%	-	20,00%	17,56%	2,51%	-	2,51%	2,51%	25,00%	5,02%	20,00%	10,03%
CHAUMONT EN VEXIN	41,75%	31,11%	31,11%	2,58%	2,58%	3,56%	2,58%	4,21%	1,95%	26,22%	4,85%	21,69%	8,09%
COURCELLES LES GISORS	26,62%	18,22%	1,04%	26,62%	18,22%	2,08%	2,08%	2,08%	2,08%	26,62%	10,65%	15,97%	7,45%
DELINCOURT	35,60%	20,44%	3,34%	13,56%	8,34%	-	-	1,67%	1,67%	22,04%	10,01%	27,13%	11,87%
ENENCOURT LEAGE	46,69%	28,65%	-	12,06%	12,06%	6,03%	6,03%	-	-	6,03%	6,03%	29,18%	17,51%
ENENCOURT LE SEC	35,00%	20,59%	9,69%	-	-	-	-	-	-	45,00%	-	20,00%	15,00%
ERAGNY SUR EPTE	27,16%	17,05%	-	20,00%	18,50%	-	-	-	-	31,42%	5,80%	21,42%	7,14%
FAY LES ETANGS	13,33%	6,67%	-	4,44%	2,22%	4,44%	4,44%	8,89%	2,22%	33,33%	15,56%	35,56%	11,11%
FLEURY	22,57%	19,09%	3,47%	3,47%	1,74%	3,47%	3,47%	10,42%	5,21%	32,61%	6,94%	27,46%	3,47%
FRESNES L'EGUILLON	22,81%	5,26%	5,26%	3,51%	1,75%	8,77%	5,26%	7,02%	3,51%	45,61%	14,04%	12,28%	3,51%
HADANCOURT LE HAUT CLOCHER	10,84%	8,13%	-	-	-	-	-	-	-	51,33%	13,55%	37,82%	10,84%
HARDIVILLERS EN VEXIN	43,31%	25,19%	6,30%	-	-	-	-	-	-	37,79%	12,60%	18,90%	6,30%
LA HOUSSOYE	26,40%	13,91%	5,48%	10,54%	7,17%	29,92%	17,71%	6,75%	1,69%	17,60%	3,37%	8,80%	5,28%
JAMERICOURT	12,90%	6,45%	3,23%	9,68%	9,68%	3,23%	3,23%	3,23%	3,23%	32,26%	12,90%	38,71%	16,13%
JOUY SOUS THELLE	27,70%	15,71%	7,25%	4,82%	1,21%	20,48%	15,71%	8,46%	6,04%	21,68%	6,04%	16,86%	8,43%
LATTAINVILLE	26,32%	10,53%	-	15,79%	15,79%	-	-	-	-	26,32%	15,79%	31,58%	21,05%
LAVILLETERTRE	32,45%	25,56%	1,35%	1,35%	1,35%	1,35%	1,35%	2,69%	1,35%	36,49%	8,07%	25,68%	9,42%
LIANCOURT SAINT PIERRE	22,39%	10,44%	6,96%	1,74%	1,74%	6,96%	6,96%	1,74%	-	46,50%	10,44%	20,67%	5,22%
LIERVILLE	7,65%	7,65%	-	-	-	-	-	-	-	61,75%	22,95%	30,60%	11,48%
LOCONVILLE	25,27%	14,34%	5,46%	-	-	2,73%	2,73%	14,34%	8,88%	37,48%	19,81%	20,18%	5,46%
LE MESNIL THERIBUS	20,24%	13,15%	4,86%	-	-	20,24%	14,29%	14,29%	6,00%	25,00%	7,15%	20,24%	9,52%
MONNEVILLE	27,54%	22,59%	1,24%	1,24%	-	2,48%	2,48%	1,24%	1,24%	41,26%	12,38%	26,26%	7,50%
MONTAGNY EN VEXIN	19,30%	12,28%	3,51%	1,75%	1,75%	1,75%	1,75%	-	-	35,09%	5,26%	42,11%	7,02%
MONTJAVOULT	22,41%	16,30%	2,04%	14,26%	14,26%	2,04%	2,04%	2,04%	2,04%	36,78%	10,19%	22,48%	-
PARNES	10,24%	10,24%	-	4,82%	2,41%	2,41%	-	-	-	55,03%	4,82%	27,51%	4,82%
PORCHEUX	54,03%	33,66%	6,57%	-	-	6,57%	3,28%	3,28%	-	16,42%	6,57%	19,70%	9,85%
REILLY	42,86%	36,51%	-	12,70%	12,70%	12,70%	12,70%	-	-	12,70%	-	19,05%	-
SENOTS	19,18%	15,84%	-	3,34%	-	10,01%	6,67%	6,67%	3,34%	47,47%	9,17%	13,34%	3,34%
SERANS	12,95%	6,48%	-	6,48%	3,24%	3,24%	3,24%	-	-	38,67%	3,24%	38,67%	19,33%
THIBIVILLERS	32,17%	10,47%	13,96%	-	-	21,81%	21,81%	3,49%	3,49%	13,96%	-	28,57%	10,72%
TOURLY	26,03%	11,16%	4,96%	-	-	-	-	-	-	42,27%	4,96%	31,70%	-
TRIE CHÂTEAU	31,51%	19,17%	6,16%	11,64%	10,27%	2,05%	2,05%	1,37%	0,68%	31,51%	11,64%	21,92%	9,59%
TRIE LA VILLE	29,63%	9,12%	11,40%	6,84%	6,84%	6,84%	6,84%	4,56%	-	25,07%	2,28%	27,06%	18,04%
TROUSSURES	41,67%	41,67%	-	-	-	58,33%	58,33%	-	-	-	-	-	-
VAUDANCOURT	8,70%	-	4,35%	26,09%	21,74%	-	-	4,35%	-	17,39%	4,35%	43,48%	17,39%
VILLERS SUR TRIE	28,21%	7,69%	12,82%	7,69%	7,69%	7,69%	7,69%	2,56%	-	33,33%	2,56%	20,51%	12,82%

TAUX DES ACTIFS TRAVAILLANT DANS LEUR COMMUNE DE RESIDENCE

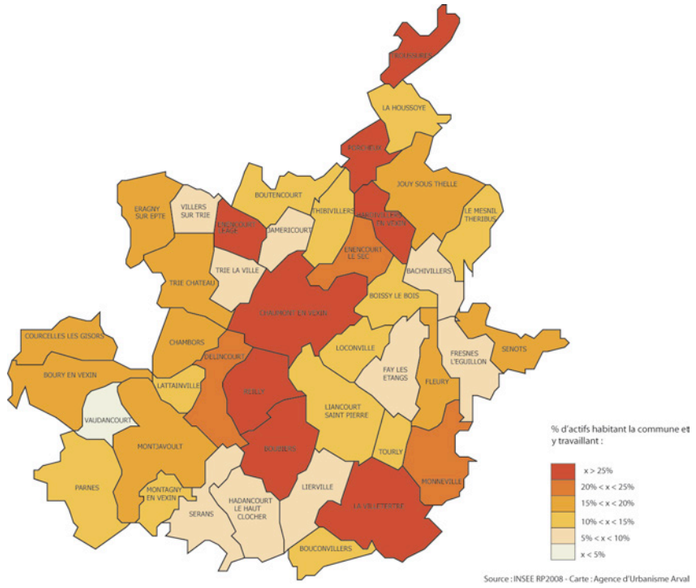

TAUX DE SORTIE VERS LE PÔLE D'EMPLOI DE CHAUMONT-EN-VEXIN

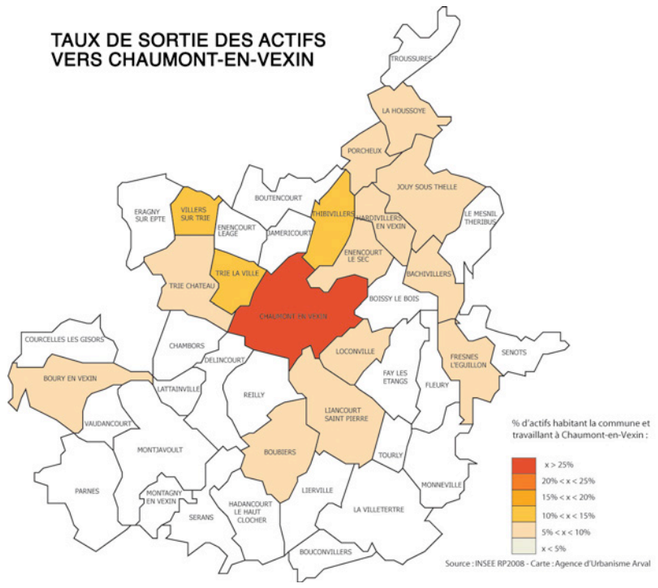

Les lieux d'emploi des actifs résidant sur le territoire

LIEUX DE TRAVAIL DES ACTIFS AYANT UN EMPLOI
(destination majoritaire par commune)

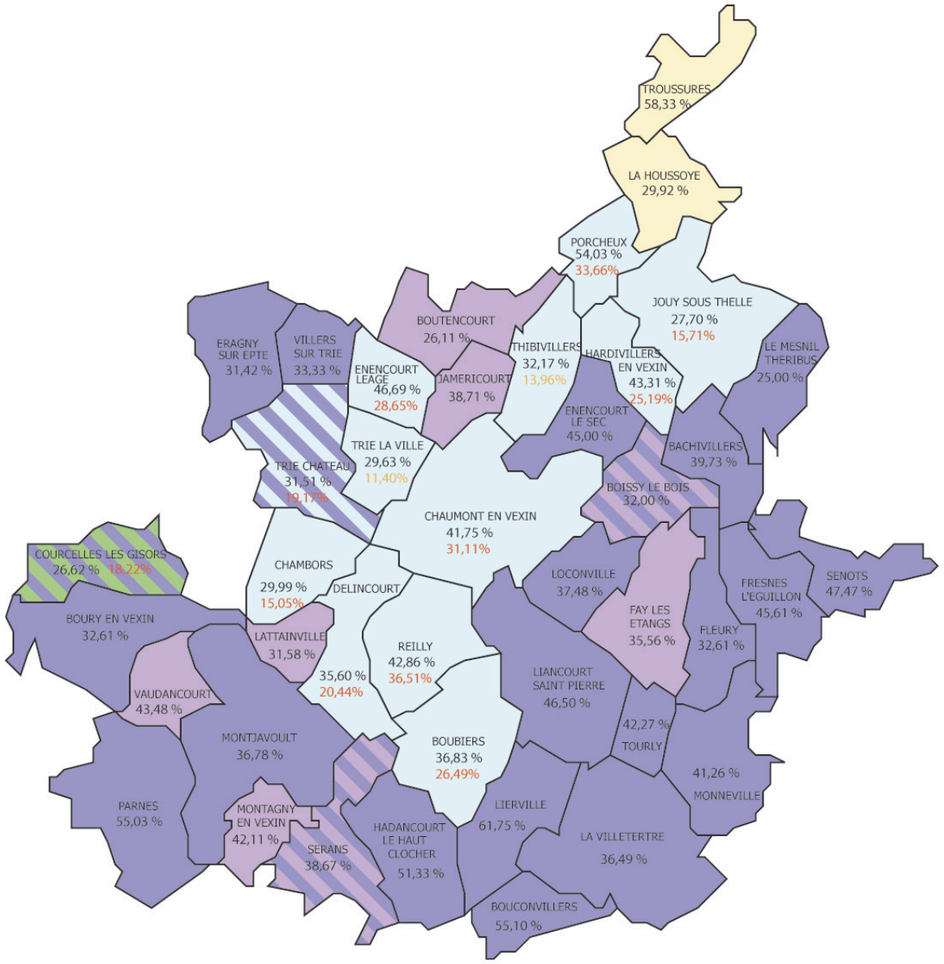

Déplacements vers l'extérieur :

- Département de l'Eure
- Agglomération du Beauvaisis
- Département du Val d'Olse
- Région parisienne

18,42% Part des actifs travaillant sur le pôle d'emploi sur l'ensemble des actifs habitant la commune

Déplacements internes :

- CCVT

18,42% Part des actifs travaillant sur le pôle d'emploi sur l'ensemble des actifs habitant la commune

dont (part majoritaire) :

18,42% Part des actifs travaillant dans leur commune de résidence l'ensemble des actifs habitant la commune

18,42% Part des actifs travaillant à Chaumont-en-Vexin sur l'ensemble des actifs habitant la commune

Source : INSEE RP2008 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

3 – Lieu de travail des actifs

En 2008, environ 28% des actifs ayant un emploi et habitant dans le périmètre d'étude travaillent sur le territoire. Ainsi, 1562 actifs travaillent dans leur commune de résidence. 700 emplois offerts à Chaumont-en-Vexin sont occupés par des actifs du territoire.

Il se produit donc une fuite importante des actifs vers des pôles extérieurs au territoire. Les principaux lieux de travail extérieurs au territoire sont :

- Le département du Val d'Oise où travaillent 2 803 actifs du Vexin Thelle, soit un peu moins de 32% des actifs résidants.
- Le reste de la région parisienne où travaillent 2082 actifs du territoire, soit presque 24% des actifs (soit avec le Val d'Oise, 56% des actifs du territoire).
- Le pôle de Gisors et le département de l'Eure, où travaillent 592 actifs, soit 6,7% des actifs du Vexin Thelle.
- La communauté d'agglomération du Beauvaisis où travaillent 512 actifs du Vexin Thelle, soit 5,8% de ses actifs.
- La communauté de communes des Sablons travaillent 340 actifs du territoire, qui représentent 3,9% des actifs du territoire.

Seulement 27,9% des actifs du territoire y restent pour accéder à leur emploi. 13 communes voient cependant la majorité de leurs actifs rester sur le territoire pour y travailler.

La majorité (31%) des actifs qui vivent à Chaumont-en-Vexin y travaillent. À l'échelle de la communauté de communes, ce pôle d'emploi attire 17,8% des actifs, ce qui en fait le principal pôle d'emploi du territoire. Cette place est à relativiser cependant puisque seules 3 communes voient au mois 10% de leurs actifs y travailler, et 26 communes comptent moins de 5% de ses actifs qui y trouvent un emploi.
Il convient de noter que Chaumont-en-Vexin, qui constitue donc le principal pôle d'emploi du territoire, voit près de 1 actif sur 2 travailler en région parisienne ou dans le Val d'Oise (plus d'1 actif sur 4).

4 communes (Chaumont-en-Vexin, Reilly, Porcheux, Boubiers) seulement présentent la particularité de rester le premier lieu d'emploi des actifs y habitant. La diversité de l'offre d'emplois à Chaumont-en-Vexin, la présence de l'un des principaux employeurs du territoire à Reilly ou encore le maintien d'une part importante d'emplois agricoles expliquent cette situation.

Pour expliquer les migrations pour l'emploi, les raisons suivantes peuvent être avancées : insuffisance de l'offre d'emploi sur place, inadéquation de la main d'oeuvre aux besoins des entreprises locales, déficit de formations spécifiques, recherche de revenus plus importants (surtout en Ile de France). On peut également expliquer ces migrations autrement et considérer que, plutôt qu'être dues à un déficit d'emplois en concordance avec les aspirations et qualifications des habitants, elles viennent plutôt d'un déficit de logements abordables dans les zones d'emplois les plus fréquentées (région parisienne et Val d'Oise) faisant que les ménages (en provenance de l'Ile de France) viennent s'installer sur le Vexin-Thelle tout en conservant leur emploi en région parisienne.

Les deux pôles voisins (Gisors et Beauvais) emploient à peine plus de 1 actif sur 10 habitant le Vexin Thelle, ce qui est faible au regard de leur proximité. Seulement 3 communes (La Houssoye, Troussures et Courcelles-lès-Gisors) voient une majorité de leurs actifs y occuper un emploi. Les actifs habitant La Houssoye et Troussures fréquentent ainsi plutôt la communauté d'agglomération du Beauvaisis, voisine. On peut relativiser l'importance de la part des actifs de Courcelles-lès-Gisors travaillant dans l'Eure puisque cette proportion est la même (26,62%) que celle des actifs de la commune fréquentant le Val d'Oise et ceux restant sur le territoire.

Principaux lieux de travail (hors territoire) des actifs en 2008

TAUX DE SORTIE DES ACTIFS VERS LE VAL D'OISE

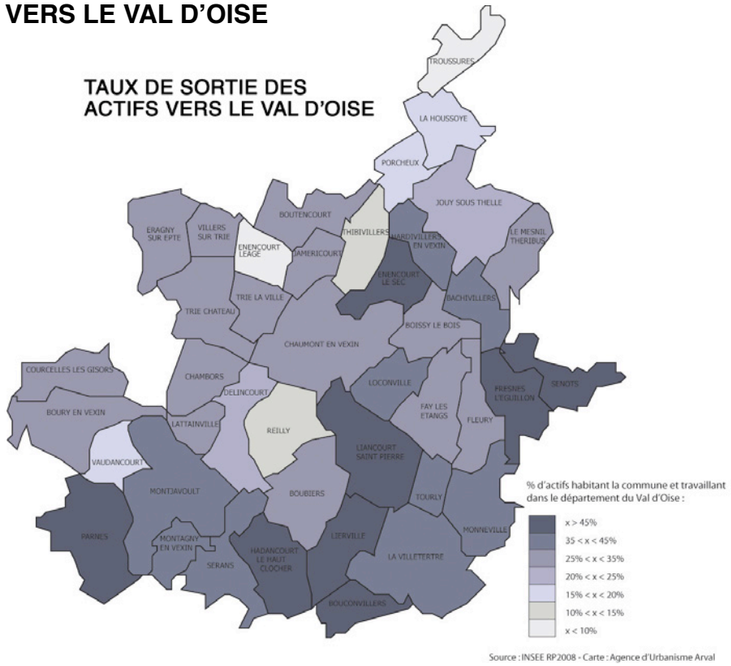

TAUX DE SORTIE DES ACTIFS VERS LA REGION PARISIENNE

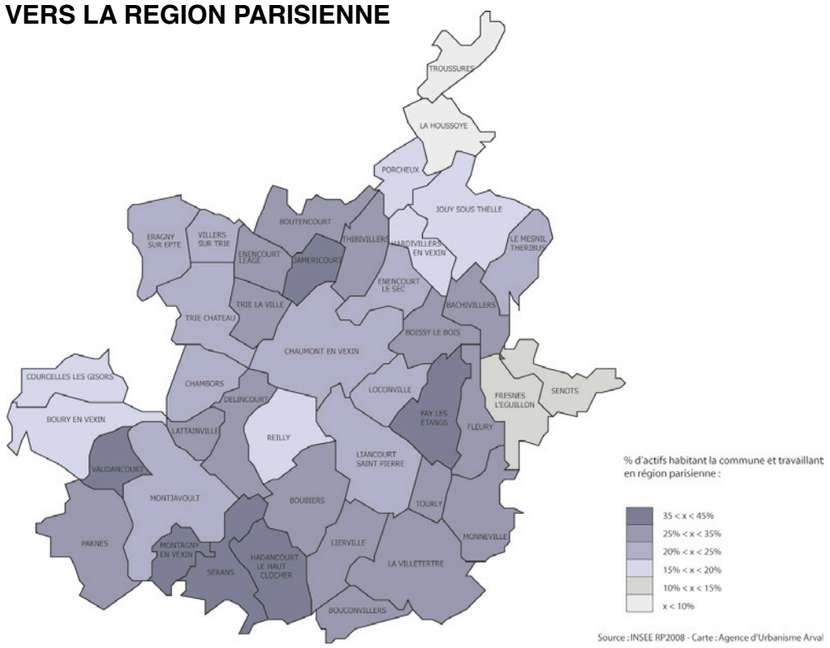

Les actifs de 23 des 42 communes ont le département du Val d'Oise comme premier lieu de destination. Il s'agit de l'ensemble des communes du sud et de l'est de la communauté de communes. 17 communes comptent plus de 35% de leurs actifs qui y travaillent, et on peut noter que ce taux monte à 61,7% sur la commune de Lierville. Exceptée Enencourt-le-Sec, les 8 communes qui voient au moins 45% de leurs actifs travaillant dans le Val d'Oise, se trouvent sur des axes routiers qui y mènent rapidement (D915, D153, D3).

Dans 40 des 42 communes, la région parisienne est le principal lieu d'emplois des habitants.

Le pôle de Méru et la communauté de communes des Sablons n'attirent qu'une proportion très faible des actifs du Vexin Thelle. Seulement 3 communes voient plus de 10% de ses actifs y occuper un emploi. Il s'agit plutôt des communes de la frange est, bien reliées aux lieux d'emplois du territoire des Sablons.

Globalement, la mobilité vers les pôles d'emplois franciliens respecte une logique géographique, elle est particulièrement forte vers le Val d'Oise, tandis que les déplacements vers des pôles internes au département sont limités. Il se produit donc de nombreuses migrations quotidiennes vers le sud pour accéder au principal pôle d'emplois de proximité que forment notamment l'agglomération de Cergy-Pontoise. L'essentiel des déplacements est effectué en automobile.

La part des actifs qui habitent et travaillent dans la même commune se réduit fortement, suivant la tendance observée à l'échelle nationale. La réflexion en matière de développement économique à l'échelle du Vexin-Thelle mérite donc d'être abordée à l'échelle territoriale et inter-territoriale (celle du bassin de vie ou bassin d'emplois).

TAUX DE SORTIE DES ACTIFS VERS LA CAB

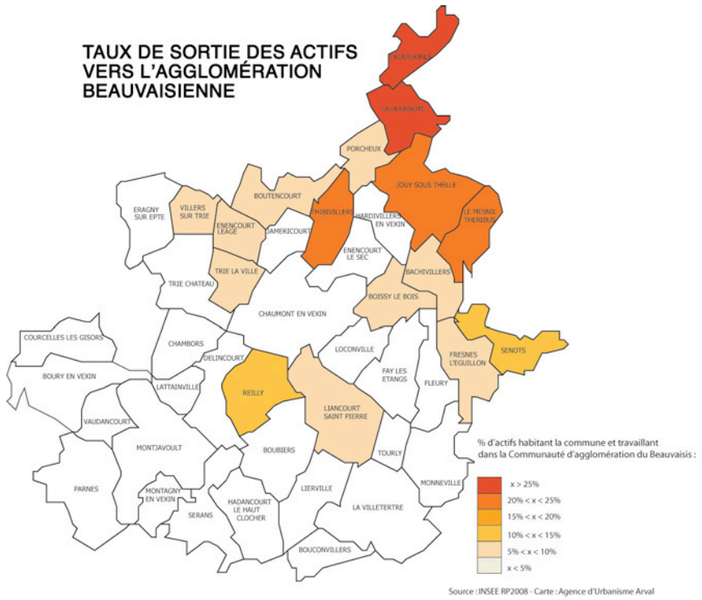

TAUX DE SORTIE DES ACTIFS VERS L'EURE

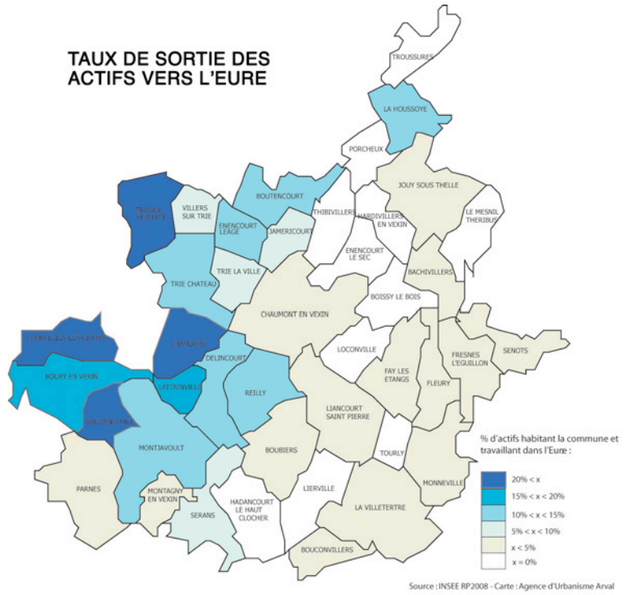

TAUX DE SORTIE DES ACTIFS VERS LA CCS

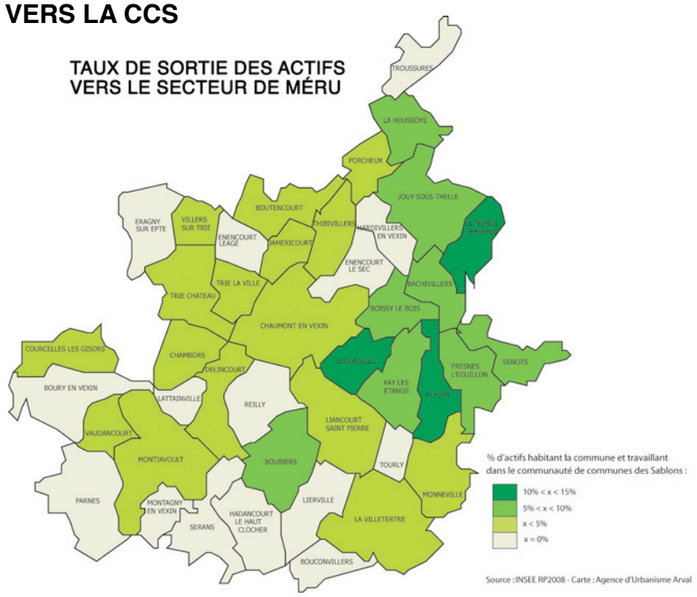

Les caractéristiques des emplois offerts sur le territoire

LES EMPLOIS PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

	Emplois par secteur d'activité en 1999			
	CC Vexin-Thelle		Oise	
	Nbre	Part	Nbre	Part
Agriculture	322	**7,60%**	8 020	3,10%
Industrie	1 582	**37,00%**	66 761	25,40%
Construction	229	**5,40%**	14 548	5,50%
Tertiaire	2 141	**50,10%**	173 372	66,00%

Source : INSEE RGP

	Emplois par secteur d'activité en 2008			
	CC Vexin-Thelle		Oise	
	Nbre	Part	Nbre	Part
Agriculture	314	**6,70%**	6 507	2,30%
Industrie	1 211	**26,00%**	56 575	20,10%
Construction	353	**7,60%**	18 343	6,50%
Commerce, Transport et Services	1 323	**28,40%**	112 945	40,20%
Administration	1 459	**31,30%**	86 723	30,90%

Source : INSEE RGP

LES EMPLOIS OFFERTS PAR CATEGORIES SOCIO-PROFESSIONNELLES

	Emplois par catégorie socio-professionnelle en 2008					
	Agriculteurs, exploitants	Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	Cadres, professions intellectuelles supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers
CC Vexin-Thelle	**3,80%**	**8,60%**	**10,90%**	**21,30%**	**27,20%**	**28,20%**
Oise	1,30%	5,40%	12,00%	24,10%	28,60%	28,60%
France	2,00%	6,10%	15,90%	24,90%	28,60%	22,60%

Source : INSEE RGP

LES ENTREPRISES DE PLUS DE 100 SALARIES

Nom de l'entreprise	Activités	Effectifs	Commune
ORGANON	Fabrication, vente de spécialités pharmaceutiques	260	Eragny-sur-Epte
VALEO SYSTEMES D'ESSUYAGE	Fabrication de pièces et équipements pour automobiles, cycles et motocycles	222	Reilly
ROULUNDS BRAKING FRANCE SAS	Fabrication de pièces pour automobiles	123	Chaumont-en-Vexin
FORGES DE TRIE CHÂTEAU	Forge, estampage secteur ferroviaire hydraulique, robinetterie, construction mécaniques	115	Trie-Château

Source : CCIO 2008

4 – Les emplois

On compte un peu plus de 4500 emplois offerts sur le Vexin-Thelle en 2009, occupés à presque 55% par des habitants du territoire. L'emploi local profite donc pour une majorité aux actifs résidant sur le territoire. Cette offre d'emplois totale représente 1,61% des emplois offerts sur le département de l'Oise.

Entre 1999 et 2009, le nombre d'emplois augmente de 1,3% (soit une cinquantaine de postes en plus) tandis que le nombre d'actifs augmente de 9,7% (+886 actifs). La création d'emplois n'a pas permis de faire face à l'accroissement du nombre d'actifs engendrant donc une augmentation des migrations pour l'emploi vers des pôles extérieurs au territoire.

Le taux d'emploi (rapport entre le nombre d'emploi offert et le nombre d'actifs recensés) est de 0,46 sur le Vexin-Thelle et en baisse (0,49 en 1999). Pour comparaison, il est de 0,73 sur le département de l'Oise et en légère augmentation.
L'évolution moins rapide du nombre d'emplois offerts par rapport au nombre d'actifs recensés explique ce faible taux d'emploi en 2009. Seulement 3 communes (Eragny-sur-Epte, Reilly et Trie-Château) ont un taux d'emploi supérieur à 1 (soit plus d'emplois offerts sur la commune que d'actifs résidants), et 3 autres communes ont un taux d'emploi supérieur ou égal à 0,5. La situation se dégrade entre 1999 et 2009 puisqu'on est passé de 18 à 27 communes avec un taux d'emploi inférieur à 0,25, impliquant donc un accroissement des mobilités pour accéder au travail.

Sur le Vexin-Thelle, entre 1999 et 2009, la baisse de l'emploi touche principalement le secteur de l'industrie (- 8,7%) qui correspondait au premier pourvoyeur d'emploi en 1999 et qui se retrouve aujourd'hui, en représentant 24,6% des emplois, derrière les activités du tertiaire. Tous les autres secteurs d'activités ont augmenté sur la période récente, mis à part l'agriculture où le nombre d'emplois est resté stable.

Les emplois offerts sont dominés par le secteur regroupant les administrations publiques, l'enseignement, la santé et l'action sociale avec près d'1 emploi sur 3. Le secteur des commerces est également en hausse (et représente en 2009, 30% des emplois), de même que celui de la construction (8% des emplois en 2009). Le secteur de l'agriculture représente encore 6,4% des emplois offerts (près du triple de la moyenne départementale).

Le Vexin-Thelle accueille 4 entreprises de plus de 100 salariés en 2008. Elles totalisent 720 emplois, soit 15,9% des emplois offerts sur le territoire. Plus d'un tiers de ces emplois sont offerts par le principal employeur du territoire (Organon) situé à Eragny-sur-Epte, ce qui lie fortement l'offre d'emplois locale à cet établissement, d'autant qu'une grande partie des salariés habitent le territoire. Cet établissement est concerné par un projet de fermeture. Un autre établissement (Valeo systèmes d'essuyage), situé à Reilly, offre un peu moins d'un tiers de ces emplois. Les 2 autres principaux employeurs comptent respectivement 115 et 123 salariés. Il existe néanmoins un nombre important de petites entreprises réparties sur l'ensemble du territoire contribuant à l'offre locale d'emplois. A noter aussi, la présence d'établissements de santé ou encore des centres commerciaux qui correspondent à des employeurs importants sur le territoire.

28,2% des emplois offerts sur le territoire sont des emplois ouvriers, soit 1 point de moins qu'en moyenne régionale, mais près de 6 points de plus qu'en moyenne nationale. La Picardie est une des régions de France où l'emploi ouvrier est le plus représenté.
27,2% sont des emplois d'employés, chiffre très légèrement inférieur par rapport aux moyennes départementale et régionale. La part (55%) des emplois rattachés aux catégories «Ouvriers» et «Employés» sur le Vexin-Thelle est proche de la moyenne départementale (57%).

Les emplois des professions intermédiaires (21,3%) sont inférieurs de 2 points à la moyenne régionale. 8,6% correspondent à des emplois de chefs d'entreprise ou commerçants /artisans, et 10,9% à des emplois de cadres ou professions intellectuelles supérieures, soit autant qu'à l'échelle de la région, plus qu'à l'échelle départementale (17,4% pour les deux catégories cumulées), mais moins qu'à l'échelle nationale (22%).

Les emplois du territoire restent donc assez peu qualifiés avec une proportion relativement forte d'emplois ouvriers plus spécifiquement occupés par des hommes. Cette offre d'emploi répond cependant assez bien aux Catégories Socio-Professionnelles (C.S.P.) dominantes des actifs résidant sur le Vexin-Thelle. Il y a donc une assez bonne adéquation entre la population active résidante et les types d'emplois offerts qui, pour une part importante, sont occupés par des habitants du territoire. Néanmoins, la faible diversité des catégories d'emplois offerts fragilise sérieusement l'économie locale dans l'hypothèse de restructuration industrielle importante pouvant se poursuivre dans les années à venir.

Le Vexin-Thelle est rattaché à la zone d'emplois de Beauvais, présentant à l'échelle régionale de bons indicateurs, avec cependant des disparités internes tandis que le territoire de l'agglomération de Beauvais connaît un développement continu depuis plusieurs décennies.

Les taux d’emplois observés

TAUX D’EMPLOIS PAR COMMUNE EN 1999

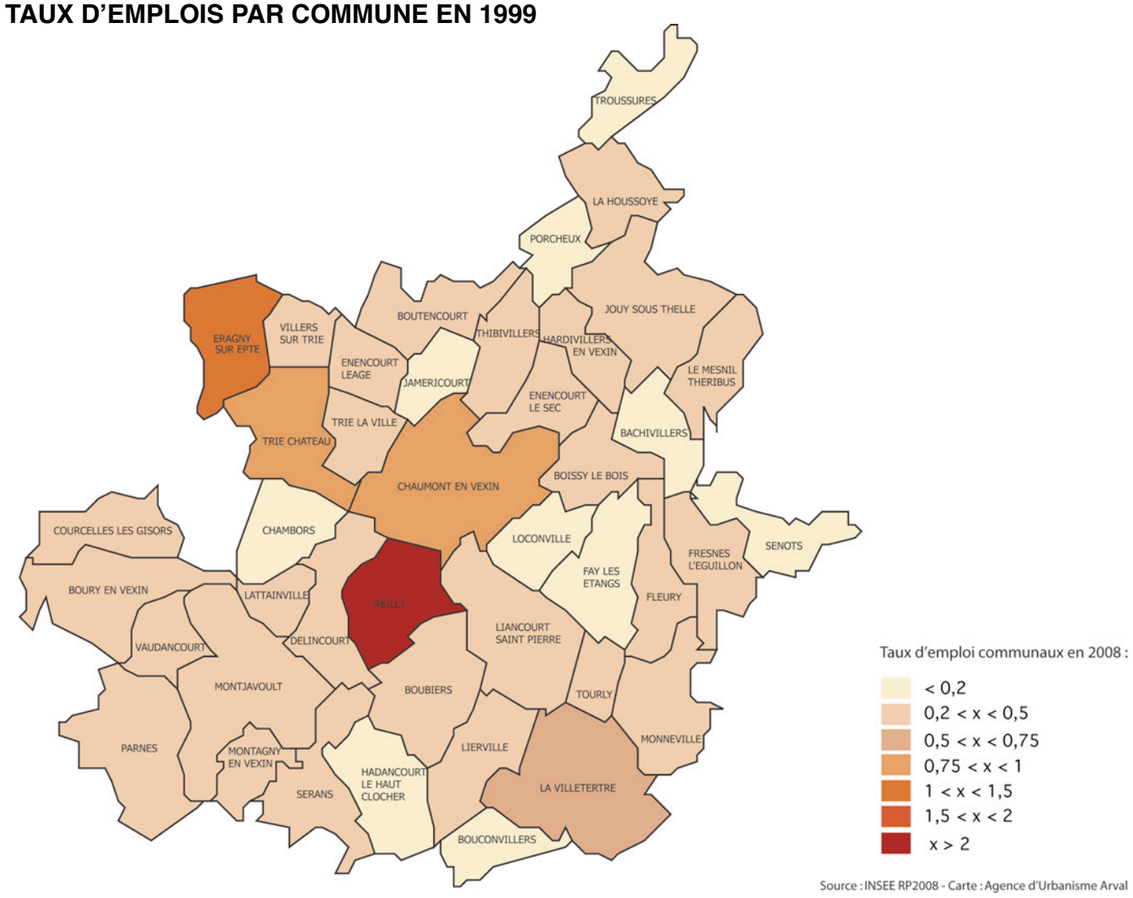

TAUX D’EMPLOIS PAR COMMUNE EN 2008

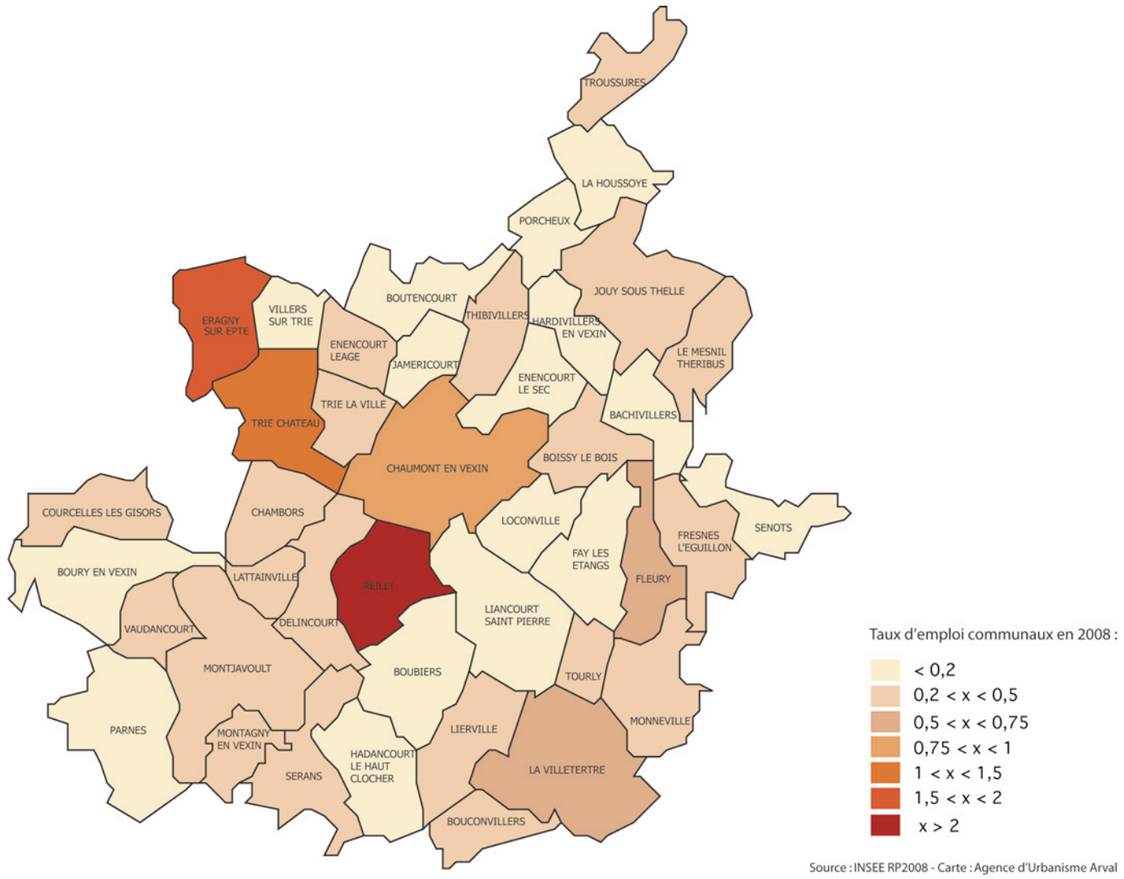

	Nombre d'emplois			Taux d'emploi	
	1999	Taux de variation annuel	2008	1999	2008
Total CCVT	**4 485**	**0,08%**	**4 517**	**0,49**	**0,46**
Département de l'Oise	259 983	0,86%	280 755	0,72	0,73

SITUATION ET SURFACES DES ZONES D'ACTIVITES DU TERRITOIRE ET DE SES ALENTOURS

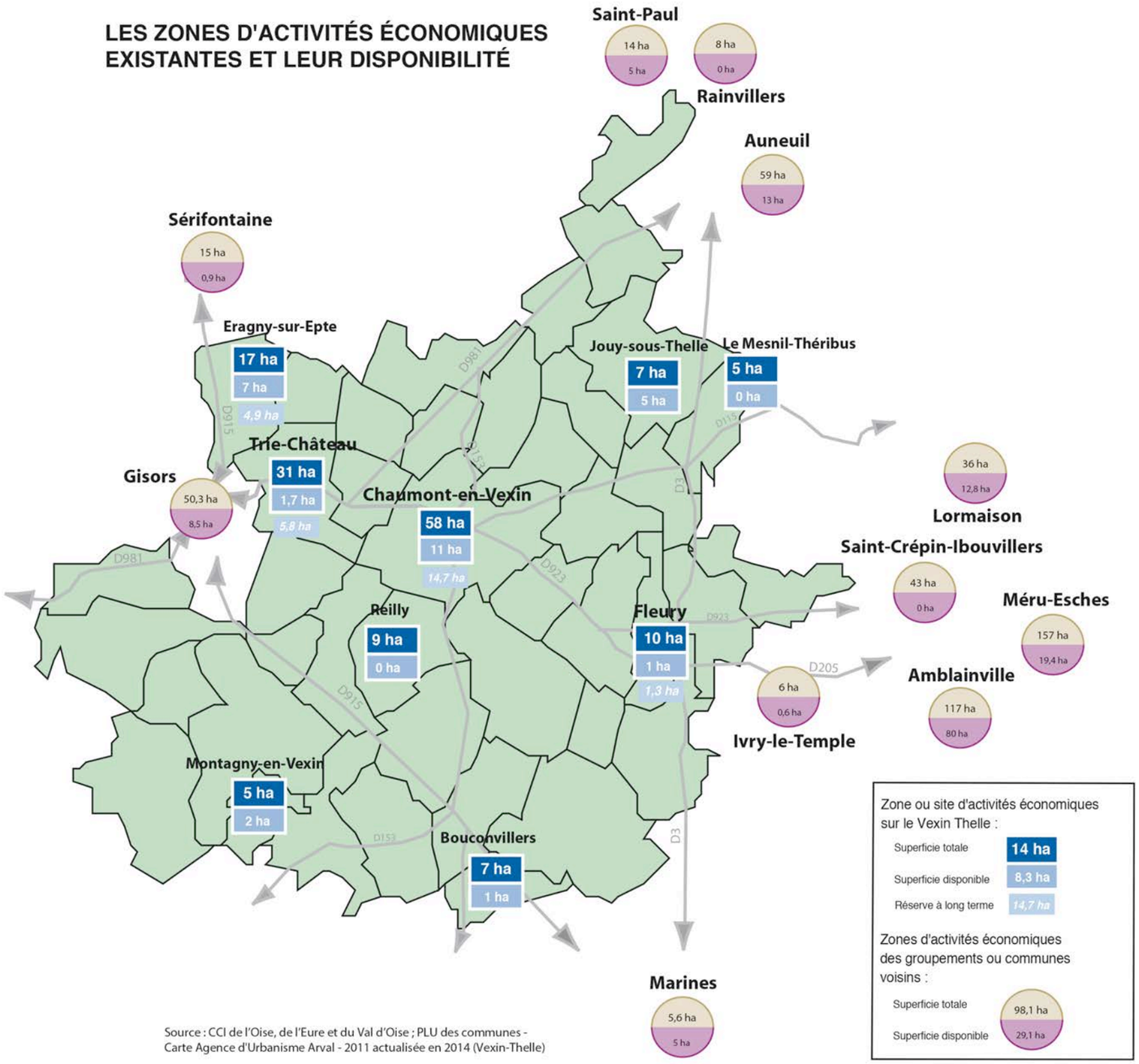

Source : CCI de l'Oise, de l'Eure et du Val d'Oise ; PLU des communes - Carte Agence d'Urbanisme Arval - 2011 actualisée en 2014 (Vexin-Thelle)

Les communes du Vexin-Thelle sont rattachées au Pôle Emploi situé à Méru. Il existe cependant une maison de l'emploi à Chaumont-en-Vexin qui tient des permanences régulières.

Concernant le fonctionnement actuel des structures pour l'emploi et de la formation, la plupart des élus estiment que des efforts restent à faire, en particulier au niveau de l'Etat. Toutefois, une Maison de l'Emploi et de la Formation du Sud-Ouest de l'Oise a été créée à l'échelle du Pays. Elle tient un rôle important dans l'accueil et l'orientation des demandeurs d'emploi ou encore des porteurs de projet de création d'entreprise.

5 – Les zones d'activités économiques

Selon le fichier de la CCIO, on recense 8 zones d'activités sur le territoire, dont 6 sont gérées au niveau communal ou par un aménageur privé. La Communauté de Communes du Vexin-Thelle, quant à elle, gère les deux zones restantes.

La première de ces zones gérées au niveau intercommunal est la ZA du Moulin d'Angean, située à Chaumont-en-Vexin. Elle profite de sa situation : à l'interface de plusieurs départements (Oise, Eure, Val d'Oise) et à proximité de deux grands pôles urbains que sont Beauvais et Cergy-Pontoise. Paris est à une soixantaine de kilomètres, et l'autoroute A16 est à une distance de 30 km (échangeur 13). Une première tranche d'une douzaine d'hectares est aujourd'hui totalement remplie. Une seconde tranche (au lieu-dit «Les Châtaigniers») sur 13 ha environ est en cours de commercialisation. A noter que ce site d'activités accueille notamment le Bâtiment Industriel Locatif (BIL) qui permet de soutenir localement la création d'entreprises.

La seconde zone d'intérêt intercommunal, ZA de la Neuvillette, se trouve à Fleury où elle profite du relatif voisinage (20 km) de l'autoroute A16. Sa surface totale est d'une dizaine d'hectares (en comptant l'emprise inscrite en zone urbaine du POS), dont environ 1 ha est encore disponible (viabilisées et à la vente). Elle met en avant un aménagement paysager de qualité afin de lui conférer un caractère de Haute Qualité Environnementale. 6 entreprises sont aujourd'hui installées sur cette zone.

Pour ce qui est des zones d'activités communales, elles se répartissent sur 4 communes du territoire. Une zone industrielle de 5 ha se situe à Montagny-en-Vexin (ZI de Montagny-en-Vexin) où il reste encore 2 ha non urbanisés, tandis que la commune de Bouconvillers abrite une zone d'activités (ZA Le Paradis) couvrant une surface de 7 ha dont 1 ha viabilisé est encore disponible. Situées toutes les deux à une soixantaine de kilomètres de Paris, elles profitent de la proximité des principaux axes de communication (à 20 km respectivement de l'autoroute A13).

La commune de Trie-Château, située à 25 km d'un échangeur autoroutier (A16), compte 4 zones d'activités sur son territoire. Les zones d'activités de la Croix St-Jacques, du Champs Rolain, la zone industrielle de la Folie et le site des Forges couvrent 31 ha du territoire de la commune, avec moins de 1 ha restant disponible. Un site (lieu-dit «Bois de l'Aunette») d'une superficie de 5,8 ha est également prévu au PLU (zone 2AUe) à plus long terme (non aménagé à ce jour).

La commune de Chaumont-en-Vexin abrite également des sites d'activités économiques autres que ceux du parc communautaire. Ces sites occupent une superficie totale de 21 ha en totalité urbanisés. Une emprise de 14,7 ha est inscrite en zone 2AUe au PLU (urbanisable à plus long terme, site à ce jour non aménagé, au nord du lieu-dit «Les Châtaigniers»).

Les zones d'activités économiques : les disponibilités

	SURFACES DES ZONES A URBANISER			
	TOTAL AUe ou NAe	dont		
		1AUe ou 1NAe (1AUi ou 1NAi)	*dont emprises déjà urbanisées*	2AUe ou 2NAe (2AUi ou 2NAi)
CHAUMONT EN VEXIN	41,1	27,5	*16,5*	14,7
COURCELLES LES GISORS	2,5	2,5	*1,0*	
ERAGNY SUR EPTE	12,1	7,2	*0,0*	4,9
FLEURY	8,3	7,0	*6,0*	1,3
JOUY SOUS THELLE	8,0	7,0	*5,0*	
MONTAGNY EN VEXIN	5,0	5,0	*3,0*	
TRIE CHÂTEAU	5,8			5,8
TOTAL CC Vexin-Thelle	82,8	56,2	*31,5*	26,7

Source : POS et PLU des communes

Vue générale sur la zone d'activités économiques de Trie-Château.

Vue générale sur la zone d'activités économiques de Chaumont-en-Vexin.

Entreprise isolée au sein de la trame urbaine de Fleury.

A ces zones d'activités, s'ajoutent des sites économiques prévus à l'échelle communale. La commune du Mesnil-Théribus compte ainsi 5 ha voués aux activités économiques (surface urbanisée), la commune de Reilly accueille sur 9 ha le site de Valéo. Le POS de la commune de Jouy-sous-Thelle prévoit une zone de 8 ha voués aux activités économiques, en partie urbanisée. La commune d'Eragny-sur-Epte compte 17 ha de terrains voués aux activités économiques (dont l'emprise du site Organon) avec 7 ha aménageables à court terme (zone 1AU au PLU) et 4,9 ha à plus long terme (zone 2AU au PLU). La commune de Courcelles-lès-Gisors compte une emprise de 2,5 ha inscriste en zone NAe du POS, aujourd'hui occupée sur 1 ha environ. Le site de Branchu à Lierville accueille également des activités économiques sur environ 5 ha, en totalité occupés (pas de projet d'extension).

Au total, le périmètre d'étude compte 140 ha de zones vouées à l'accueil d'activités économiques. La surface disponible à la vente (terrains viabilisés pour la majorité) à l'intérieur de ces zones atteint moins d'une trentaine d'hectares. Les 3/4 de l'offre en zone d'activités économiques se trouvent entre Chaumont-en-Vexin et Gisors.

Dans les villages, existent d'autres activités isolées de type artisanal le plus souvent, mais qui ne forment pas de véritable site en mesure de se développer. Cela résulte d'une logique communale d'accueil économique, souvent concurrentielle, qui a longtemps prévalu à une logique intercommunale plus cohérente en matière d'aménagement (moins d'atteinte au paysage, plus de facilités pour organiser la desserte, plus de moyens financiers mis en commun pour une offre de meilleure qualité, moins de risques financiers pour les aménageurs, etc.).

À l'échelle de l'ensemble de ces zones d'activités, il n'existe pas de pôle de services communs aux entreprises (restauration, bureau du développement économique, etc.). La commercialisation est gérée par la collectivité publique (Communauté de Communes pour les 2 zones communautaires, communes pour les autres zones).

L'analyse des POS (ou PLU) complétée par les enquêtes communales indique que la capacité d'accueil réelle pour de nouvelles activités économiques s'élève donc à 24,7 ha, répartis sur 6 communes. On peut leur ajouter 26,7 ha de réserves foncières (zone 2AU ou 2NA), soit un total de 51,4 ha. Une partie de ces réserves est vouée à recevoir un développement endogène (extensions des entreprises déjà implantées). Le territoire offre donc une assez forte disponibilité foncière en matière d'implantation économique, sachant qu'il faut aussi tenir compte de reprises d'activités au sein même de bâtiments existants ou dans l'ancien bâti agricole qui n'est plus utile aujourd'hui aux exploitations. Il conviendra, dans le cadre du SCOT, de confirmer ou non le volume et la répartition de ces emprises prévues dans les documents d'urbanisme communaux, dans un souci de modération de la consommation des espaces agricoles ou naturels à des fins urbaines.

Dans l'immédiat, le Vexin-Thelle oriente ses actions, au sujet des zones d'activités économiques, sur la commercialisation des zones communautaires de Chaumont-en-Vexin et Fleury. Ces deux projets s'inscrivent dans le renforcement de l'armature urbaine du territoire telle que définie dans le précédent schéma directeur.

Sur les territoires voisins, les surfaces disponibles au sein des zones d'activités s'élèvent à près d'une centaine d'hectares au total. Elles se répartissent sur une dizaine de communes à proximité du Vexin-Thelle.

De 2004 à 2009, le rythme moyen de commercialisation est d'environ 40 ha par an (source Semoise) sur le département de l'Oise, en particulier sur le Compiègnois et le Beauvaisis. Les entreprises recherchent une bonne accessibilité aux principales infrastructures de transport (rail, route), et prennent en compte le raccordement aux réseaux de l'information (internet haut débit).

La majorité des élus rencontrés s'accorde à penser que le développement économique mérite une approche intercommunale permettant notamment une répartition équilibrée de sites économiques sur l'ensemble du territoire. Cela conduit à s'interroger sur la stratégie et les complémentarités qui pourraient être mises en oeuvre à l'échelle interterritoriale au regard des pôles forts voisins.

La plupart des élus rencontrés avancent comme priorité pour le territoire, le remplissage des zones déjà équipées jugées bien suffisantes tout en souhaitant que soient précisées les conditions d'accueil ponctuel d'activités économiques à l'échelle de chaque commune.
La diversification de l'offre d'emploi locale (en particulier dans le secteur des services) est considérée comme un moyen de contrecarrer la tendance à une augmentation des taux de sortie des actifs vers les territoires voisins.
Une majorité des élus rencontrés est, par ailleurs, favorable à la mise en place de dispositions qualitatives en matière de site d'accueil d'activités économiques, y compris agricoles, sans pour autant que cela constitue un frein au développement économique.

6 – Les activités agricoles

Le thème de l'agriculture est développé de manière plus conséquente dans le Diagnostic agricole, figurant dans le document joint.

En 2008, le secteur agricole représente 6,7% des emplois offerts sur le Vexin-Thelle contre 2,3% en moyenne départementale. Cela représente 314 des 4 659 emplois recensés sur le territoire. Le nombre d'actifs agricoles, considérés comme agriculteurs - exploitants qui habitent en 2008 sur le périmètre d'étude, est de 151 (stable par rapport à 1999 où il était de 152), soit 1,53% des actifs contre 0,93% en moyenne départementale. Les exploitants agricoles

L'activité économique de l'agriculture

TYPE D'ACTIVITE MAJORITAIRE PAR COMMUNE

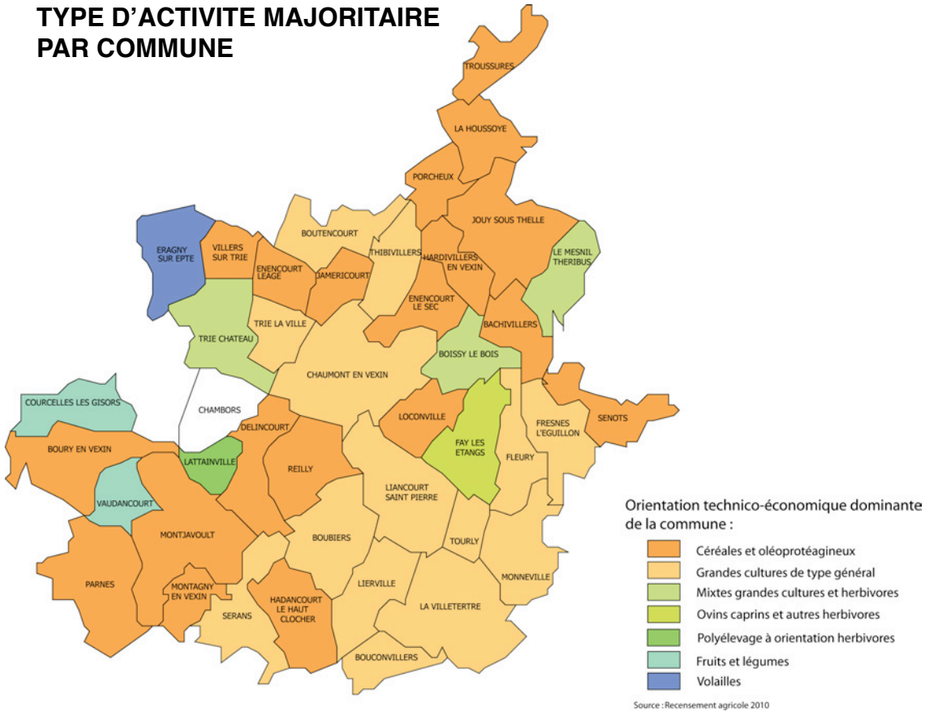

	Surface agricole utilisée (SAU)		
	2000	Evolution	2010
CCVT	22 687	1,09%	22 934

	Nombre d'exploitations		
	2000	Evolution	2010
CCVT	161	-4,35%	154

habitant et travaillant sur le Vexin-Thelle représentent donc un peu moins de la moitié des emplois offerts par le secteur de l'agriculture, sur l'ensemble du Vexin-Thelle.

Le taux de féminisation des emplois agricoles est important en 2008 par rapport aux périodes précédentes avec 40,3% des emplois salariés agricoles et particulièrement pour les emplois non salariés (29%) comparé à d'autres secteurs d'activité (industrie : 23%, construction : 15%).

Le poids du secteur agricole au regard de l'ensemble de l'activité économique du territoire se stabilise. Le recensement agricole effectué en 2010 compte 154 exploitations sur les 42 communes, soit 7 exploitations de moins qu'en 2000 (dernier recensement général agricole). Il est même observé des communes où le nombre d'exploitations augmente sur la période 2000-2010. La période de forte restructuration des exploitations agricoles semble être, pour l'essentiel, passée. En effet, les exploitations les plus petites sont les plus vulnérables dans le temps d'autant plus qu'elles pratiquent souvent l'activité d'élevage, elle-même en nette régression depuis plusieurs dizaines d'années sur le territoire. En 2010, la taille moyenne des exploitations est de 149 ha (avec de fortes disparités suivant la dominante technico-économique de l'exploitation) contre 130 ha en moyenne régionale (80 ha en moyenne nationale).

Toutefois, le nombre de communes qui n'accueillent pas plus de 3 exploitations sur son territoire est passé de 10 à 15 entre 2000 et 2010. Plus d'un tiers des communes ne compte qu'au plus un ou deux sièges d'exploitations. Même si l'activité agricole a l'avantage d'être par nature déconcentrée, en procurant ainsi des emplois dans les plus petites communes, cela tend à être de moins en moins vérifié d'autant que le nombre d'unité de travail agricole (UTA) tend à se réduire par exploitation, excepté sur les exploitations agricoles qui ont développé l'élevage (volailles à Eragny-sur-Epte) ou la culture fruitière (Vaudancourt).

La superficie agricole utilisée (SAU) a légèrement augmenté entre 2000 et 2010 (chiffres du RGA), indiquant donc qu'il se produit des reprises de terres à des fins agricoles par les exploitations restantes ou nouvellement créées.

L'activité agricole produit également des emplois liés au stockage des denrées avec l'implantation sur le Vexin-Thelle de plusieurs silos gérés par des organismes détachés des exploitations. La diversification touristique, pédagogique ou équestre, comme la vente directe à la ferme, peuvent s'accompagner de création ou maintien d'emplois sur l'exploitation.

L'apparition de nouvelles filières rattachée au secteur agricole, telle que la valorisation des déchets verts, la production énergétique (notamment par la filière bois et la biomasse) ou la production biologique contribue également au maintien et au développement de l'activité agricole localement. A noter également la présence de plusieurs entreprises de vente et entretien de matériel agricole qui participent aussi à l'activité économique du Vexin-Thelle, même si ces emplois ne sont pas comptabilisés dans le domaine agricole.

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNE EN 2000

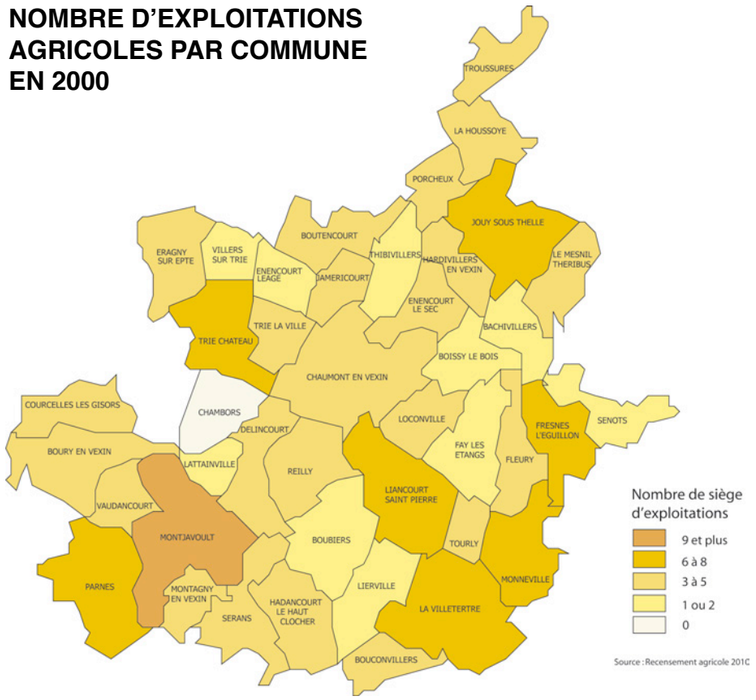

NOMBRE D'EXPLOITATIONS AGRICOLES PAR COMMUNE EN 2010

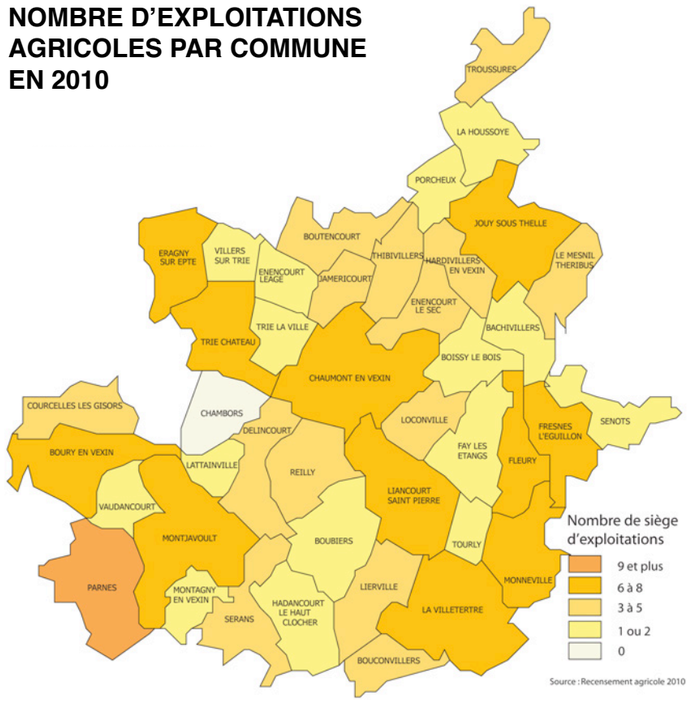

Les activités économiques et l'emploi : les orientations

Le site industriel d'Organon à Eragny-sur-Epte dont l'avenir est incertain.

Le site industriel Valeo à Reilly qui reste l'un des plus gros employeurs du territoire.

Les activités commerciales récemment implantées sur la zone d'activités de Trie-Château.

Tendances en cours - Enjeux d'aménagement

- La part de la population active est en hausse significative en lien avec l'augmentation de la population totale. Les besoins en emplois à satisfaire sont donc réels, sachant qu'aujourd'hui une majorité d'actifs résidants travaillent à l'extérieur du Vexin-Thelle et pour une grande majorité en Ile de France. La poursuite d'une croissance démographique rapide accentuera le déficit emplois-habitants sur le territoire en l'absence de développement significatif d'emplois locaux.

Enjeu : se positionner sur l'acceptation d'une forte dépendance à l'emploi vis-à-vis de pôles extérieurs et de ses conséquences (besoins en transports, en services locaux pour les enfants, etc.) ou sur le soutien à un développement économique territorial significative à partir d'actions fortes (soutien au maintien des entreprises existantes, diversification des emplois offerts et du type d'activités accueillies, nouveau sites d'activités pouvant être partagés avec les territoires voisins, etc.).

- L'offre en site d'activités économiques est concentrée autour de Gisors et sur le chef-lieu de canton. Les disponibilités foncières sont encore significatives. Il convient de noter que le développement économique de Gisors est aujourd'hui contraint par la configuration des lieux, appelant à d'éventuelles extensions sur des communes du Vexin-Thelle. Des sites d'activités isolés existants ou prévus dans les documents d'urbanisme sont recensés à l'échelle communale. Ils participent à l'armature économique du territoire mais peuvent aussi former des zones concurrentielles aux sites les mieux positionnés à l'échelle territoriale.

Enjeu : définir une véritable stratégie de développement économique à l'échelle communautaire et se doter de moyens appropriés à sa mise en oeuvre, le tout pouvant s'inscrire dans une logique inter-territoriale au regard des projets en mesure d'impacter le territoire.

- L'activité agricole, avec un nombre d'exploitations stable, exploite la plus grande partie de l'espace territorial. Les cultures céralières et industrielles sont largement dominantes, mais l'activité d'élevage est encore présente par endroits tandis que des cultures fruitières tendent à se développer. Est posée la question de la diversification de l'activité agricole (agri-tourisme, vente à la ferme ou filière courte de commercialisation des produits, agriculture bio, offre énergétique des agriculteurs, etc.) comme un moyen de plus en plus évident de garantir la pérennité des activités existantes.

Enjeu : tenir compte des besoins du monde agricole pour aider à la pérennité des activités existantes, au regard notamment des projets à venir qui seraient consommateur d'espaces agricoles.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- Conforter les principaux pôles d'emplois actuels du territoire et réfléchir à plus de complémentarités entre eux ? Favoriser un traitement paysagé des zones d'activités ? Préciser les conditions d'accueil d'activités à l'échelle communale ? Quelles activités accueillir, pour quels emplois offerts au regard du profil des actifs locaux et des possibilités de formation existantes ?

- Proposer aux petites entreprises locales et aux porteurs de projets des terrains, locaux, services, leur permettant de se développer tout en restant sur le Vexin-Thelle ?

- Concevoir la répartition des emplois et des activités à une échelle intercommunale, voire inter-territoriale pour les nouveaux projets à définir dans le but de constituer une réponse adaptée aux stratégies de développement des territoires voisins ? Jouer également sur la complémentarité plus que sur la concurrence par rapport à ces territoires par une adaptation de l'offre en misant sur des spécificités qualitatives : services connexes aux entreprises, site d'activités de qualité (paysagère et environnementale), adaptabilité aux besoins de main d'oeuvre, pôle de formation et de manifestations, etc. ?

- Déterminer ainsi de manière cohérente les sites prioritaires d'accueil d'activités, eu égard à la structure urbaine souhaitée pour le territoire, à l'évolution des conditions de desserte à moyen et long terme, à l'impact sur les paysages et l'environnement ? Quels seront les sites prioritaires ? Quel principe de répartition des richesses produites est à envisager ?

- Quelle agriculture demain sur le Vexin-Thelle ? Quelles incidences sur la vie des villages ? Quelles complémentarités possibles avec les autres segments du développement économique ? Quels impacts sur les paysages et l'environnement ?

TRANSPORTS, DEPLACEMENTS ET RESEAUX

LA DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS (HORS BUS SCOLAIRES)

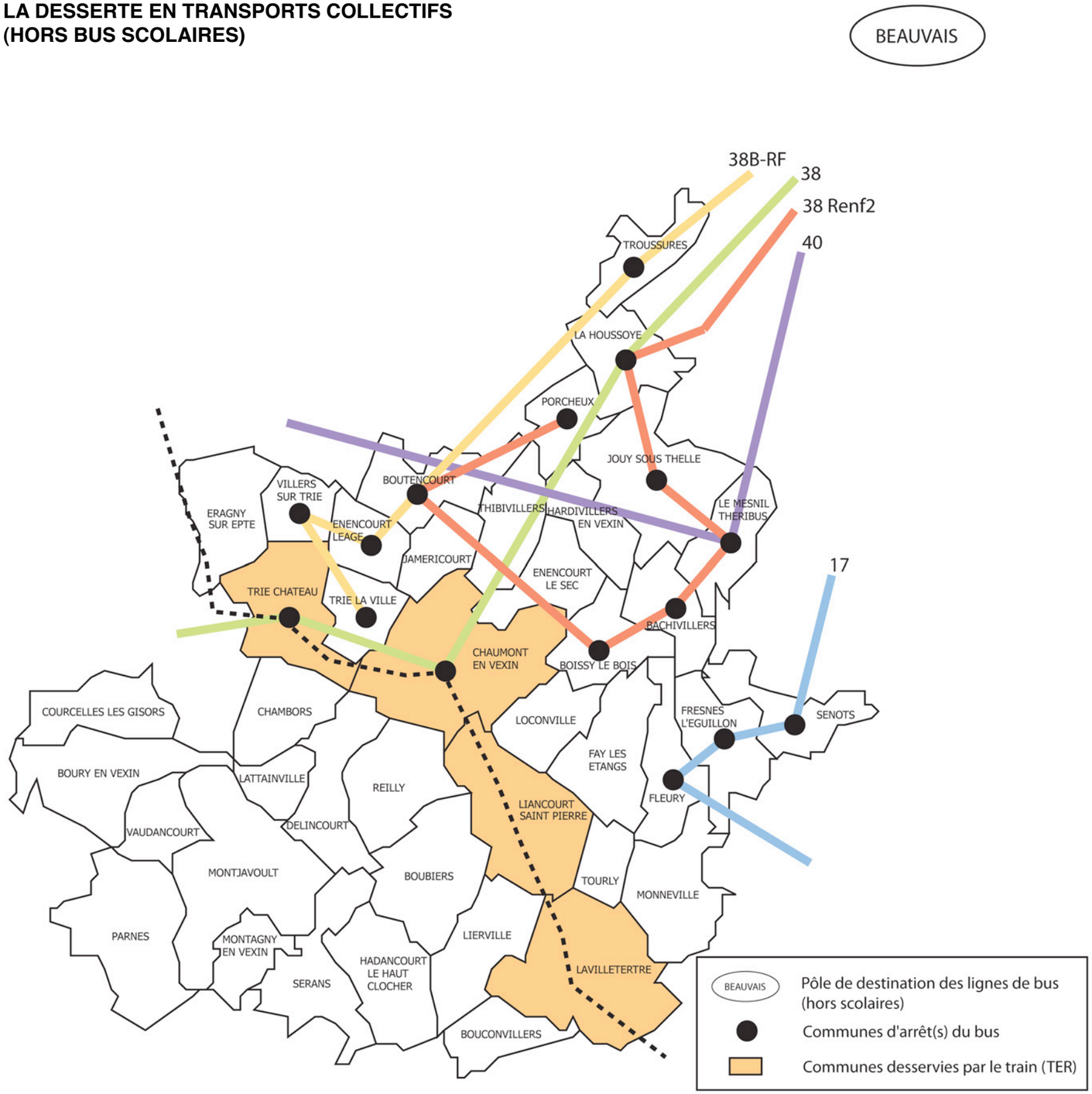

mortels sur le territoire (6 tués au total). Ces accidents ont eu lieu sur les deux axes principaux : l'un sur la D915 et les trois autres sur la D981.

La communauté de communes est concernée par l'un des grands projets routiers d'intérêt régional portés par le Conseil Général de l'Oise dans le cadre de son Plan Routier 2006-2020 : le projet de liaison Gisors/Méru. Ce projet implique la réalisation de déviations autour de Trie-Château (D981) en cours, de Chaumont-en-Vexin (D923) et Fleury (D923), ainsi que l'aménagement de l'itinéraire Chaumont-en-Vexin/Méru (élargissement et renforcement des voies sur la RD105 et la RD923). Sur le tronçon Trie-Château/Ivry-le-Temple, les études ne sont pas engagées à ce jour.
Par ailleurs, la programmation 2006-2020 du service des routes du Conseil Général prévoit également le renforcement et le calibrage de deux voies :
- La D3 entre Bachivillers et Fleury, ainsi qu'entre Bachivillers et Jouy-sous-Thelle.
- La D105 entre Ivry-le-Temple et Fleury.

2 - Le transport collectif

Le territoire est peu doté en transport collectif. Celui-ci repose principalement sur le réseau routier. Il s'organise autour de cinq lignes (hors scolaires) de bus régulières qui traversent le territoire, et/ou y prennent leur départ, auxquelles on peut ajouter une autre ligne ne desservant que deux communes du territoire.

Ces lignes se concentrent dans la partie nord du territoire, au-dessus de la cuesta du Vexin. 16 communes de la CCVT constituent des points d'arrêt pour au moins une ligne. Presque toutes ces lignes ont pour destination Beauvais. Les sept lignes présentes sur le territoire sont :
- La ligne 17 : Bléquencourt - Valdampierre - Beauvais
- La ligne 38 : Gisors - Beauvais
- La ligne 38B-RF : Trie-la-Ville - Beauvais
- La ligne 38 Renf2 : Porcheux - Beauvais
- La ligne 40 : Sérifontaine - Beauvais, qui ne dessert que la commune de Le Mesnil-Théribus
- La ligne 16 Renf : Fresneaux - Méru, qui a pour points d'arrêt Fresnes L'Eguillon et Senots.

La desserte en transport collectif est inégale à l'échelle du territoire et oriente les déplacements vers les pôles extérieurs au Vexin Thelle, avec des temps de trajet élevés (souvent près d'un heure). Toute la partie sud du territoire est dépourvue de systèmes de transports en commun, hormis les bus scolaires, ce qui oblige la population a avoir recours à la voiture pour tous les déplacements.

Le territoire est également traversé par la ligne Vexin-bus (9 allers-retours par jour de semaine) qui relie Gisors à Cergy-Pontoise via Chaumont-en-Vexin. Cette ligne qui reçoit en moyenne 200 voyageurs par jour, est fort intéressante pour regagner le réseau transilien (Cergy RER A) ou pour accéder à l'université de Cergy. Pour autant, cette ligne de bus est menacée de fermeture. Les Conseils Régionaux des trois régions concernées ont engagé des discussions pour étudier l'avenir de cette ligne.

Sur l'ensemble du Vexin-Thelle, la majorité des horaires de passage des autocars en semaine vise à satisfaire les déplacements domicile-travail et domicile-études. La desserte aux heures creuses pendant lesquelles les motifs de déplacements sont essentiellement liés aux achats et aux loisirs, est faible.

Infrastructures routières à l'échelle locale

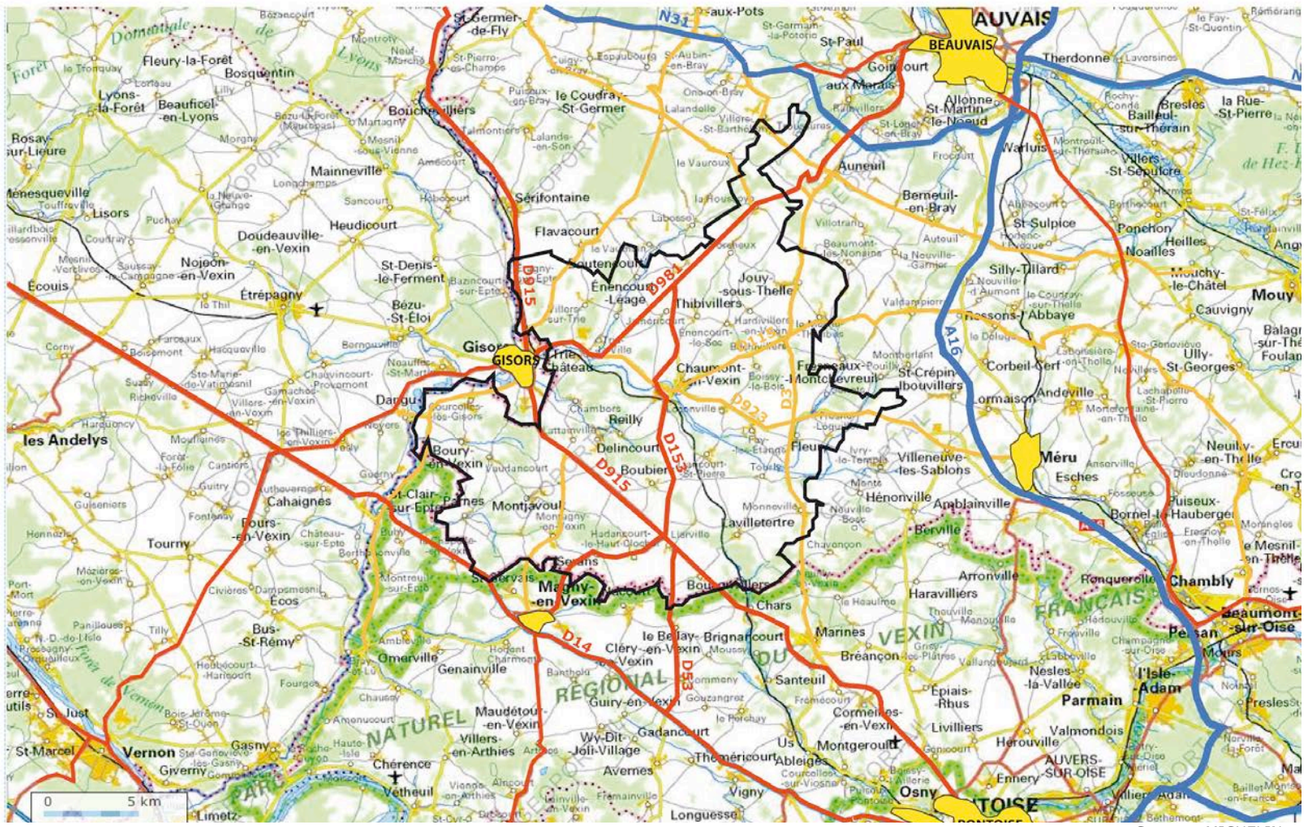

Source : MICHELIN

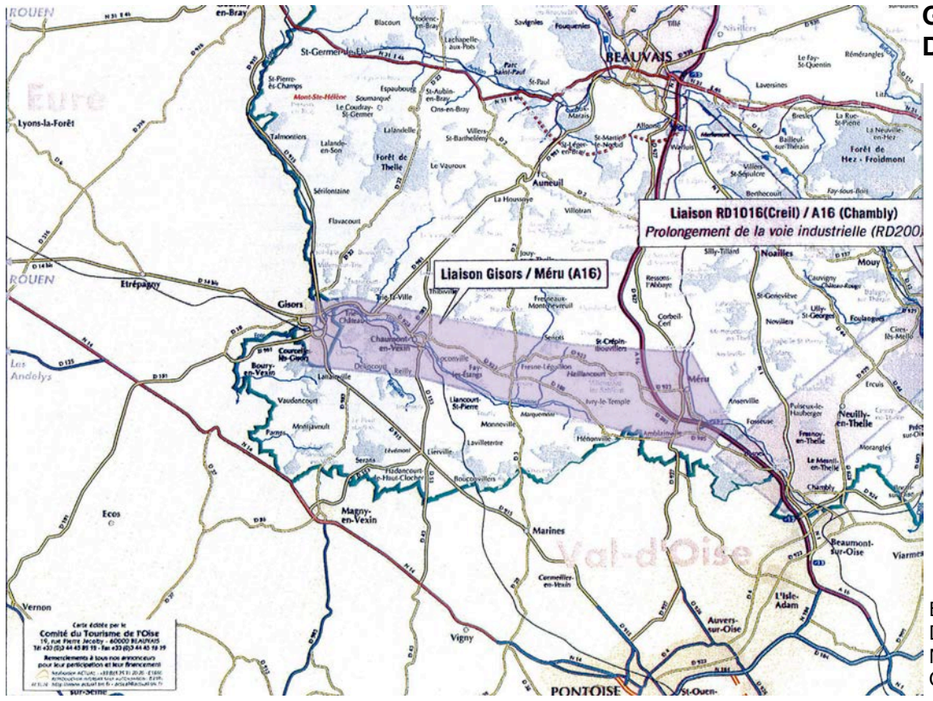

GRANDS PROJETS ROUTIERS D'INTERET REGIONAL

Extrait du Plan Départemental pour une Mobilité Durable du Conseil Général de l'Oise.

des nuisances, de la sécurité routière, des paysages, de l'architecture et de l'urbanisme n'est pas réalisé sur l'emprise du secteur soumis à aménagement.

On compte deux routes d'intérêt régional, la D915 et la D981, qui traversent la Communauté de Communes.

- La première fait la liaison entre Gisors et le pôle d'emploi de Cergy-Pontoise en coupant le plateau du Vexin. Axe du territoire le plus fréquenté, il a pourtant vu sa fréquentation diminuer entre 2002 et 2008 sur la majorité de ces tronçons. Une exception cependant, on peut remarquer que le trafic a presque doublé au niveau de Bouconvillers sur cette période. La part des poids lourds sur le nombre de véhicules total sur cette voie était de 6% en 2008. La D915 tangente uniquement le secteur urbanisé de Bouconvillers et passe par le hameau de Branchu à Lierville. Est à signaler l'entrée en service prochaine du contournement nord-ouest de Gisors par la D915 qui améliorera la connexion des communes de la vallée de l'Epte à la région parisienne (vers Cergy-Pontoise).
- La seconde relie Gisors à Beauvais. Elle constitue le deuxième axe le plus fréquenté. Sur la période 2002-2008, le trafic a, à l'inverse de la RD915, augmenté de 10 à 36% sur ses différents tronçons. La part des poids lourds en 2008 montait ici jusqu'à 13% du nombre de véhicules total sur certaines sections. Cela peut s'expliquer par l'entrée en service de la déviation sud (RN31) de Beauvais à laquelle la D981 se connecte facilement pour rejoindre l'A16. La réalisation de la déviation de Trie-Château est engagée ; elle permettra d'éviter la traversée du secteur aggloméré. En revanche, cet axe traverse le secteur aggloméré de la Houssoye.

Le réseau local est assez bien maillé. Le Vexin-Thelle est ainsi traversé par au moins trois axes départementaux majeurs, deux dans le sens nord-sud et un dans le sens est-ouest, suivant une structure en arête de poisson :

- Le premier correspond à la D153 reliant la commune de Chaumont-en-Vexin aux deux axes d'intérêt régional (D981 et D915). C'est ainsi l'itinéraire privilégié, au départ de cette commune, pour rejoindre les pôles de Beauvais et de Cergy-Pontoise. Il reçoit un trafic relativement important avec une fréquentation oscillant entre environ 2 800 véhicules/jour, au niveau de Serans et Jaméricourt, et 4 900 véhicules/jour à hauteur de Boubiers. Les poids lourds comptent pour 11% du trafic total. Cette circulation pose de sérieuses difficultés dans la traversée du secteur aggloméré de Chaumont-en-Vexin. L'ancien schéma directeur du Vexin-Sablons retenait un principe de déviation nord/sud de Chaumont-en-Vexin qui ne figure pas actuellement dans le plan départemental pour une mobilité durable (horizon 2020).
- Le second, également orienté suivant une direction nord-sud, correspond à la D3. Il relie Auneuil à Marines en traversant tout l'Est du territoire, et desservant notamment les communes de Fleury et Jouy-sous-Thelle. Cette voie est relativement peu fréquentée, le trafic n'atteignant pas les 2 000 véhicules/jour, dont seulement 5% de poids lourds. Pour autant, le trafic tend à augmenter.
- Le dernier représente la colonne vertébrale de la structure en arête de poisson. Cet axe relie Gisors à Méru en passant par Chaumont-en-Vexin. Bien que liant des communes de taille importante à l'échelle du territoire, il n'est pas très fréquenté sur la majeure partie de son parcours (trafic inférieur à 2 000 véhicules/jour, comme vu précédemment). Il a cependant vu son trafic augmenter entre 2002 et 2008 sur ses tronçons les moins empruntés (+8,6% à hauteur de Loconville et +35,5% au niveau de Senots). Cet axe est essentiel à l'amélioration de la connexion du Vexin-Thelle avec le reste du sud de l'Oise, en particulier le bassin creillois, ainsi qu'à la connexion à la Francilienne vers le pôle de Roissy-Charles de Gaulle. Localement, cet axe permet de rejoindre l'A16 (échangeur actuel et échangeur prévu au nord de Méru).

Le reste du réseau secondaire repose sur des routes départementales au trafic inférieur à 1000 véhicules/jour en moyenne. La configuration naturelle des lieux n'implique pas de contraintes fortes à l'organisation du réseau routier au regard d'un relief peu marqué et de vallées peu encaissées, excepté le franchissement de la cuesta du Vexin (ou cuesta d'Ile-de-France). Le maintien de liaisons locales de qualité peut contribuer activement à l'armature urbaine du Vexin-Thelle en garantissant depuis les villages de bonnes conditions d'accès à des communes suffisamment équipées pour jouer un rôle de bourg. La connexion du réseau secondaire sur le réseau principal reste dangereuse en de nombreux points du territoire (carrefours non aménagés, mal signalés).

En ce qui concerne la sécurité routière, on recense pour l'année 2009 quatre accidents

LA DESSERTE EN TRANSPORTS COLLECTIFS (HORS BUS SCOLAIRES)

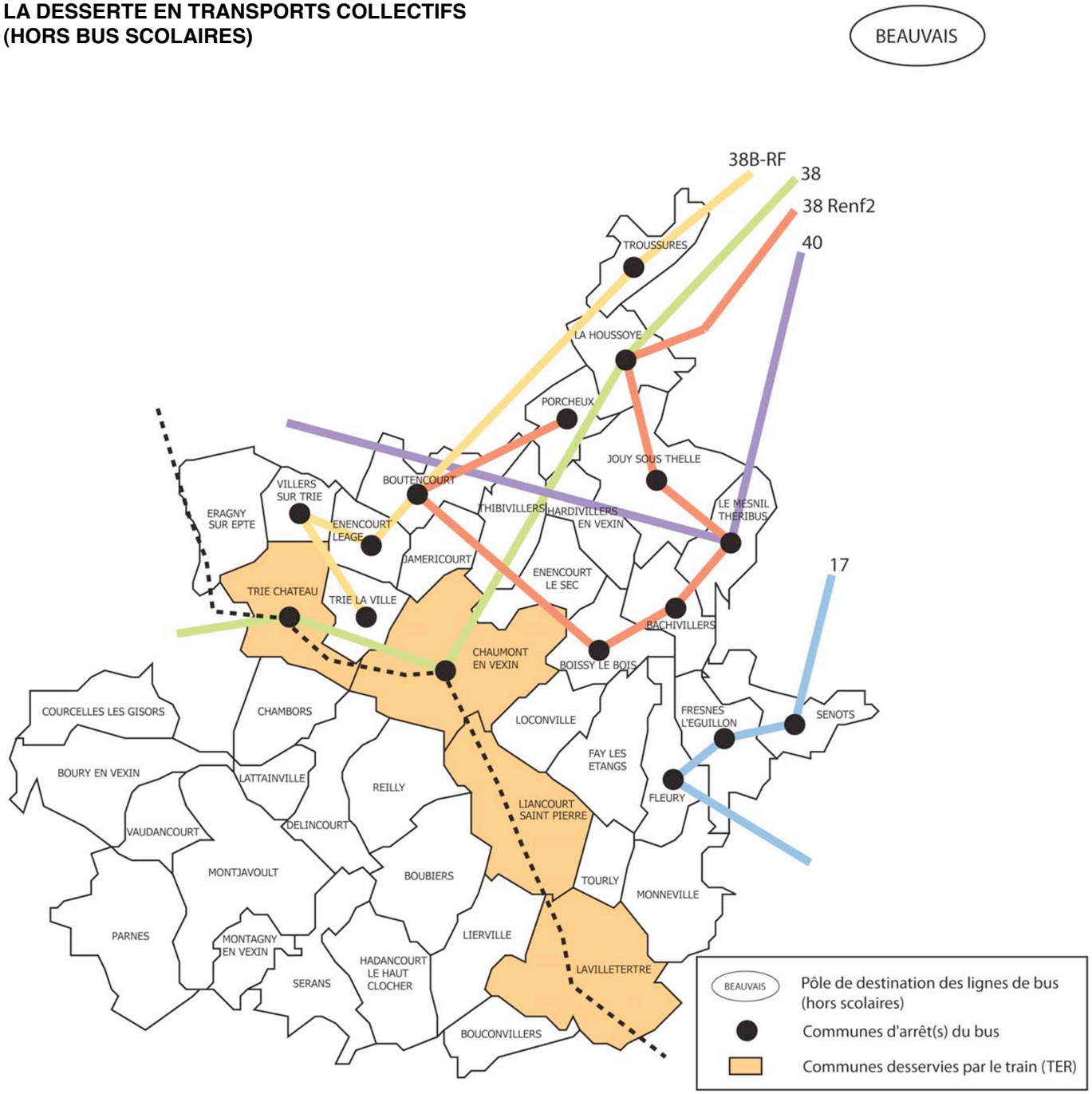

mortels sur le territoire (6 tués au total). Ces accidents ont eu lieu sur les deux axes principaux : l'un sur la D915 et les trois autres sur la D981.

La Communauté de Communes est concernée par l'un des grands projets routiers d'intérêt régional portés par le Conseil Général de l'Oise dans le cadre de son Plan Départemental pour une Mobilité Durable : le projet de liaison Gisors/Méru. Ce projet implique la réalisation de déviations autour de Trie-Château (D981) en cours, de Chaumont-en-Vexin (D923) et Fleury (D923), ainsi que l'aménagement de l'itinéraire Chaumont-en-Vexin/Méru (élargissement et renforcement des voies sur la RD105 et la RD923). Sur le tronçon Trie-Château/Ivry-le-Temple, les études ne sont pas engagées à ce jour.
Par ailleurs, la programmation 2006-2020 du service des routes du Conseil Général prévoit également le renforcement et le calibrage de deux voies :
- La D3 entre Bachivillers et Fleury, ainsi qu'entre Bachivillers et Jouy-sous-Thelle.
- La D105 entre Ivry-le-Temple et Fleury.

2 - Le transport collectif

Le territoire est peu doté en transport collectif. Celui-ci repose principalement sur le réseau routier. Il s'organise autour de six lignes (hors scolaires) de bus régulières qui traversent le territoire, et/ou y prennent leur départ, auxquelles on peut ajouter une autre ligne ne desservant que deux communes du territoire. Le Conseil Général est l'autorité organisatrice des transports interurbains et le transport scolaire est pris en charge gratuitement par le département, au-delà de ses compétences obligatoires puisqu'il prend en charge le transport des lycéens et des primaires.

Les lignes régulières interurbaines se concentrent dans la partie nord du territoire, au-dessus de la cuesta du Vexin (ou cuesta d'Ile-de-France). Le billet unitaire à 2 euros est désormais le tarif de référence pout tout déplacement (plus des offres d'abonnement). 16 communes de la CCVT constituent des points d'arrêt pour au moins une ligne. Presque toutes ces lignes ont pour destination Beauvais. Les six lignes présentes sur le territoire sont :
- La ligne 17 : Bléquencourt - Valdampierre - Beauvais
- La ligne 38 : Gisors - Beauvais
- La ligne 38B-RF : Trie-la-Ville - Beauvais
- La ligne 38 Renf2 : Porcheux - Beauvais
- La ligne 40 : Sérifontaine - Beauvais, qui ne dessert que la commune de Le Mesnil-Théribus
- La ligne 16 Renf : Fresneaux - Méru, qui a pour points d'arrêt Fresnes L'Eguillon et Senots.

La desserte en transport collectif est inégale à l'échelle du territoire et oriente les déplacements vers les pôles extérieurs au Vexin-Thelle, avec des temps de trajet élevés (souvent près d'une heure). Toute la partie sud du territoire est dépourvue de systèmes de transports en commun, hormis les bus scolaires, ce qui oblige la population à avoir recours à la voiture pour tous les déplacements.

Le territoire est également traversé par la ligne Vexin-bus (9 allers-retours par jour de semaine) qui relie Gisors à Cergy-Pontoise via Chaumont-en-Vexin. Cette ligne qui reçoit en moyenne 200 voyageurs par jour, est fort intéressante pour regagner le réseau transilien (Cergy RER A) ou pour accéder à l'université de Cergy. Pour autant, cette ligne de bus est menacée de fermeture. Les Conseils Régionaux des trois régions concernées ont engagé des discussions pour étudier l'avenir de cette ligne ; la Région Picardie a récemment pris en charge la gestion de cette ligne.

Sur l'ensemble du Vexin-Thelle, la majorité des horaires de passage des autocars en semaine vise à satisfaire les déplacements domicile-travail et domicile-études. La desserte aux heures creuses pendant lesquelles les motifs de déplacements sont essentiellement liés aux achats et aux loisirs, est faible.

Le transport collectif

FREQUENTATION DES GARES

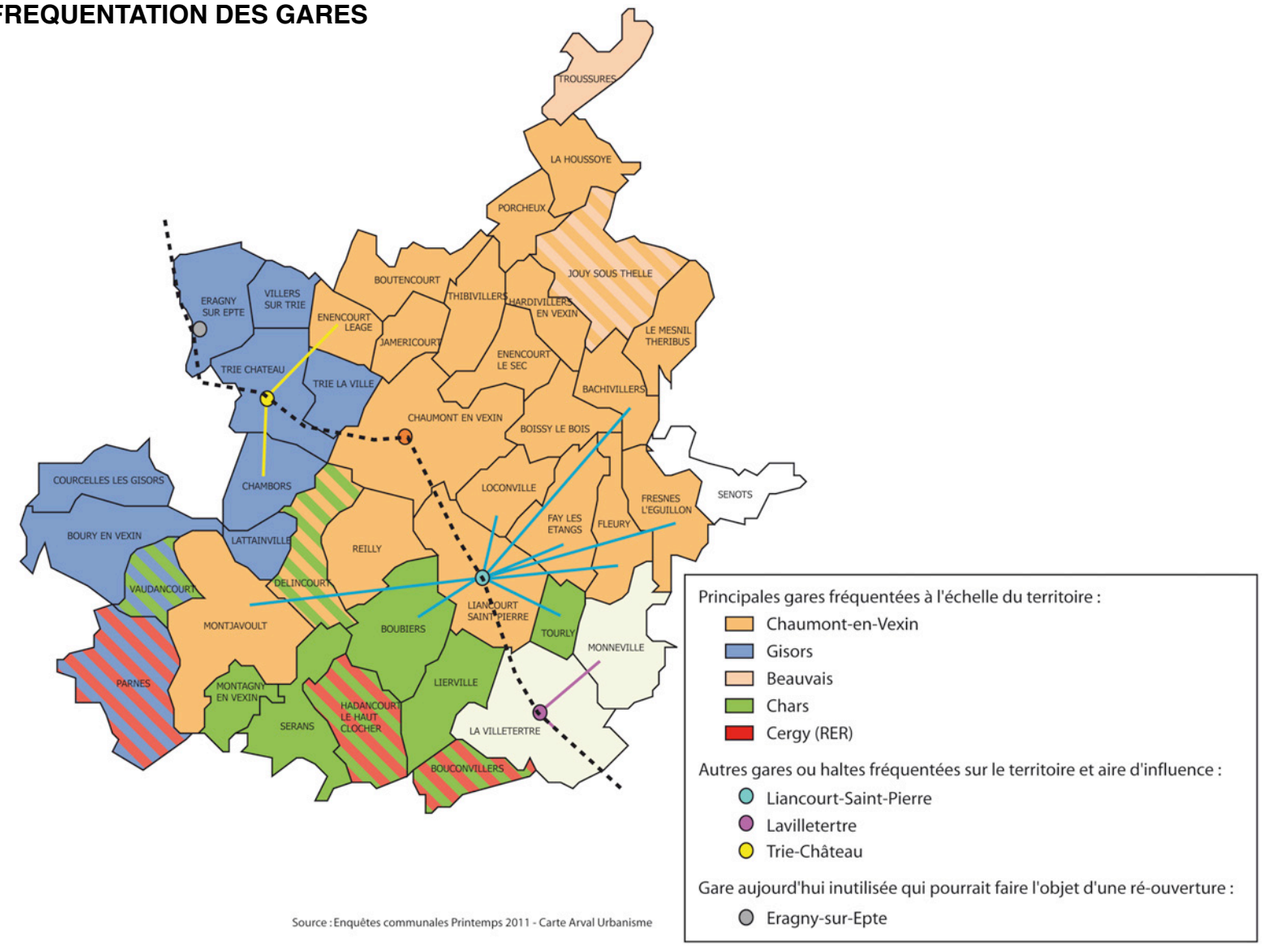

Source : Enquêtes communales Printemps 2011 - Carte Arval Urbanisme

DESSERTE DES BUS SCOLAIRES DES ETABLISSEMENTS DU TERRITOIRE

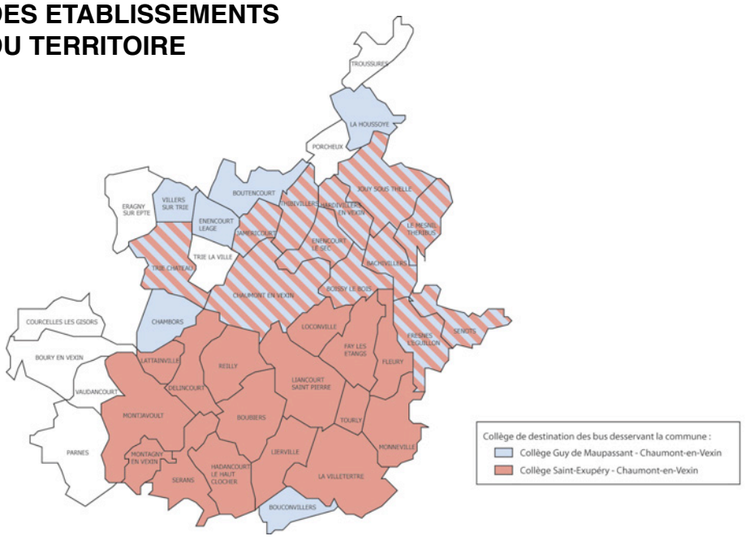

DESSERTE DES BUS SCOLAIRES DES ETABLISSEMENTS HORS TERRITOIRE

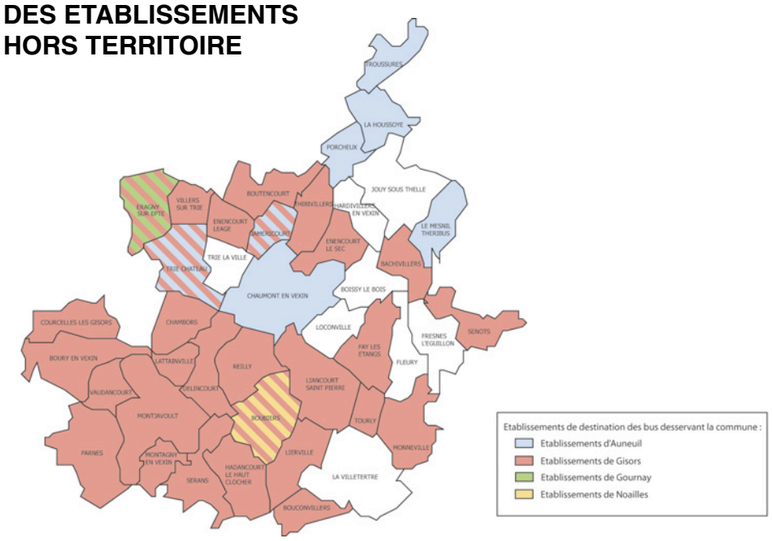

Un réseau de bus scolaires irrigue le territoire depuis les villages vers les collèges (plus les bus des regroupements pédagogiques intercommunaux). Ces véhicules sont ouverts à tous les publics contre paiement pour les non-scolaires, mais restent quasi-exclusivement empruntés par les élèves qui restent prioritaires. Les horaires sont là aussi calés sur les heures d'ouverture des établissements (matin, midi, soir).

4 communes (Lavilletertre, Liancourt-Saint-Pierre, Chaumont-en-Vexin et Trie-Château), situées sur la ligne Paris-Saint-Lazare/Gisors, sont desservies par le train. Une gare avec guichet est implantée dans deux d'entre elles (Chaumont-en-Vexin et Trie-Château). La gare de Chaumont-en-Vexin est la plus fréquentée à l'échelle du Vexin-Thelle (plus grande fréquence de train). Pour les deux autres gares, il s'agit uniquement d'une halte SNCF. La ligne Gisors - Serqueux fait l'objet de travaux d'aménagements visant à sa réouverture courant 2013 (trafic fret puis voyageurs). La gare d'Eragny-sur-Epte, qui n'est plus utilisée à l'heure actuelle, pourrait rouvrir en conséquence.

Sur cette ligne, sont constatés par les usagers, un manque de fiabilité (retard et annulation de trains) avec des conséquences fortes pour les personnes travaillant en Ile-de-France et devant par exemple récupérer leurs enfants en fin de journée, un manque d'informations en gare et d'interlocuteurs entre le STIF et les Régions, des temps de parcours élevés vers Paris, une fréquence insuffisante (16 trains par jour vers Paris et aucun après 19h15, autant de trains vers Gisors et aucun train après 20h40). L'offre en stationnement autour des gares est estimée insuffisante, mais cela résulte aussi des difficultés de discussions avec Réseau Ferré de France (RFF) pour valoriser les espaces disponibles appartenant au domaine ferroviaire.
Il est à noter que des servitudes d'utilité publique peuvent s'appliquer sur les terrains riverains de l'emprise du domaine ferroviaire, dans la totalité de la traversée du Vexin-Thelle.

Une majorité des élus rencontrés souhaite une amélioration de l'offre en transport sur le territoire. Déterminer les populations visées et définir les lieux où se rendre par le dispositif «transport» sont les priorités avancées par les élus rencontrés. Les études menées par la communauté de communes du Vexin-Thelle au sujet de la mise en place d'une offre de transport à la demande sur le territoire concluent à un coût très élevé par rapport à la qualité du service rendu, coût s'expliquant notamment par l'étendue du territoire à desservir.

A noter que sur le territoire exercent 8 artisans taxi, diversifiant l'offre de transport.

Il convient de rappeler que le département de l'Oise est doté d'une structure en charge d'organiser l'offre en transport collectif. Il s'agit du Syndicat Mixte des Transports Collectifs de l'Oise (SMTCO) qui gère, entre autres, le service Oise Mobilité - Transport adapté aux personnes handicapées (taux d'invalidité supérieur ou égal à 80%). Le site internet du SMTCO offre toutes les informations nécessaires à la préparation d'un déplacement en transport collectif ou partagé. Il propose également un service de co-voiturage permettant de mettre en relation les personnes d'un même secteur effectuant un déplacement analogue.

LES RESEAUX DE TRANSPORT D'ENERGIE

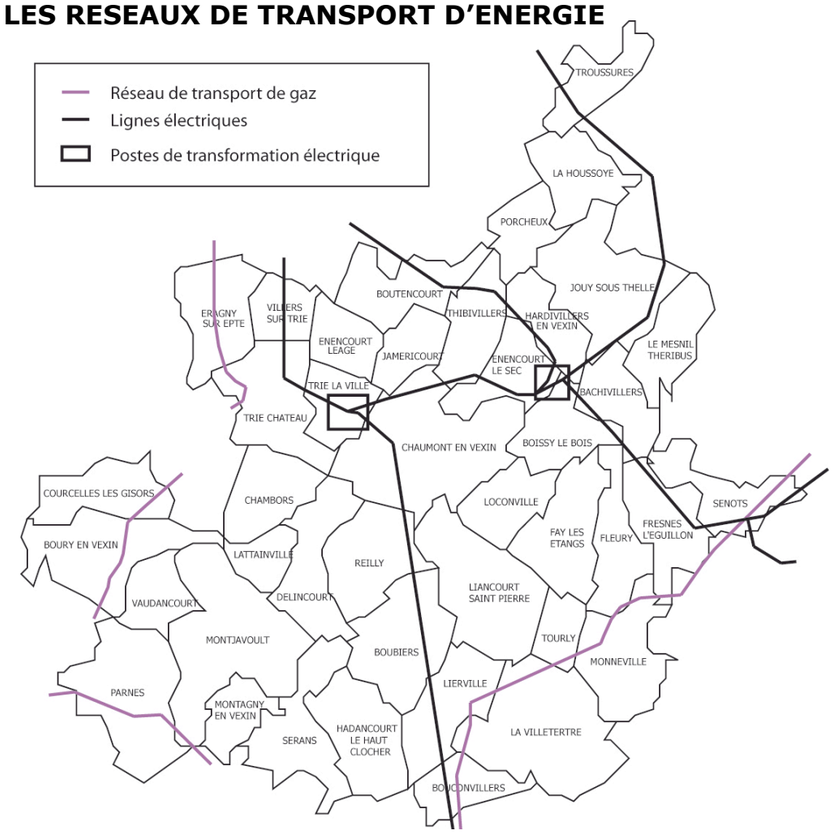

LA DESSERTE EN GAZ COLLECTIF

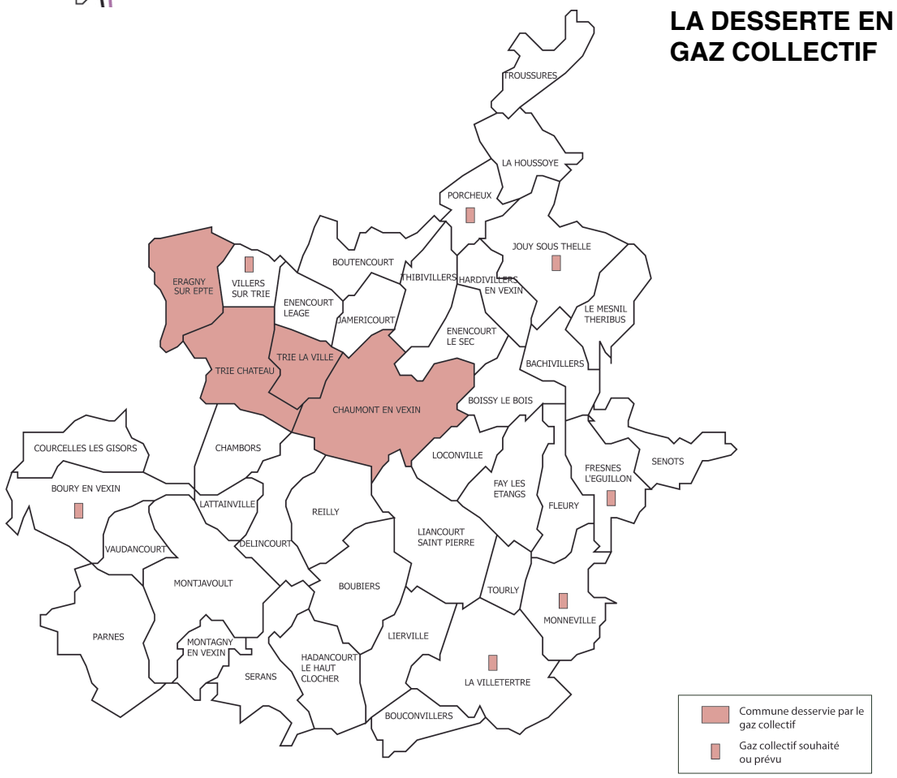

3 - Les modes de déplacements doux

Les déplacements en modes doux (piétons et cycles non motorisés) constituent une alternative aux déplacements motorisés, surtout pour de courtes distances, sources de nuisances et de pollutions.

À ce jour, il n'existe pas de véritables axes piétonniers aménagés sur le territoire. Pourtant, le caractère rural du Vexin-Thelle s'accompagne d'un important réseau de chemins faisant, par ailleurs, l'objet d'une mise en valeur dans le cadre des actions touristiques menées par la Communauté de Communes (voir chapitre Tourisme).

La plupart des élus rencontrés trouvent un intérêt dans le déploiement d'un réseau piétons/cycles, plus particulièrement pour accéder aux pôles du territoire depuis les villages alentours ainsi qu'entre Chaumont-en-Vexin et Trie-Château (centre aquatique), notamment à partir d'aménagements effectués le long des routes communales ou départementales ou encore sur des chemins ruraux à entretenir en conséquence, mais ayant l'avantage dêtre éloignés du trafic de véhicules (plus de sécurité).

Ce point de vue mérite d'être approfondi dans la phase projet au regard de l'évolution à anticiper des modes de déplacements dans les années à venir compte tenu des bouleversements énergétiques en cours.

Cela impliquerait de définir un véritable plan d'actions en lien avec les différents partenaires potentiellement concernés (conseil régional, conseil général, pays, territoires voisins, communes) dans le but de parvenir à des aménagements cohérents et complémentaires. Il est utile de signaler que le Schéma Départemental des Circulations Douces (SDCD) a été adopté le 16 décembre 2010 par le Conseil Général.

4 - Les réseaux de transport d'énergie et télécommunications

Le territoire est traversé par plusieurs infrastructures de transport d'énergie et de télécommunications qui induisent des servitudes sur les parties des communes concernées.

Plusieurs canalisations de transport de gaz naturel sous haute pression traversent le territoire , plus particulièrement dans sa partie ouest, à proximité du centre de stockage de Saint-Clair-sur-Epte qui engendre un Plan de Prévention des Risques technologiques (PPRt) en cours de validation.

Les communes sont peu équipées en gaz de ville. Ce faible niveau d'équipements s'explique par des logiques économiques faisant que, dans ces communes peu peuplées, les investissements nécessaires à la desserte sont difficiles à rentabiliser au regard du nombre des futurs abonnés. Cela explique que les seules communes équipées sont également les plus peuplées (Chaumont-en-Vexin et Trie-Château) et des communes limitrophes.

Plusieurs réseaux électriques aériens passent également sur le territoire avec deux points de convergence, l'un à hauteur de Trie-la-Ville et l'autre au niveau de Enencourt-le-Sec, où se trouvent les deux centres de transformation que compte le Vexin-Thelle.

À l'échelle communale, l'alimentation ne présente globalement pas de problème particulier. Cependant, notamment pour faire face à l'accroissement de la population, le tiers des communes envisage ou a déjà programmé un renforcement de son réseau dans un futur proche.

Plusieurs réseaux de télécommunications souterrains traversent le territoire du Vexin-Thelle et engendrent également des servitudes d'utilité publique.

La Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) signale que le territoire n'est grevé d'aucune servitude aéronautique tant radio-électrique que de dégagement d'aérodrome. A noter toutefois, la proximité de l'aérodrome privé de Fresneaux-Montchevreuil (créé en février 2008) et de la plateforme ULM de Flavacourt (créée par arrêté préfectoral en date du 4 septembre 2007).

Les réseaux eau et assainissement sont abordés dans la partie Etat Initial de l'Environnement (document joint).

INTERNET ET TELEPHONIE MOBILE : PROBLEMES CONSTATES

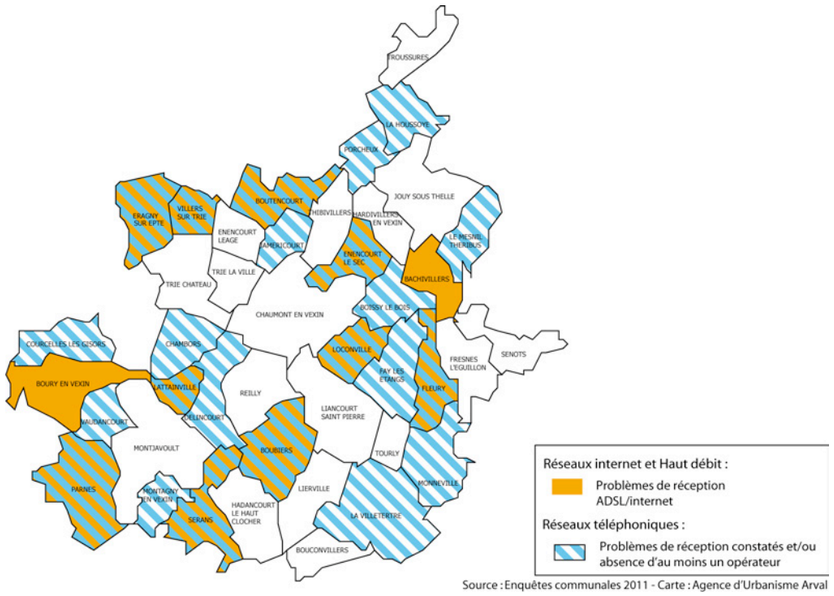

Source : Enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d'Urbanisme Arval

DESSERTE NUMERIQUE : SITUATION ACTUELLE

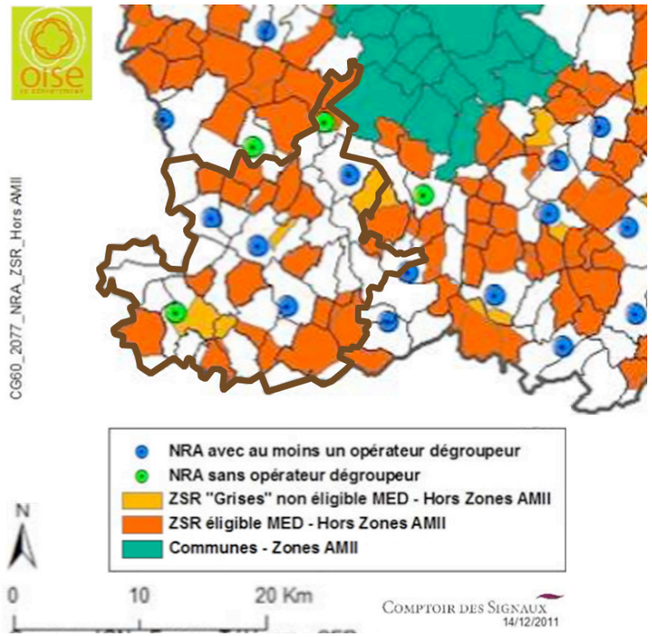

5 - Le diagnostic numérique

A ce jour, des problèmes de captage des réseaux de téléphonie mobile sont rencontrés dans la moitié des communes du territoire et se répartissent sur l'ensemble du territoire (voir carte ci-contre). Il est ainsi fréquent que des communes ne captent pas un ou deux opérateurs. Des problèmes d'accès à internet apparaissent également, de manière moins généralisée toutefois (un quart des communes), et correspondent souvent à un débit trop faible et/ou des coupures. Par ailleurs, l'accès à la télévision est plutôt bon sur la majorité des communes.

Actuellement, il y a 4 postes NRA avec répartiteur (au moins 1 opérateur dégroupeur) et 2 postes NRA ZO (sans opérateur dégroupeur) sur l'ensemble du territoire. En règle générale, sur le Vexin-Thelle, les fournisseurs d'internet/téléphonie/télévision sont en mesure de proposer des offres ADSL limitées à un débit maximal de 30 Méga octets (Mo).

L'équipement du territoire en TIC (technologies d'information et de communication) est soutenu par la Région et le Conseil Général de l'Oise. Ce dernier a par exemple lancé un programme, NRA-ZO (nœud de raccordement abonné - zone d'ombre) pour généraliser l'accès au haut débit sur tout le département. En ce qui concerne la Région, un Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT) est actuellement en cours d'élaboration.

Suivant le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (avril 2012) porté par le Conseil Général de l'Oise, il est prévu un passage progressif (10-15 ans) au très haut débit (équivalent au moins 100 Mo) sur l'ensemble du département. Ce déploiement sera en trois phases (voir cartes ci-contre) :

- La phase 1 sera favorable aux foyers les plus mal desservis jusqu'à présent en profitant aussi aux PME-PMI disséminées dans le tissu résidentiel.
- La phase 2 permettra de disposer d'une très bonne couverture «Entreprises».
- La phase 3 dotera le département d'un couverture FTTH totale.

ILE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT A L'ECHELLE DU TERRITOIRE : LES TROIS PHASES

LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT (phase 1) :
nombre de prises taitées

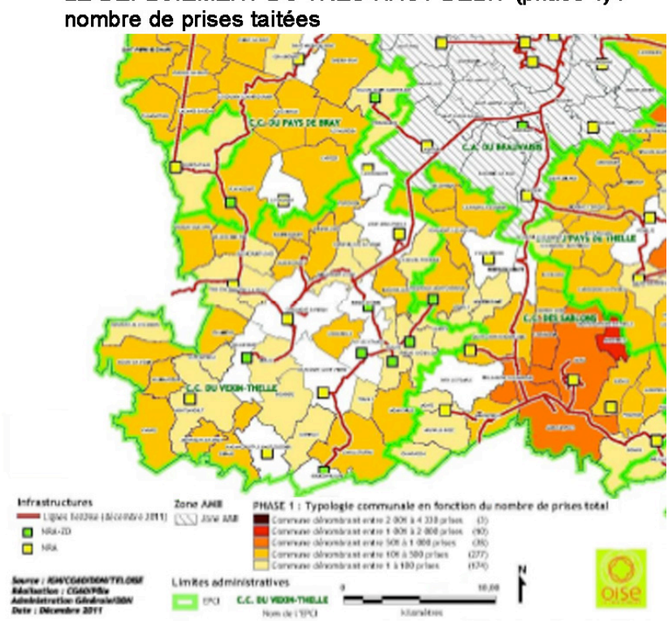

LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT (phase 2) :
nombre de prises taitées

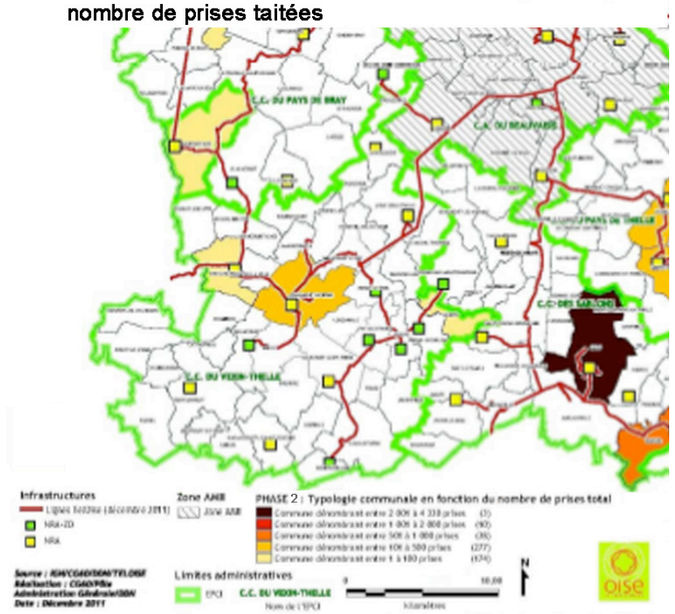

LE DEPLOIEMENT DU TRES HAUT DEBIT (phase 3) :
nombre de prises taitées

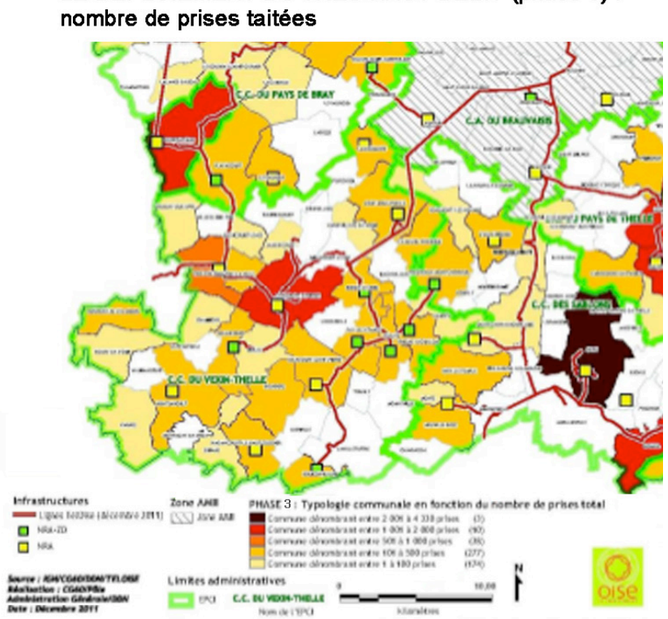

Déplacements, transports, réseaux : les orientations

La gare de Chaumont, un véritable atout pour se déplacer vers l'Ile-de-France.

Le croisement peu sécurisé entre la D3 (axe important nord/sud) et la D105 (liaison est/ouest majeure).

Tendances en cours - Enjeux d'aménagement

- Le transport routier est prépondérant sur le Vexin-Thelle. Il repose principalement sur des modes individuels (voiture particulière) même s'il existe un réseau de transport collectif par route qui dessert chaque commune mais qui répond avant tout à des logiques d'accès aux équipements scolaires de Gisors ou de Beauvais avec des temps de trajet pouvant être long (proche d'une heure). Les lignes de transport collectif sont très faibles au sud (plateau du Vexin) et menacées (ligne Vexin-bus) alors que la part des déplacements vers l'Ile-de-France (actifs, étudiants) est la plus élevée. La ligne ferroviaire Paris-Gisors est un véritable atout pour se déplacer vers les pôles urbains franciliens ou encore vers les équipements de Gisors, mais elle souffre de dysfonctionnements réguliers et de temps de trajet encore longs. La préférence pour la voiture particulière peut à terme fragiliser les budgets des ménages du territoire, à partir d'une augmentation continue du budget transport, et exclure davantage les personnes peu ou non motorisées.

Enjeu : réfléchir à des orientations visant à optimiser le transport collectif ou partagé sur la base de l'existant.

- La desserte du Vexin-Thelle est assez inégale. Elle repose avant tout sur une logique d'axes (nord/sud) qui convergent vers la région parisienne. A noter que la liaision Beauvais/Vernon (vallée de la Seine) profitera de la future déviation de Trie-Château. On peut constater un relatif enclavement au sud-ouest du territoire malgré la proximité des grands axes reliant la Normandie à l'Ile-de-France. Le chef-lieu de canton reste difficile à traverser. Les liaisons est-ouest ne sont pas faciles, la D923 étant le seul axe ouvert à tous véhicules, mais ayant l'inconvénient de traverser les périmètres agglomérés des communes. Le prolongement de la D205 (arête de poisson Chambly/Méru/Chaumont-en-Vexin/Gisors) inscrit à l'ancien schéma directeur du Vexin-Sablons n'a pas été réalisé et reste pleinement d'actualité.

Enjeu : valoriser la position du territoire entre l'agglomération beauvaisienne, l'A16, la région parisienne et la Normandie, en anticipant une possible réorientation des déplacements à l'échelle locale.

- Le territoire est traversé par quelques d'infrastructures de transport d'énergie (électrique, gaz, etc.). En revanche, l'accès aux réseaux de communications (téléphonie mobile, internet haut débit) n'est actuellement pas équitable sur chacune des communes du territoire. Le schéma territorial d'aménagement numérique prévoit un plan d'actions pour mieux répondre aux attentes.

Enjeu : satisfaire les demandes d'accès aux réseaux de communication, tenir compte du passage de nouvelles canalisations de transport d'énergie.

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement du territoire devra répondre :

- Maintenir un réseau d'axes transversaux et de voiries secondaires de bonne qualité pour assurer les liaisons internes au territoire nécessaires à sa structuration, à partir des axes primaires existants et renforcés. Repérer les points à améliorer, les axes à aménager en priorité (D205/D923, D3, traversée de Chaumont-en-Vexin, etc. ?).

- Optimiser les conditions de déplacements en transport collectif au sein du territoire et vers les pôles extérieurs : définir l'échelle des actions à envisager, le type de service, la clientèle visée. Faut-il en fonction de ce qui existe déjà, réfléchir à une maille globale sur l'ensemble du périmètre plus efficace pour accéder aux pôles extérieurs, et la corréler à des réseaux plus locaux (rabattement) ? Faut-il relancer la réflexion sur un système local de transport, avec quelles complémentarités avec les lignes interurbaines ?

- S'assurer auprès des opérateurs d'une couverture généralisée du territoire en matière de nouveaux réseaux de télécommunications et d'une actualisation des nouveaux systèmes qui pourraient se développer afin de rester compétitif par rapport aux territoires voisins.

L’offre touristique du Vexin Thelle

LES SENTIERS DE RANDONNEE

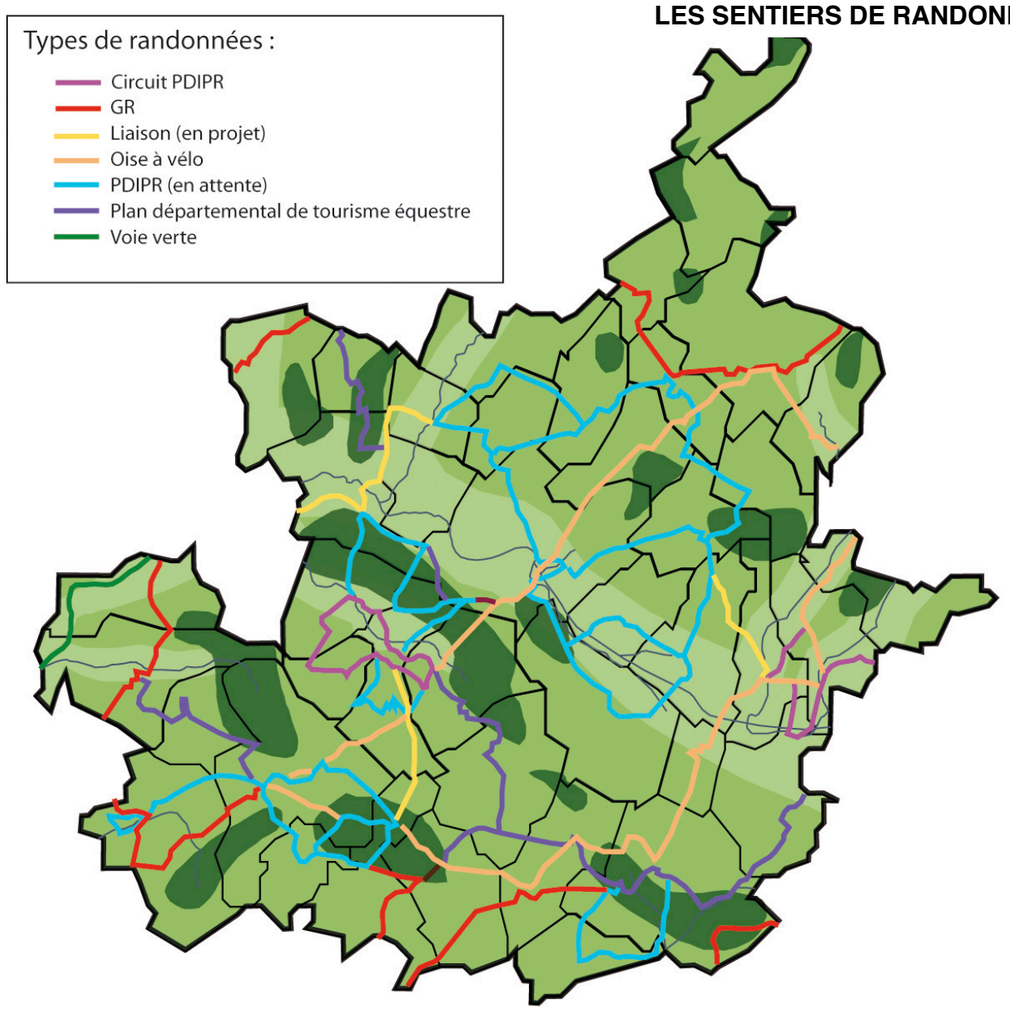

Source : Communauté de communes du Vexin Thelle

EXEMPLE DE CIRCUIT DE RANDONNEE

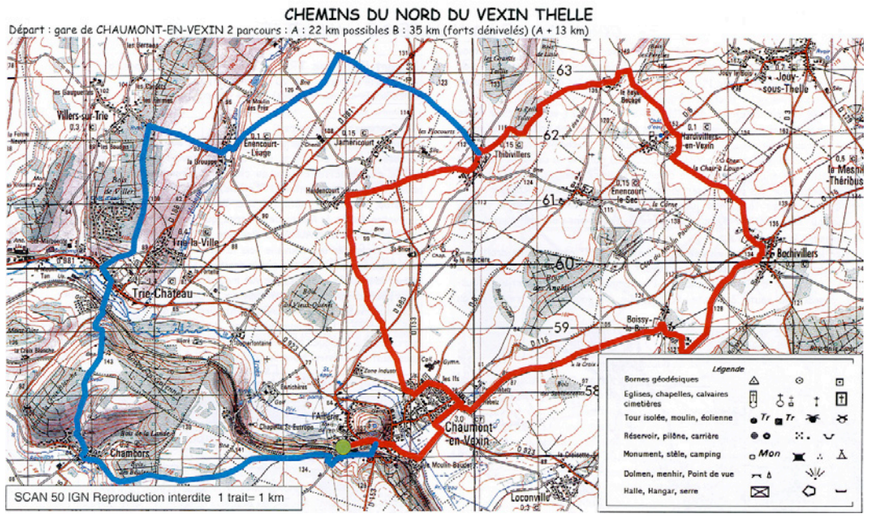

1 - Une offre touristique attachée au cadre naturel

Situé un peu à l'écart des principales agglomérations, le territoire du Vexin-Thelle possède les conditions de bases nécessaires au développement du tourisme :

- Un patrimoine naturel et bâti intéressant.
- Une situation géographique privilégiée par la proximité de la région parisienne, où les citadins peuvent rechercher des courts séjours à la campagne.

La frange sud du Vexin-Thelle est limitrophe du Parc Naturel Régional (PNR) du Vexin français qui développe, depuis sa mise en place, des actions touristiques avec lesquelles des complémentarités pourraient être recherchées.

L'offre touristique du Vexin Thelle repose principalement sur la qualité du cadre naturel qui concoure au développement d’activités de plein air, plus particulièrement autour des circuits de randonnée. Ils sont relativement nombreux sur le territoire, et leur nombre devrait augmenter : un certain nombre de sentiers sont actuellement en cours d'inscription au Plan Départemental d'Itinéraires Pédestres et de Randonnées (PDIPR). L’inscription au PDIPR permet une protection des circuits de randonnée et de leur continuité. Le territoire est traversé par deux circuits de Grande Randonnée dans sa partie sud, le GR125 et le GR11 (au sud notamment, vers les sentiers du PNR du Vexin français), et par un troisième dans sa partie nord, le GR225. La plupart des chemins existants sont accessibles aux vélos et aux chevaux, permettant de diversifier l'activité de promenade.

La structuration de ce réseau se fait via le travail, réalisé par la communauté de communes du Vexin-Thelle, de repérage et de balisage des circuits de promenade.

Le comité départemental de cyclotourisme de l'Oise a créé un circuit qui forme une boucle, au départ et à l'arrivée de Chaumont-en-Vexin, et traverse les différents paysages que compte le territoire (vallée de la Troësne, canal de Marquemont, plateau du Vexin, etc.).

Par ailleurs, les communes de Courcelles-lès-Gisors et Boury-en-Vexin sont traversées par la voie verte réalisée par le Conseil Général de l'Eure entre Gisors et Gasny. Cette voie constitue un lieu de promenade et de détente très fréquenté ; sa connexion aux circuits du Vexin-Thelle est préconisée. L’aménagement d’autres voies de ce type sur le territoire est souhaité par une majorité d’élus rencontrés. Est notamment évoquée l’idée d’une voie réservée aux piétons et aux cycles, entre Chaumont-en-Vexin et Trie-Château (au moins pour desservir le centre aquatique) ou encore entre les communes limitrophes et le chef-lieu de canton qui regroupe des sites d’activités économiques, des grands équipements, commerces et services. Ce type d'aménagement est également plébiscité par le Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs (SRDDTL) qui encourage les collectivités locales à développer ce type de réseau (orientation stratégique I.2).

Une large majorité des élus rencontrés juge le tourisme comme un axe important du développement futur du territoire, qui présente un fort potentiel aujourd'hui peu ou pas exploité.

Un patrimoine naturel et bâti de qualité

LE PATRIMOINE BATI : EDIFICES CLASSES OU INSCRITS ET AUTRES PARTICULARITES LOCALES

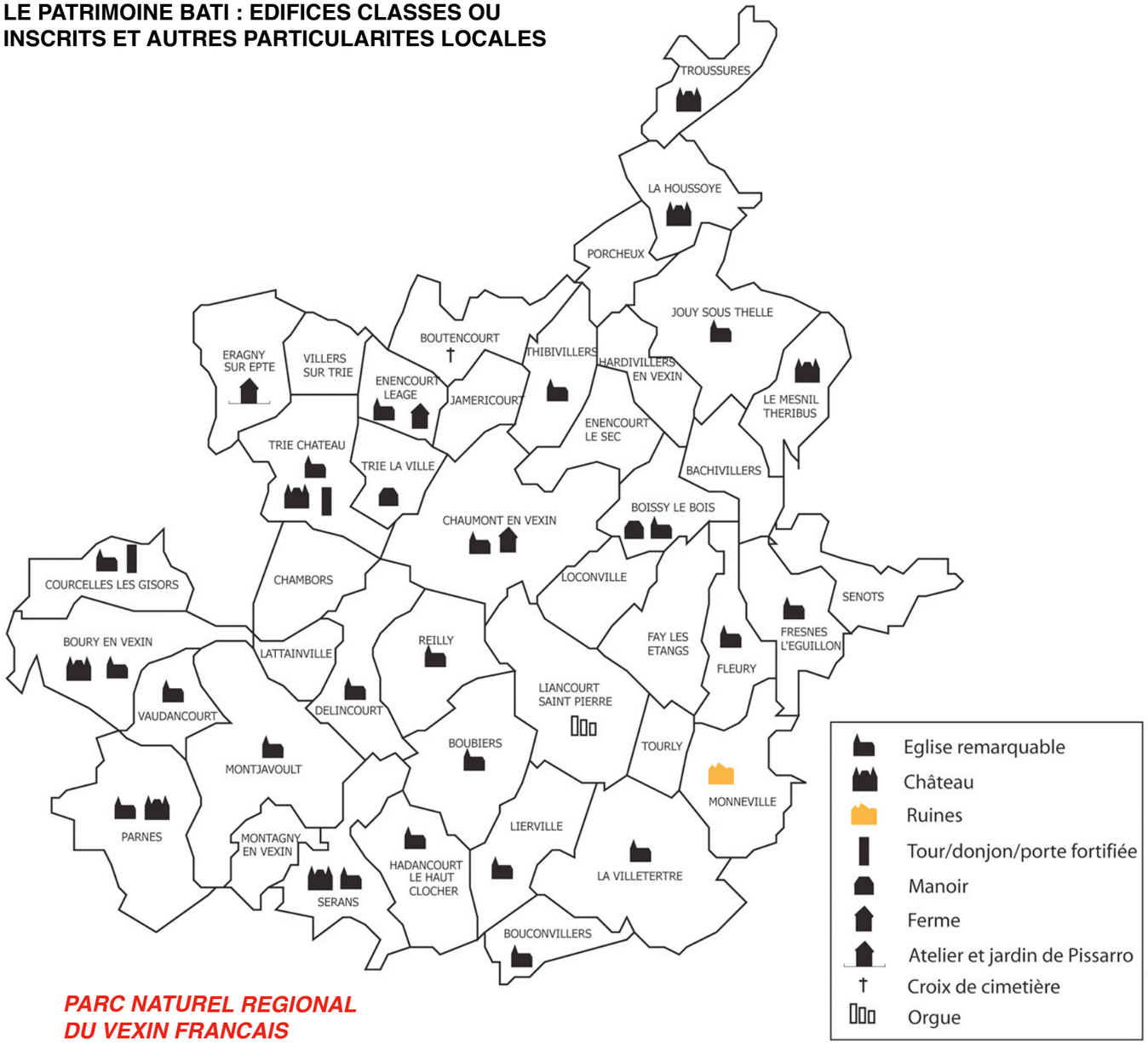

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANCAIS

Source : Enquêtes communales 2011 - service du tourisme CCVT
Carte : Agence d'Urbanisme Arval

Le patrimoine bâti et la diversité des milieux naturels constituent d'autres potentialités touristiques à exploiter davantage à l'échelle du Vexin-Thelle.

2 - Un patrimoine naturel de qualité

Quelle que soit leur localisation (plateaux, vallées, coteaux), toutes les communes du territoire offrent un milieu naturel (forêts, cours d'eau, paysages contrastés) et un environnement de qualité qui permet le développement des activités telles que la randonnée pédestre, équestre ou à vélos. En effet, le territoire offre un paysage où alternent de vastes étendues de champs ouverts (sur les plateaux), des pâturages (sur les coteaux abrupts ou fonds de vallée humide), des espaces en eau (étangs, rivière) et des masses boisées (massif boisé d'Hérouval, bois de l'Aunette, etc.). L'ensemble de ces milieux naturels présente souvent un intérêt paysager et écologique qui mérite d'être mis en valeur.

Plusieurs communes ou associations disposent d'étangs ouverts à la pêche, il est également possible de pêcher dans les cours d'eau, notamment la Troësne et la Viosne.

Le territoire présente également plusieurs sites de loisirs, pouvant contribuer à son attrait touristique : deux golfs à Chaumont-en-Vexin, deux centres équestres, un parc de loisirs (parc d'Hérouval) à Montjavoult, ou encore deux fermes appartenant au réseau «Bienvenue à la ferme» qui proposent des activités pédagogiques et de découverte pour l'une, des hébergements pour l'autre, ainsi que la vente directe à la ferme de produits locaux. A Petit Serans, se trouve également l'activité «Fleurs en liberté» qui donne la possibilité de découvrir le monde des fleurs. Ces activités attirent des personnes à la recherche de détente ou de découverte du milieu rural.

On peut également signaler un musée d'Histoire, principalement sur la paléontologie, à Chaumont-en-Vexin (musée Pillon).

La communauté de communes du Vexin-Thelle est partenaire du festival du Vexin, festival international de musique classique, dont les concerts se répartissent en plusieurs lieux remarquables (châteaux, églises, etc.) du territoire, ce qui contribue à la découverte du patrimoine local.

La communauté de communes promeut l'offre touristique du Vexin-Thelle, et trouve des relais sur place dans les mairies.

3 - Un patrimoine bâti et historique intéressant

Le territoire présente un patrimoine bâti intéressant, caractérisé par des villages typiques à l'architecture variée (briques rouges de Pays, pierres à silex, pierres calcaires, briques et pierres) qui contribuent à son charme. De nombreux villages ont jusqu'alors su préserver une harmonie globale face aux formes urbaines induites par l'habitat périurbain. La plupart d'entre eux ont conservé une forme urbaine originelle qui les rend particulièrement intéressants à visiter. Deux tiers des communes sont situés dans le site inscrit du Vexin français (arrêté en date du 25 octobre 1974).

En plus des monuments historiques protégés, il existe de nombreux édifices (manoirs, château, ferme, moulin) disséminés dans de nombreuses communes. La plupart de ces édifices sont privés, mais restent visibles depuis l'espace public.

Au final, toutes les communes sont dotées d'au moins un site (ou curiosité) intéressant.

Ce patrimoine représente un attrait complémentaire à l'intérêt paysager des lieux, contribuant au potentiel touristique du territoire. Les conditions de leur préservation et de leur valorisation restent à définir. La mise en place de circuits à thèmes autour du patrimoine et du cadre naturel a été évoquée par les élus rencontrés.

De nombreuses capacités d’accueil

LES POSSIBILITES D’HEBERGEMENT ET DE RESTAURATION

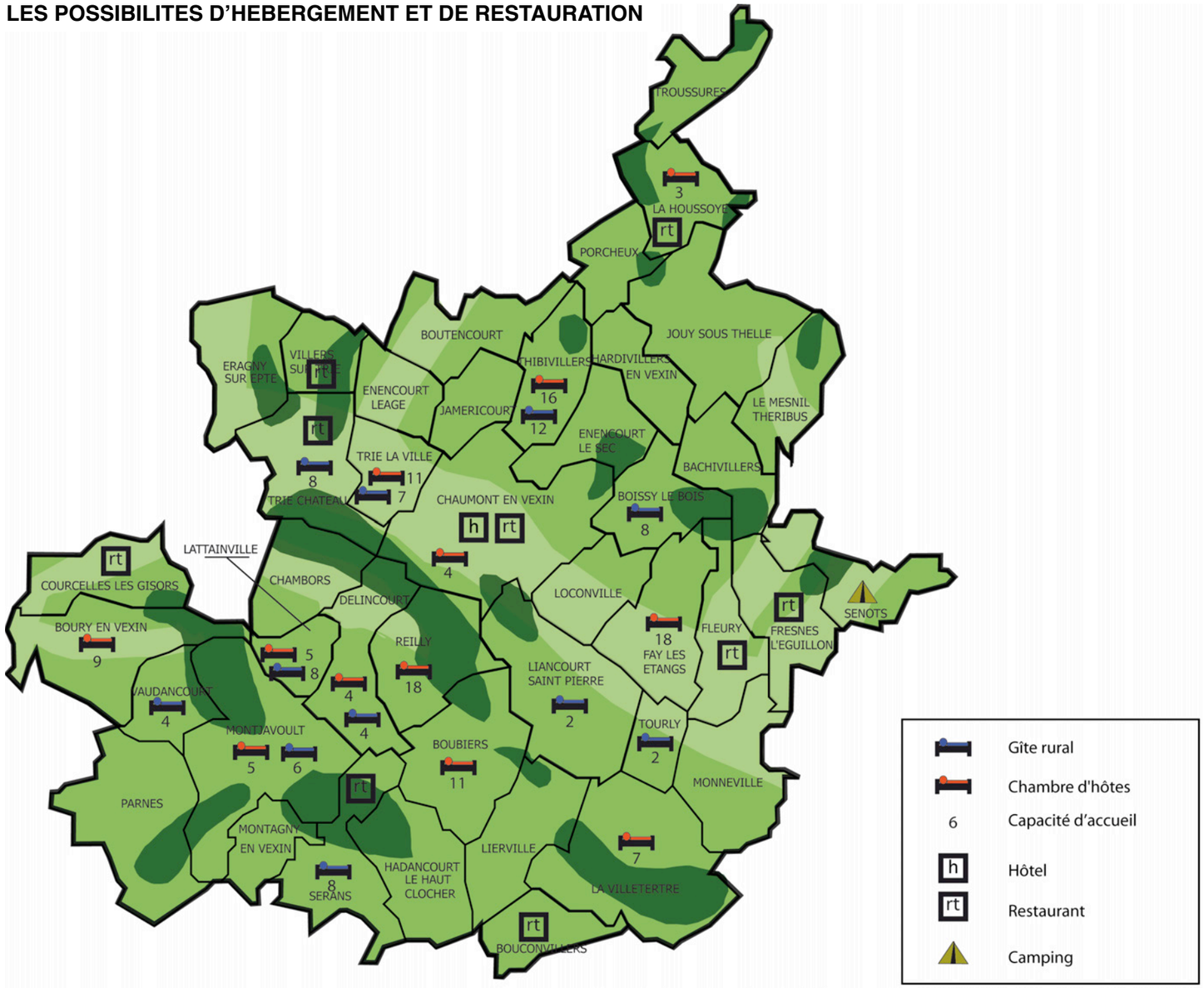

Source : Guide touristique du Vexin Thelle/ Enquêtes communales 2011 - Carte : Agence d’Urbanisme Arval

Par ailleurs, le Schéma Régional de Développement Durable du Tourisme et des Loisirs (SRDDTL) promeut la mise en place d'un centre de ressources « urbanisme, patrimoine, paysage » à disposition de tous les acteurs de l'environnement, du conseil en urbanisme et paysages et du tourisme pour améliorer la prise en compte, par les collectivités et les habitants, de leur patrimoine (notamment) bâti dans leurs projets d'aménagement.

4 - Des capacités d'accueil bien présentes

L'offre en hébergement et restauration se répartit sur tout le territoire, avec une concentration en gîte ruraux et chambres d'hôtes plus importante au sud cependant, profitant entre autres d’un accès rapide depuis la région parisienne.

Le réseau d'hébergement (principalement chez l’habitat) est diversifié : 1 camping, 13 gîtes ruraux, 17 chambres d'hôtes, qui se répartissent sur 19 communes et qui représentent une capacité d'accueil de plus de 180 personnes. Une douzaine de lieux de restauration, allant de la brasserie à la restauration plus fine, complète cette offre en logements.

Par ailleurs, le territoire peut compter sur 3 hôtels, tous situés à Chaumont-en-Vexin pour diversifier l'offre et attirer un autre type de clientèle. Ainsi les deux golfs incluent tous les deux une partie hôtel et accueillent notamment des groupes de séminaires.

L’accueil de séminaires ou encore de festivités familiales (mariage, etc.) est également en plein essor. C’est aussi un moyen de faire découvrir les attraits du territoire et de contribuer à son développement.

En revanche, il est constaté l’absence d’office de tourisme ou de syndicat d’initiative sur le Vexin-Thelle. La communication sur l’offre touristique du Vexin-Thelle mériterait d’être renforcée à l’échelle locale comme à l’échelle départementale.

5 - Vers une stratégie touristique à conforter

Au regard de cette analyse, le tourisme vert (weekend, court séjour) autour de la randonnée, des paysages et milieux naturels, complétés du patrimoine bâti et historique, constitue l'axe fort du développement touristique local. La recherche de synergies avec les territoires voisins est à approfondir, en particulier avec le PNR du Vexin Français, l’Eure et le Pays de Bray, ainsi qu’à l’échelle du Pays Vexin-Sablons-Thelle.

Une majorité d’élus rencontrés pense que le tourisme, peut être un axe fort du développement territorial, mais plutôt comme une action d’accompagnement (diversification de l’activité agricole, création d’emplois dans les villages, etc.). Il est utile de signaler que le développement de l'activité touristique peut accompagner le développement économique en :

- Étant créateur d'emplois sur bon nombre de communes (y compris les villages).
- En participant au maintien de la dynamique commerciale et artisanale du territoire.
- En constituant un support de communication et de marketing territorial valorisant l'image du Vexin-Thelle à l'échelle régionale, le rendant donc plus attractif en matière d'activité économique.

Cela suppose aussi de trouver un juste équilibre entre le développement touristique basé sur les richesses patrimoniales et l'implantation de nouvelles activités économiques ne devant pas porter atteinte à ce patrimoine local.

Le tourisme : les orientations

LES SITES D'INTERET TOURISTIQUE

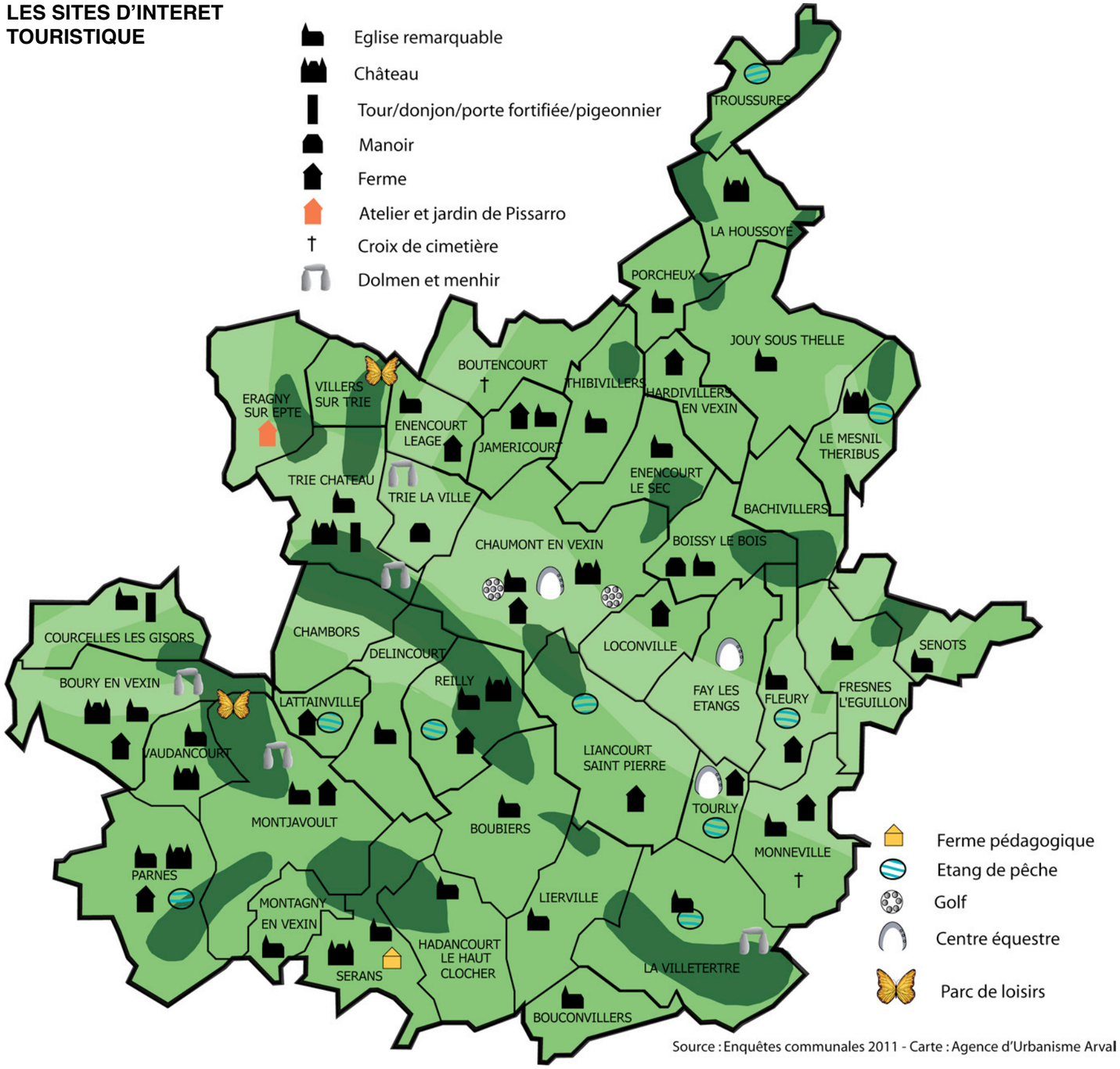

Tendances en cours - Enjeux d'aménagement

- Le développement touristique s'inscrit difficilement dans un contexte interterritorial (Pays du Vexin-Sablons-Thelle, Grand Beauvaisis, proximité du PNR du Vexin français), alors que le Vexin-Thelle constitue une porte d'entrée importante en Picardie, notamment depuis la région parisienne.

Enjeu : l'affirmation d'un espace aux atouts touristiques à optimiser à l'échelle du sud-ouest du département.

- L'offre touristique reposant principalement sur les activités liés à la nature (golf, parc d'attraction, etc.) et/ou au patrimoine en particulier autour de la randonnée (pédestre, équestre et cycles), nécessite une bonne gestion des paysages et des différents lieux valorisés dans ce but.

Enjeu : intégrer les incidences sur le tourisme des orientations envisagées sur les paysages, valoriser les actions sur les parcours de randonnée pour optimiser les déplacements en modes doux à l'échelle du territoire.

- Des actions de diversification de l'offre touristique pouvant être portées ou souhaitées localement, participant au développement local, mais ne s'inscrivant pas toujours dans une réflexion intercommunale ou interterritoriale.

Enjeu : rappeler que le développement touristique est également vecteur du développement économique, d'une part en étant créateur d'emplois jusque dans les villages et en participant à la dynamique commerciale et artisanale du territoire, d'autre part en valorisant l'image du territoire à l'échelle régionale le rendant alors plus attractif pour les activités économiques (tourisme comme outil de communication et de marketing territorial).

Propositions d'orientations et questions auxquelles le projet d'aménagement devra répondre :

- Faut-il faire du tourisme un thème développé dans les orientations du SCOT à définir, ou laisser ce sujet traité à une échelle plus vaste (Pays Vexin-Sablons-Thelle, Grand Beauvaisis, etc.) ?

- Dans quelle mesure le potentiel touristique du Vexin-Thelle sera porté par les communes et leurs groupements dans leurs orientations de développement et d'aménagement à venir ? Quelles actions rapides à mettre en oeuvre (maillage des réseaux de cheminements, amélioration de la signalétique, stratégie de communication, réseau de «produits» touristiques locaux, etc.) sont à favoriser pour aller dans le sens de la mise en place d'une organisation touristique mieux ressentie et portée à l'échelle du territoire ?

- Quelle gestion de l'espace induite par ces actions à court terme est à intégrer au SCOT ? Quelle gestion à plus long terme, en particulier dans les secteurs les plus urbanisés ou appelés à se développer, faut-il programmer afin de préserver et mettre en valeur le potentiel touristique du territoire ?

CARTE DE SYNTHESE DES ENJEUX

Synthèse des enjeux suivant le scénario “au fil de l’eau”

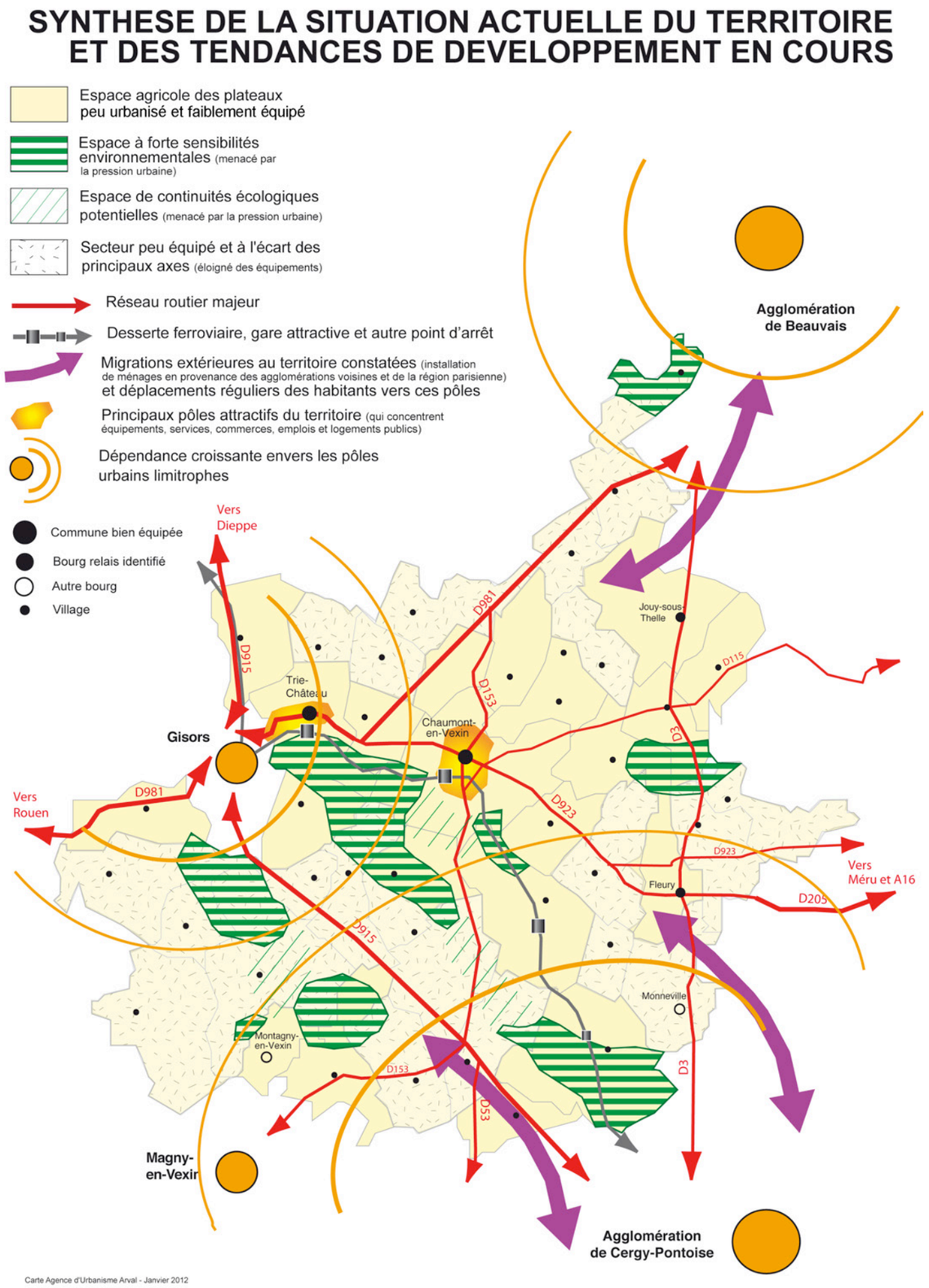

Liste des principaux documents consultés

- Atlas des Paysages de l'Oise - DREAL Picardie - Atelier 15 - 2006.

- Plaquette de recommandations architecturales du Vexin-Sablons - CAUE de l'Oise et Communautés de Communes du Vexin-Thelle et des Sablons - Septembre 2000.

- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Seine-Normandie révisé en 2009.

- Priorités territoriales d'actions par sous-bassin 2004 - 2006 - Agence de l'eau Seine Normandie - Décembre 2003.

- Contrat territorial du Vexin-Thelle Sablons 2003 - 2008 - Communautés de Communes du Vexin-Thelle et des Sablons, Agence de l'eau Seine Normandie, Chambre d'Agriculture de l'Oise - 2008.

- Note de présentation du nouveau contrat global pour l'eau - Agence de l'eau Seine Normandie - 2009.

- Etude de définition d'un Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du bassin versant de l'Epte sur le secteur de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle - CE3E - 2011

- Porter à Connaissance de l'Etat relatif au Schéma de Cohérence Territoriale du Vexin-Thelle - DDT Oise - Février 2011.

- Atlas des Risques Naturels Majeurs de l'Oise - DDT Oise - 2007.

- Plan Régional pour la Qualité de l'Air en Picardie - Conseil Régional de Picardie - 2002.

- Plan Départemental d'Elimination des Déchets Ménagers - Conseil Génréral de l'Oise - Révisé en 2010.

- Schéma Régional Climat Air Energie - Conseil Régional de Picardie, Préfecture de Région, Ademe - 2012.

- Contrat de Plan Etat-Région 2007-2012, Préfecture de la Région Picardie et Conseil Régional de Picardie.

- Synthèse du projet de schéma régional d'aménagement et de développement Picardie 2015 - Conseil Régional de Picardie.

- Forum de lancement des Directives régionales d'aménagement (DRA) - Objectif Picardie 2030 - Conseil Régional de Picardie - Octobre 2010.
- Monographie du Vexin-Sablons-Thelle établie par le Conseil Régional de Picardie - 2005-2006.

- L'Oise de nos enfants «Charte de Développement de l'Oise» - Décembre 1992.

- Une proposition pour un schéma régional de développement du tourisme et des loisirs en Picardie - Comité Régional du Tourisme - 1996.

- Etude Transport et Déplacements sur le Vexin-Thelle - Transorco - 2005.

- Plaine des Sports - Etude préliminaiere - BET Osmose - Janvier 2010.

- Elaboration d'un schéma touristique de randonnée (PDIPR) - Communauté de Communes du Vexin-Thelle - 2011.

- Base de Données Carmen et site internet de la DREAL Picardie.

- Base de Données Carrtélie et site internet de la DDT Oise.

- Cartes Michelin, cartes IGN, photographies aériennes.

- Plans d'Occupation des Sols, Plans Locaux d'Urbanisme, Cartes Communales des communes du territoire.